



rapport annuel 2011





La nouvelle image institutionnelle de Stallergenes

La célébration du cinquantième anniversaire de Stallergenes est l'occasion de dévoiler la nouvelle image institutionnelle de l'entreprise.

Cette image illustre l'engagement de Stallergenes dans l'innovation visant à apporter une solution durable au patient souffrant d'allergie respiratoire sévère.



1962

Création de Stallergenes par l'Institut Mérieux, leader mondial des vaccins



1985

Première standardisation biologique d'allergènes en IR (indice de réactivité)

1988

Inauguration de la première chaîne de production robotisée pour les APSI

1989

Fusion avec la Division Allergènes de l'Institut Pasteur

1998

Introduction au second marché de la bourse de Paris



1993

Vente de Stallergenes par l'Institut Mérieux à Marine-Wendel



W E N D E L

1999

Acquisition de DHS, la Division allergie de Bayer Pharma, faisant de Stallergenes le n° 2 mondial

2002

Lancement de Staloral 300® en Europe



2003

Lancement du programme de développement clinique Stalair® pour les comprimés d'immunothérapie sublinguale



2010

Signature d'un accord de partenariat avec Shionogi & Co., Ltd pour le développement de 2 comprimés sublinguaux d'immunothérapie au Japon

2010

Cession de la participation de Wendel à Ares Life Sciences



2011

Inauguration de la nouvelle unité de production de matières premières ; Stallergenes devient le premier producteur pharmaceutique mondial de pollens de graminées et d'acariens



2009

Enregistrement d'Oralair® comme spécialité pharmaceutique dans 23 pays européens pour les indications adulte et enfant



2012

1 000 salariés, 17 filiales et près de 20 % du chiffre d'affaires investis en R&D



STALLERGENES

2012 **Stallergenes a projeté l'immunothérapie dans la modernité**



L'innovation, au cœur de l'identité de Stallergenes, favorise l'essor de l'entreprise mais également la reconnaissance de l'immunothérapie allergénique, traitement aujourd'hui crédible du fait de son niveau de preuves et de son statut de spécialité pharmaceutique.

Partenaire de longue date des spécialistes de l'allergie, Stallergenes met son expertise inégalée au service du patient souffrant de rhinite allergique sévère, répondant ainsi à un besoin thérapeutique élevé.

Concentrant ses ressources sur son cœur de métier, Stallergenes connaît une croissance forte et régulière, qui lui permet de réaliser des investissements majeurs en Recherche et Développement, de l'ordre de 20 % de son chiffre d'affaires annuel.

Ces 10 dernières années, les effectifs de Stallergenes ont plus que doublé pour atteindre aujourd'hui 1 000 collaborateurs. L'engagement, le professionnalisme, la capacité d'adaptation, et la forte expertise des équipes ont permis le développement de produits qui ont marqué et marqueront l'histoire de l'immunothérapie, la projetant ainsi dans la modernité.

Sommaire

**Entretien
avec les dirigeants de Stallergenes** 02

01

**50 ans d'innovations
au service des patients** 04

L'expertise unique de Stallergenes a fait
de l'ITA une nouvelle classe thérapeutique 05

L'innovation centrée sur le patient sévère
afin de lui apporter la solution appropriée 06

Stallergenes a su identifier les leviers
de croissance pour demain 07

02

**2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe** 08

Un contexte exigeant 09

Oralair® contribue à rationaliser
le marché de l'ITA 10

Oralair® ouvre de nouveaux marchés
à Stallergenes 11

03

**Stallergenes poursuit sa montée
en puissance** 12

Avancées positives du partenariat au Japon 14

De solides perspectives offertes
par le marché américain 15

Chiffres clés 16

Comptes résumés consolidés 18

Bourse 20

Gouvernance 22

Glossaire 24

01

50 ans d'innovations
au service des patients

02

2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03

Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

ENTRETIEN AVEC LES DIRIGEANTS DE STALLERGENES



Albert Saporta
Président

Roberto Gradnik
Directeur Général

Après 50 ans d'existence,
Stallergenes poursuit
son engagement dans l'innovation
et son expansion internationale.

Quel regard portez-vous sur le cinquantième anniversaire de Stallergenes ?

Albert Saporta : Cet anniversaire est une étape importante de l'histoire de Stallergenes qui nous donne l'opportunité de mesurer le chemin hors du commun que l'entreprise a parcouru en 50 ans. Les hommes et les femmes de Stallergenes ont développé une expertise unique dans le domaine de l'immunothérapie allergénique qui, couplée à l'effort d'innovation, est au cœur de l'identité de Stallergenes.

Roberto Gradnik : Il existe peu de laboratoires biopharmaceutiques innovants qui peuvent se prévaloir d'une telle longévité. Nous faisons partie des rares entreprises pharmaceutiques qui ont apporté une contribution déterminante dans leur domaine. En 50 ans d'existence, Stallergenes a fait de l'immunothérapie allergénique une nouvelle classe thérapeutique crédible et reconnue et poursuit, aujourd'hui encore, son engagement dans l'innovation.

Quelle a été la croissance de Stallergenes en 2011 ?

AS : La dynamique de performance de Stallergenes, établie depuis plusieurs années, se poursuit. En 2011, nous avons réalisé une croissance de notre activité de +9 % et de notre résultat net de +20 %. Cette performance est remarquable car elle s'inscrit dans un environnement complexe pour l'immunothérapie allergénique : le marché européen connaît une légère baisse du fait notamment des rabais obligatoires en Allemagne et nous avons connu deux saisons polliniques consécutives médiocres qui affectent notre activité "graminées".

RG : La croissance est soutenue par notre expansion internationale et le sera encore avec les nouvelles filiales créées en 2011-2012 sur des marchés clés où l'immunothérapie sublinguale, moteur de notre développement, est encore peu pratiquée (Russie, Pologne, Turquie, Australie, Moyen-Orient, Amérique Latine).

Quel bilan dressez-vous du lancement d'Oralair® ?

AS : Le lancement d'Oralair® a été réalisé à ce jour dans 14 pays européens et se poursuit progressivement dans les autres pays. Dans la plupart des pays concernés, nous avons connu une croissance à deux chiffres en 2011. L'accueil favorable que connaît Oralair® valide le concept du protocole pré-co saisonnier, qui consiste à traiter les patients avant la saison pollinique et pendant la durée de celle-ci.

RG : Début 2012, Oralair® nous a permis d'ouvrir de nouveaux marchés stratégiques, tels que l'Australie et le Canada, sur lesquels l'immunothérapie dispose d'un potentiel de croissance important. Oralair® est ainsi le premier comprimé d'immunothérapie enregistré en Amérique du Nord.

Qu'en est-il du développement des autres comprimés du programme Stalair® ?

RG : Nous poursuivons le développement de notre comprimé d'immunothérapie sublinguale aux acariens dans la rhinite allergique. Celui-ci fait actuellement l'objet d'une étude clinique en chambre à acariens. Un plan de développement dans l'asthme est en cours de préparation. Il fait partie des priorités de Stallergenes qui dispose déjà d'une étude de preuve de concept.

Concernant l'immunothérapie au pollen de bouleau, Stallergenes, sans avoir abandonné son projet recombinant, mène actuellement une étude sur deux ans avec Staloral 300® bouleau et finalisera sa stratégie à l'issue de cette étude. Les autres comprimés du programme Stalair® sont à un stade amont de développement.

Quel potentiel présentent les marchés américains et japonais et comment comptez-vous les aborder ?

RG : Les États-Unis sont le premier marché pharmaceutique mondial et présentent un potentiel significatif pour l'immunothérapie allergénique. Afin d'exploiter ce potentiel, Stallergenes a établi sa propre filiale en mai 2011, avec l'objectif d'investir à la fois en développement clinique et opérationnel afin d'assurer le futur accès au marché d'Oralair®. Nous mettons actuellement l'entreprise en ordre de marche afin de soutenir cette expansion internationale. D'autres développements sont en projet aux États-Unis et seront menés en fonction du potentiel du marché.

“ NOUS AVONS POUR AMBITION DE DEVENIR UN ACTEUR BIOPHARMACEUTIQUE GLOBAL DONT LE DÉVELOPPEMENT S'APPUIERA SUR L'INTERNATIONALISATION ET L'INNOVATION. ”

Au Japon, l'immunothérapie allergénique est quasi inexistante, alors que les allergies respiratoires, et notamment l'allergie au *Cryptomeria japonica* (appelé communément cèdre du Japon) est un véritable problème de santé publique. Notre partenariat avec Shionogi Co. Ltd se passe de manière extrêmement positive et constructive. Shionogi conduira le développement clinique au Japon de notre comprimé d'immunothérapie aux acariens en cherchant à reproduire les résultats obtenus en Europe. La première étude de phase I s'est parfaitement déroulée. Pour le comprimé au pollen de cèdre du Japon, Stallergenes mettra au point le produit avant qu'un développement clinique spécifique soit mené par Shionogi. La mise au point du produit débutera en 2012 par une phase I.

Comment envisagez-vous 2012 ?

RG : La croissance sera toujours au rendez-vous en dépit d'un contexte difficile. Nous entendons également maintenir nos marges bénéficiaires aux niveaux actuels. L'une des priorités majeures de l'entreprise est le dépôt du dossier Oralair® aux États-Unis.

Nous avons pour ambition de devenir un acteur biopharmaceutique global, grâce à un portefeuille produit novateur et différencié. Notre stratégie s'organisera autour de deux axes : l'internationalisation et l'innovation.

Nous avons la volonté d'être leader, pas seulement en parts de marché mais également en terme d'avancées scientifiques. Ce concept de leadership s'applique également aux équipes et aux personnes, au travers de la responsabilisation, de la délégation, et d'un fort esprit d'équipe.

01 50 ans d'innovations
au service des patients

02 2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03 Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

5000

patients inclus dans les études
cliniques du programme Stalair®

200 M€

investis en R&D en 6 ans

01 50 ANS D'INNOVATIONS AU SERVICE DES PATIENTS

En 50 ans d'existence, Stallergenes a fortement contribué au développement de l'immunothérapie allergénique (ITA) et poursuit, aujourd'hui encore, son engagement dans l'innovation. De par sa croissance forte et régulière, Stallergenes a réalisé des investissements en Recherche et Développement de l'ordre de 20 % de son chiffre d'affaires annuel en moyenne.

L'EXPERTISE UNIQUE DE STALLERGENES A FAIT DE L'ITA UNE NOUVELLE CLASSE THÉRAPEUTIQUE

Depuis sa création en 1962 au sein de l'Institut Mérieux, leader mondial des vaccins, Stallergenes a développé une expertise unique dans l'immunothérapie allergénique. Cette expertise s'est forgée autour de la connaissance de l'allergène, substance naturelle, extérieure à l'organisme, complexe, capable de déclencher une réaction allergique chez un sujet préalablement sensibilisé lorsqu'il est à son contact. Cette connaissance a notamment permis la mise au point d'une technique de caractérisation des allergènes permettant un meilleur contrôle des extraits, et donc une plus grande qualité des produits.

Au cours des années 1980, Stallergenes fut le premier laboratoire pharmaceutique à explorer l'immunothérapie sublinguale en solution. **En 2003, Stallergenes a lancé un programme de développement clinique et pharmaceutique, Stalair®**, destiné à mettre au point des spécialités pharmaceutiques sous forme de comprimés, qui répondront à 80 % des maladies allergiques respiratoires dans le monde. Tout en suivant les recommandations de l'EMA¹, le plan de développement clinique du comprimé a ses propres spécificités : il doit démontrer l'efficacité du traitement à court terme chez l'adulte et l'enfant, ainsi que le maintien de l'effet une fois le traitement terminé (appelé "Disease Modifying Effect"). Travailler sur un produit biologique que sont les extraits allergéniques, composé de protéines, revêt une grande complexité et les contraintes méthodologiques de développement sont fortes.



Stalair® comprend à ce jour 11 études cliniques de phase II et III, incluant près de 5 000 patients. Ce programme permet de valider l'efficacité des comprimés aux yeux de la communauté médicale et des autorités et conforte les efforts menés pour améliorer la vie des patients. L'innovation, au cœur de l'identité de Stallergenes, a permis la reconnaissance de l'immunothérapie allergénique, traitement aujourd'hui crédible du fait de son niveau de preuves et de son statut de spécialité pharmaceutique.

¹ European Medicine Agency

01 50 ans d'innovations
au service des patients

02 2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03 Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

L'INNOVATION CENTRÉE SUR LE PATIENT AFIN DE LUI APPORTER LA SOLUTION APPROPRIÉE

La forte expertise de Stallergenes, couplée à l'effort d'innovation, est mise en œuvre au profit du patient souffrant de rhinite allergique sévère, répondant ainsi à un besoin thérapeutique élevé.

500 millions de personnes dans le monde² souffrent d'allergies respiratoires, dont 20 % souffrent de formes sévères³ qui altèrent notablement leur qualité de vie. En Europe, 45 % des personnes allergiques n'ont jamais été diagnostiqués⁴. 100 millions de jours de travail et d'école sont perdus chaque année à cause de la rhinite et de l'asthme allergiques⁵. Du fait du fardeau socio-économique qu'elles représentent, les allergies respiratoires commencent à être reconnues en tant que priorité en Europe et ont fait l'objet de deux initiatives majeures :

- ▶ **L'EFA⁶, fédération européenne d'associations de patients** très active dans la lutte contre les allergies, a présenté au Parlement Européen, en novembre 2011, les résultats d'une étude réalisée dans 18 pays européens mettant en évidence la prise en compte insuffisante de l'impact des allergies respiratoires sur les patients et la société. L'EFA appelle les décideurs politiques européens et nationaux à agir rapidement pour une meilleure prise de conscience et une réduction de l'impact et du coût engendrés par ces maladies, par la promotion de programmes nationaux de prise en charge, la formation des professionnels de santé permettant un diagnostic précoce, et un accès aux soins équitable.
- ▶ **La présidence polonaise du Conseil de l'Union Européenne** durant le second semestre 2011, a inscrit les allergies respiratoires dans ses priorités. Une première pour l'Union Européenne, cette initiative a mis l'accent sur l'importance de la prévention et d'une prise en charge adaptée de ces maladies chroniques très répandues, notamment chez les enfants.

² Bousquet J. et al. Allergic Rhinitis and its Impact on Asthma (ARIA). Allergy 2008; 63 (Suppl. 86): 8-160 – <http://www.wheai.org/docs/ARIA-Report-2008.pdf>

³ White P. et al. Symptom control in patients with hay fever in UK general practice: how well are we doing and is there a need for allergen immunotherapy? Clinical and Experimental Allergy. 1998; 28: 266-270.

⁴ Bauchau et al., Europe, European Respiratory Journal 2004 ; 24 : 758-764.

⁵ A European Declaration on Immunotherapy, Combating Allergy Beyond Symptoms. European Academy of Allergy and Clinical Immunology (EAACI) 2011

⁶ EFA : European Federation of Allergy and Airways Diseases Patients Associations (Fédération Européenne des Associations de Patients Allergiques)



Professeur Erkka Valovirta,

Chef pédiatre et allergologue
Clinique d'allergologie, Terveystalo Turku,
Finlande

Les résultats de l'enquête de l'EFA concordent-ils avec les travaux réalisés par la Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne ?

Depuis sa création en 1991, l'EFA a toujours cherché à améliorer la prévention, le diagnostic précoce, le traitement et la continuité des soins pour les patients allergiques. Les conclusions du Conseil de l'Europe, axées sur la prévention et la lutte contre les allergies respiratoires chez l'enfant, représentent un jalon important et sont en parfaite cohérence avec les objectifs de l'EFA et son projet sur les allergies respiratoires. Cette avancée politique va renforcer la crédibilité et l'impact du projet de l'EFA, notamment dans la perspective de son déploiement à l'échelle nationale.

Comment pourrait-on améliorer la prise en charge des maladies allergiques respiratoires sévères en Europe ?

Dans le contexte de crise économique que connaissent plusieurs pays européens, il faut fixer des priorités en matière de santé. Il est cependant indispensable de maintenir l'égalité d'accès aux soins. L'allergie est souvent perçue comme une maladie banale, relevant du seul médecin généraliste. C'est un problème grave car les allergies sont des pathologies complexes du système immunitaire. Il est indispensable d'éduquer les professionnels de la santé et d'informer les patients pour améliorer la prise en charge de ces maladies. Au niveau politique, les ressources de santé doivent être résolument axées sur les allergies les plus sévèrement atteints.

En quoi les conclusions du Conseil de l'Europe vont-elles constituer une étape décisive dans la prise en charge de la maladie ?

Même si les conclusions du Conseil de l'Europe représentent une percée au niveau européen, il faut à présent mettre en place des actions concrètes à l'échelon national. Parallèlement au projet de l'EFA, le Plan gouvernemental 2008-2018 contre les allergies mené en Finlande est une excellente illustration de ce qui peut être entrepris au sein d'un pays. D'autres pays européens étudient actuellement la possibilité de mettre en place ce programme.



STALLERGENES A SU IDENTIFIER LES LEVIERS DE CROISSANCE POUR DEMAIN

Concentrant son activité sur les besoins des patients allergiques respiratoires sévères, Stallergenes érige l'innovation en condition de son développement. Ayant quadruplé de taille en 10 ans, l'entreprise a investi les fruits de sa croissance vigoureuse tant en Recherche et Développement de nouveaux produits – investissement cumulé de 200 millions d'euros ces 6 dernières années – que dans son nouvel outil industriel – 30 millions d'euros investis.

Ces 10 dernières années, les effectifs de Stallergenes ont plus que doublé pour atteindre aujourd'hui plus de 1 000 collaborateurs, réunis autour de valeurs communes telles que l'engagement, la responsabilité, et l'intérêt du patient.

AVEC L'INAUGURATION DE SON SIÈGE ADMINISTRATIF, STALLERGENES POURSUIT SON EXPANSION

Après l'ouverture officielle de son site de production de pollens de graminées, situé à Amilly (Loiret) en janvier 2011, Stallergenes a inauguré en mai 2011 son siège administratif en présence de Patrick Devedjian, Député et Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, et du Docteur Isao Teshirogi, Président-Directeur Général de Shionogi & Co., Ltd, allié stratégique de Stallergenes au Japon. La réalisation de ce nouveau bâtiment, initiée en 2009 dans le respect des normes environnementales les plus strictes HQE/BBC⁶, permet à l'entreprise d'accueillir 200 salariés supplémentaires, et de libérer ainsi des surfaces dédiées à la Recherche & Développement.

⁶ HQE : Haute Qualité Environnementale ; BBC : Bâtiment Basse Consommation

01
50 ans d'innovations
au service des patients

02 2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03
Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

9 %

de croissance pour
Stallergenes en 2011

85 %

du marché mondial de l'ITA
est concentré en Europe

14 pays

Oralair® disponible dans
14 pays d'Europe

2011 : UNE ANNÉE DE CROISSANCE DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE

Dans un contexte pharmaceutique toujours plus exigeant, Stallergenes maintient le cap que l'entreprise s'est fixé : un fort accent sur l'innovation lui permet, non seulement de contribuer à la rationalisation du marché, mais également d'ouvrir de nouveaux territoires à cette thérapie destinée aux patients souffrant d'allergies respiratoires sévères.

UN CONTEXTE EXIGEANT

En 2009, les pays de l'OCDE ont consacré 9,6% de leur PIB à leurs dépenses de santé, en forte progression par rapport à 2008 où ce pourcentage s'élevait à 8,8%. L'augmentation de la part des dépenses de santé dans le PIB a été particulièrement marquée dans les pays durement frappés par la crise économique¹. Elle a entraîné le durcissement de la politique de maîtrise des coûts de santé dans la plupart des pays européens. Cette tension supplémentaire a eu un impact sur le marché de l'immunothérapie. Alors que l'immunothérapie allergénique est jusqu'à présent marginale aux États-Unis et quasiment inexistante au Japon, **l'essentiel du marché mondial (85%) est concentré en Europe**, où il s'élève à 650 millions d'euros en 2011. Il est estimé que ce marché européen a légèrement baissé cette même année. Plusieurs pays européens (Allemagne, Pays-Bas) ont vu leur marché se contracter alors que d'autres (Espagne, Italie) ont connu une croissance faible du fait de la crise économique.

En Allemagne, un rabais obligatoire oblige les laboratoires pharmaceutiques à rétrocéder 6% de leur chiffre d'affaires (pourcentage qui est passé à 16% en 2011).

« LA RÉGLEMENTATION TEND À PRIVILÉGIER LES PRODUITS ENREGISTRÉS. »

Sur le plan réglementaire, le mouvement de régulation des produits d'immunothérapie allergénique, initié ces dernières années, se poursuit. La coexistence des produits enregistrés et non enregistrés est de moins en moins fréquente et plusieurs pays sont en voie d'interdire les produits non enregistrés. L'Allemagne, premier marché mondial de l'immunothérapie allergénique, est également le pays qui a le plus développé la réglementation des allergènes. Le PEI² a émis en novembre 2008 une réglementation pour les allergènes les plus fréquents, afin de sécuriser la qualité, l'efficacité et la sécurité des traitements, et de limiter à terme l'accès au marché aux seuls produits enregistrés. Ces produits doivent faire la preuve de leur efficacité clinique pour être enregistrés.

¹ Panorama de la santé 2011 - OCDE

² Institut Paul Ehrlich, l'agence allemande de réglementation des produits biologiques

À partir de 2015, seuls les produits enregistrés pourront être commercialisés. Aux Pays-Bas, les autorités de santé (MEB) ont établi en 2009 l'enregistrement comme un pré-requis à la commercialisation de produits d'immunothérapie allergénique. Un mouvement d'harmonisation se dessine dans d'autres pays européens, notamment en Italie et en Espagne, où les produits sans démonstration clinique seraient amenés à disparaître dans les prochaines années.

Dans ce contexte tendu, **la performance de Stallergenes – croissance du chiffre d'affaires de 9 % en 2011 – est particulièrement notable** et contribue au renforcement de ses parts de marché, notamment grâce au lancement réussi d'Oralair® dans les différents pays concernés.

ORALAIR® CONTRIBUE À RATIONALISER LE MARCHÉ DE L'ITA

La croissance de Stallergenes, forte et régulière depuis une dizaine d'années, a pour moteur l'immunothérapie sublinguale. Représentant 88 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, elle a connu une croissance de 11 % en 2011.

Cette croissance de la voie sublinguale est soutenue par le lancement d'Oralair® qui, aujourd'hui commercialisé dans 14 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse) et également en Australie et en Nouvelle-Zélande, reçoit un accueil très positif de la part des spécialistes de l'allergie. Ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché au Canada, Oralair® est le premier comprimé d'immunothérapie enregistré sur le continent nord-américain.

De longue date, Stallergenes a axé ses développements sur les besoins des patients et a souhaité répondre à un besoin thérapeutique élevé : la rhinite allergique sévère, insuffisamment contrôlée par les seuls traitements symptomatiques. En se positionnant sur ce besoin médical non satisfait, Stallergenes a dédié ses traitements à une population limitée, dont la qualité de vie est fortement dégradée et pour laquelle le recours au spécialiste de l'allergie est indispensable. Dans une étude paneuropéenne³ réalisée en Allemagne, Espagne, France, Italie et au Royaume-Uni auprès de 3506 personnes souffrant de rhinite allergique et 49174 personnes non-allergiques, il a

été démontré que cette maladie générait une dégradation de la qualité de vie de 30 %, de la productivité professionnelle de 29 % et un absentéisme de 20 %. La plupart des patients, bien que traités par des médicaments symptomatiques, ne constataient pas d'amélioration de leur situation.

Afin de proposer une réponse adaptée aux besoins des patients, Oralair® est administré selon un protocole discontinu avec un schéma pré-co saisonnier. Ce protocole prévoit la prise du traitement seulement 5 mois par an. Le lien entre cette saisonnalité et la prise des produits aide les patients à suivre leur traitement de façon plus rigoureuse. Avec ce protocole, l'observance des patients est trois fois supérieure à celle observée dans le cadre d'un traitement perannuel.

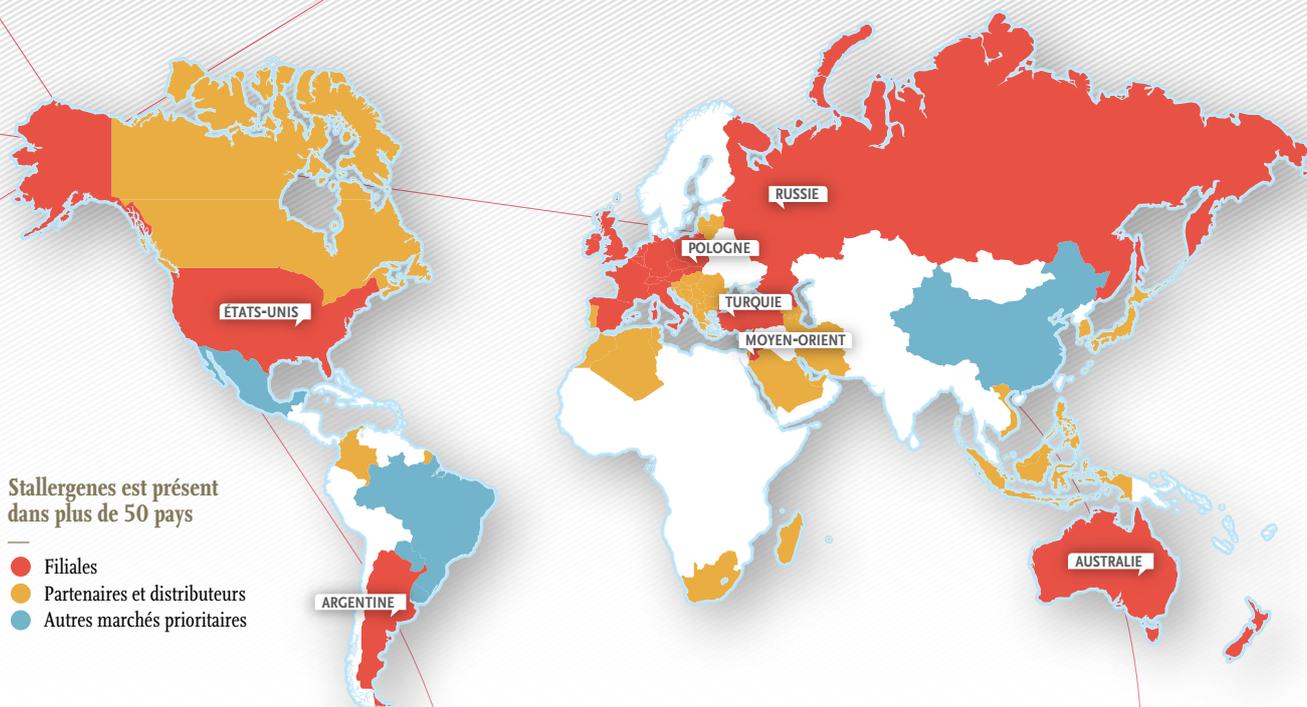
Ayant fait l'objet de quatre études cliniques de phase III incluant plus de 1800 patients en Europe, Oralair® dispose d'un niveau de preuve indiscutable. Il a également fait l'objet d'une étude clinique de phase III chez l'adulte aux États-Unis dont les résultats sont consistants avec les résultats obtenus en Europe. Axé sur l'innovation, Stallergenes poursuit son développement afin que ce traitement apporte la solution la plus adaptée aux patients souffrant de rhinite aux pollens de graminées.

Des premiers résultats encourageants 1 an après l'arrêt du traitement

L'efficacité à long terme du comprimé d'immunothérapie allergénique sublinguale dans la rhinite aux pollens de graminées, Oralair® – après 3 ans de traitement – a été démontrée dans une étude clinique long terme de phase III⁴. Les résultats de la quatrième année de cette étude démontrent que l'efficacité d'Oralair® est maintenue un an après l'arrêt du traitement. Ils valident le concept d'un traitement discontinu selon un schéma pré-co saisonnier (avant puis pendant la saison pollinique).



7 NOUVELLES FILIALES OUVERTES EN 2011-2012



ORALAIR® OUVRE DE NOUVEAUX MARCHÉS À STALLERGENES

Oralair® est le premier comprimé d'immunothérapie sublinguale, issu du programme de développement clinique et pharmaceutique Stalair®, commercialisé par Stallergenes.

De par son statut de spécialité pharmaceutique et son niveau de preuve équivalent à tout autre médicament conventionnel, Oralair® participe à la crédibilisation de l'immunothérapie sublinguale.

Oralair® permet également d'ouvrir de nouveaux marchés à Stallergenes : l'entreprise développe actuellement ses opérations en Australie, Turquie, Pologne, Russie, Amérique Latine (Argentine). La poursuite du développement international

est la priorité, et notamment grâce à ces filiales récemment créées. Elle permettra de renforcer la croissance de l'entreprise, compenser le ralentissement de croissance observée dans certains marchés matures en Europe, et ouvrir les portes de nouveaux marchés stratégiques.

³ Kantar Health's 2010 EU National Health and Wellness Survey : A pan-EU study on the burden of illness of allergic rhinitis sufferers compared with non-sufferers - Demoly, P, Tabar-Purroy, A; Giovanni, P; David, M; Robin, B; Grelaud, N; Le Pautremat, V; Goren, A; Bergmann, K; Calderon, M (EAACI 2012 - Poster Discussion Session 1)

⁴ Malling H., Didier A., Horak F., Worm M., De Beaumont O., Rodriguez P., Montagut A., Zeldin R.K. Post-treatment. Long-term clinical efficacy of a 300 IR sublingual tablet of 5-grass pollen allergen extract in adults with grass pollen-induced allergic rhinoconjunctivitis. Journal of Allergy and Clinical Immunology 2012 129:2 SUPPL. 1 (AB144)

01
50 ans d'innovations
au service des patients

02
2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03 Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

10 %

de la population japonaise
est allergique au pollen
de cèdre du Japon

65 MILLIONS

de personnes souffrent d'allergie
respiratoire aux États-Unis

03 STALLERGENES POURSUIT SA MONTÉE EN PUISSANCE

En 2012, Stallergenes poursuit son expansion, en premier lieu via les filiales existantes et celles nouvellement créées. À plus longue échéance, le développement du marché mondial viendra du Japon et des États-Unis, grâce aux comprimés d'immunothérapie sublinguale, enregistrés en tant que spécialités pharmaceutiques.

L'expansion géographique de Stallergenes passe par le développement de spécialités pharmaceutiques. Le programme Stalair® comprend le développement de comprimés d'immunothérapie allergénique pour les principaux allergènes, responsables de 80 % des maladies allergiques respiratoires dans le monde. Stallergenes a orienté son développement en premier lieu vers les pollens de graminées et les acariens, allergènes les plus prévalents au niveau mondial.

La rhinite allergique affecte 500 millions de personnes dans le monde¹. À l'origine de 40 %² des cas, l'acarien est le premier allergène mondial et est universel, du fait de sa présence en Europe, aux États-Unis et au Japon. 60 % des patients souffrent également d'asthme, qui est plus sévère lorsqu'il est dû à l'acarien : les enfants souffrant d'asthme allergique aux acariens ont un risque plus élevé d'hospitalisation³. L'allergie aux acariens est insuffisamment diagnostiquée, et donc insuffisamment traitée. Constituant la première étape de la prise en charge, l'éviction n'a pas démontré d'efficacité⁴. L'immunothérapie allergénique, dont l'efficacité dans la rhinite allergique aux acariens est démontrée et reconnue, cible le besoin thérapeutique non satisfait des patients souffrant de formes sévères de la maladie. Stallergenes dispose d'une expertise forte et établie de longue date de l'acarien. En tant que premier producteur pharmaceutique mondial de cet allergène, Stallergenes propose ses produits à partir d'extraits de *D. pteronyssinus* et *D. farinae*, espèces à laquelle la très grande majorité des patients dans le monde est sensibilisée⁵. Stallergenes mène actuellement un programme de développement d'une spécialité pharmaceutique en comprimé, dans les indications de rhinite allergique et d'asthme, en Europe, au Japon et dans le futur aux États-Unis.

Un problème de santé publique reconnu au Japon



Après la seconde guerre mondiale, le gouvernement japonais a lancé un important projet de reforestation, concentré sur le *Cryptomeria japonica*, arbre à croissance rapide et dont le bois était utile pour la construction.

Aujourd'hui, cette espèce couvre 18 % du parc forestier japonais.

Véritable fléau, l'allergie au pollen

de *Cryptomeria japonica* concerne 1 japonais sur 10 (soit 13 millions de personnes). Chaque année, au moment de la pollinisation qui couvre une période de février à mai, une baisse de 20 % de la productivité dans les entreprises est constatée.

Dans les prochaines années, les comprimés d'immunothérapie sublinguale permettront de créer le marché de l'immunothérapie sublinguale au Japon et de considérablement développer le marché aux États-Unis.

¹ Bauchau V, Durham SR. Prevalence and rate of diagnosis of allergic rhinitis in Europe. *Eur Respir J*. 2004 Nov;24(5):758-64

² Bousquet PJ. *Allergy* 2005

³ Study of modifiable risk factors for asthma exacerbations: virus infection and allergen exposure increase the risk of asthma hospital admissions in children - C.S.Murray et al., *Thorax* 2006;61:376-382

⁴ Gotzsche PC, Johansen HK. House dust mite control measures for asthma: systematic review. *Allergy* 2008;63:646-659

⁵ Biliotti G et al. *Clin. Allergy* 1972 ; 2 :109-113, Moxnes A et al. *Allergy* 1984 ; 39 : 339-49 and Boner AL et al. *Ann. Allergy* 1989 ; 63 : 82-84

AVANCÉES POSITIVES DU PARTENARIAT AU JAPON

L'accord de partenariat exclusif conclu en septembre 2010 entre Stallergenes et Shionogi, l'un des principaux laboratoires pharmaceutiques japonais, portant sur le développement et la commercialisation de deux comprimés d'immunothérapie allergénique sublinguale issus du programme Stalair®, représente une formidable reconnaissance du potentiel des comprimés d'allergènes. Alors qu'un nombre extrêmement limité de patients bénéficient de l'immunothérapie allergénique dans l'archipel, l'apport de la voie sublinguale permettra de répondre à un fort besoin thérapeutique résiduel.

Au Japon, la rhinite allergique affecte 25 %⁶ de la population et l'asthme 6,7 %⁷. Les acariens et le pollen de *Cryptomeria japonica* (appelé communément cèdre du Japon) sont les deux principales causes d'allergie respiratoire⁸.

La collaboration entre Stallergenes et Shionogi se passe de manière très positive. Les équipes sont très bien organisées et tournées vers un objectif commun. L'accord couvre le développement, l'enregistrement, la promotion et la distribution du comprimé aux acariens, et du comprimé au pollen de *Cryptomeria japonica*.

Pour le comprimé aux acariens, Shionogi conduira le développement clinique au Japon en cherchant à reproduire les résultats obtenus en Europe. La première étude de phase I s'est parfaitement déroulée.



Dr Isao Teshirogi

Président-Directeur Général de Shionogi Co., Ltd

Quels sont les besoins non satisfaits au Japon en termes d'allergies respiratoires ?

Les allergies respiratoires progressent au Japon comme dans les autres pays développés.

Le pollen de *Cryptomeria japonica* est à l'origine de rhinites allergiques devenues un fléau national au Japon : un quart de la population adulte souffre de cette allergie. En l'absence de traitement apportant un soulagement durable, le nombre d'heures de travail et d'apprentissage perdues est considérable.

Comment percevez-vous le potentiel de l'immunothérapie allergénique au Japon ?

L'immunothérapie sous-cutanée est peu utilisée car les patients doivent se rendre fréquemment chez leur médecin.

Disposant de nouvelles données scientifiques, l'immunothérapie sublinguale contre l'allergie aux acariens et au pollen de *Cryptomeria japonica* est une thérapie d'avenir au Japon et constituera un nouveau marché de croissance.

Comment voyez-vous la collaboration entre Shionogi et Stallergenes ?

Stallergenes possède une expertise exceptionnelle de l'extraction, de la purification et de la formulation des allergènes. Malgré la complexité de l'extraction du pollen de *Cryptomeria japonica*, nous avons progressé plus rapidement que prévu. Pour sa part, Shionogi possède une solide compétence dans le développement de médicaments contre la rhinite allergique. Nos deux entreprises associent leurs atouts respectifs pour créer une collaboration "gagnant-gagnant". C'est l'un des meilleurs partenariats qu'ait connus Shionogi, dont nous attendons les prochaines avancées avec confiance.



En ce qui concerne le comprimé au pollen de *Cryptomeria japonica*, exclusivement destiné au marché japonais, un plan de développement spécifique sera mis en place dans le cadre d'une collaboration étroite entre les deux parties. Stallergenes mettra au point le produit avant qu'un développement clinique spécifique soit mené par Shionogi. En avance sur le planning prévu, le principe actif est défini. Le développement clinique du produit débutera en 2012 par une étude de standardisation.

⁶ Sakurai Y, Nakamura K, Teruya K, Shimada N, Umeda T, Tanaka H, Yoshizawa N. Prevalence and risk factors of allergic rhinitis and cedar pollinosis among Japanese men. *Prev Med.* Juillet-août 1998 ; 27(4):617-22.

⁷ Masoli M, Fabian D, Holt S, Beasley R; Global Initiative for Asthma (GINA) Program. The global burden of asthma: executive summary of the GINA Dissemination Committee report. *Allergy.* Mai 2004 ; 59(5):469-78.

⁸ Sakashita et al. *Int Arch. Allergy Immunol.* 151, 255, 2010

DE SOLIDES PERSPECTIVES OFFERTES PAR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Les États-Unis sont le premier marché pharmaceutique mondial et représentent un potentiel considérable pour l'immunothérapie sublinguale. Au sein des 310 millions d'habitants que compte ce pays, 21,5 % des adultes⁹ et 40 % des enfants¹⁰ souffrent de rhinite allergique. Cette pathologie concerne 65 millions de personnes et sa prévalence augmente régulièrement¹¹. Les allergènes les plus importants sont les pollens de graminées (27 %), les acariens (27,5 %), et les pollens d'ambrosie (26 %)¹².

Aujourd'hui, moins de 3 millions de patients allergiques sont traités par immunothérapie, soit 5 % de la population allergique. 95 % de ces traitements sont administrés par voie sous-cutanée. Il existe un besoin thérapeutique résiduel important, du fait des contraintes que présente l'immunothérapie par voie sous-cutanée. De ce fait, nombreux sont les patients qui refusent le traitement ou qui ne le poursuivent pas jusqu'à son terme.

La mise à disposition de la solution innovante, adaptée aux besoins du patient, que représentent les comprimés génère une croissance très forte du marché américain de l'immunothérapie.



Pr Linda S. Cox

Ancienne Présidente des Comités sur l'immunothérapie de l'AAAAI¹³ et de l'ACAAI¹⁴, un des rédacteurs en chef du rapport du groupe de travail sur l'immunothérapie allergénique, membre de l'American Academy of Allergy, Asthma and Immunology¹⁵.

Quel est le profil des personnes souffrant d'allergies respiratoires aux États-Unis comparé à l'Europe ?

Le profil des personnes allergiques aux États-Unis est similaire à celui des européens, avec une forte proportion de patients polysensibilisés (51 à 81 %)¹⁶. De récentes études cliniques d'ampleur, disposant d'une méthodologie rigoureuse, menées en Europe et aux États-Unis avec des comprimés de pollen de graminées, ont donné des résultats concordants. Elles ont prouvé, en particulier, que ces traitements étaient efficaces et sûrs à la fois chez les sujets monosensibilisés et polysensibilisés¹⁷.

Qu'est-ce que l'immunothérapie allergénique sublinguale apportera aux patients américains ?

L'immunothérapie sublinguale offrira de nouvelles options aux patients allergiques. L'immunothérapie est aujourd'hui peu pratiquée car elle nécessite de nombreuses injections dans un cadre médical contrôlé.

Si un traitement pratique existait, tel que des comprimés à prendre chez soi, capables de réduire les symptômes et la prise de médicaments symptomatiques et d'apporter un bénéfice à long terme, de nombreux patients choisiraient cette solution.

Afin de capter ce potentiel de croissance, Stallergenes, soutenu par son actionnaire de référence Ares Life Sciences, a décidé de s'implanter aux États-Unis et d'investir, tant en développement clinique qu'opérationnel, dans le but de mettre à disposition ses innovations et de contribuer à faire évoluer les pratiques de l'immunothérapie. Stallergenes a pour objectif de déposer le dossier d'enregistrement de son comprimé d'immunothérapie sublinguale aux pollens de graminées aux États-Unis. Stallergenes a créé une filiale aux États-Unis en mai 2011 dont la mission consiste à gérer les relations avec la FDA. Cette mission sera progressivement étendue, en fonction de l'évolution des projets.

⁹ Business Insight : The Asthma, COPD & Allergic Rhinitis Market Outlook to 2015 (Novembre 2010)

¹⁰ The Diagnosis and Management of Rhinitis: An Updated Practice Parameter. Joint Task Force on Practice Parameters. J Allergy Clin Immunol. 2008; 122: S1-S84.

¹¹ Business Insight : The Asthma, COPD & Allergic Rhinitis Market Outlook to 2015 (Novembre 2010)

¹² Prevalences of positive skin test responses to 10 common allergens in the US population: Results from the Third National Health and Nutrition Examination Survey (NHANES) Arbes et al., 2005 - JACI

¹³ The American Academy of Allergy, Asthma & Immunology (AAAAI): Société Américaine de l'Allergie, l'asthme et l'immunologie

¹⁴ American College of Allergy, Asthma & Immunology (ACAAI): Collège Américain d'Allergie, d'Asthme et d'Immunologie

¹⁵ Académie Américaine d'Allergie, d'Asthme et d'Immunologie

¹⁶ Calderon MA, Cox L, Casale TB, Moingeon P, Demoly P. Multiple-allergen and single-allergen immunotherapy strategies in polysensitized patients: Looking at the published evidence. J Allergy Clin Immunol. 2012.

¹⁷ Calderon MA, Cox L, Casale TB, Moingeon P, Demoly P. Multiple-allergen and single-allergen immunotherapy strategies in polysensitized patients: Looking at the published evidence. J Allergy Clin Immunol. 2012.

Qu'attendez-vous du développement de comprimés d'immunothérapie allergénique pour les patients américains ?

Le comprimé aux pollens de graminées constituera indéniablement une solution efficace.

L'immunothérapie sublinguale est une voie prometteuse et de nouveaux développements doivent être proposés pour les allergies respiratoires fréquentes, car celles-ci représentent un véritable problème de santé publique.

01

50 ans d'innovations au service des patients

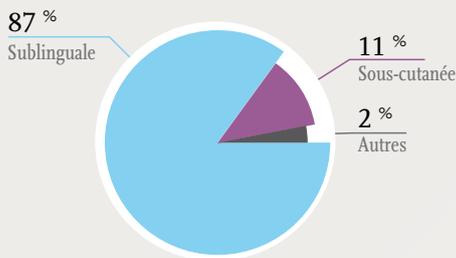
02

2011 : une année de croissance dans un environnement complexe

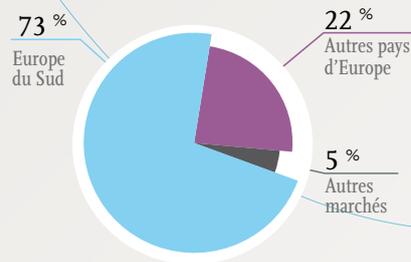
03

Stallergenes poursuit sa montée en puissance

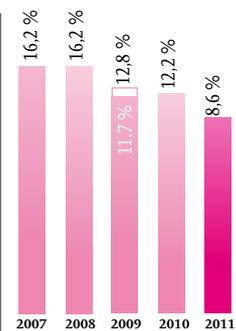
CHIFFRES CLÉS



RÉPARTITION DU CA PAR GAMMES



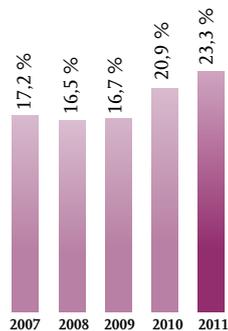
RÉPARTITION DU CA PAR MARCHÉS



CROISSANCE

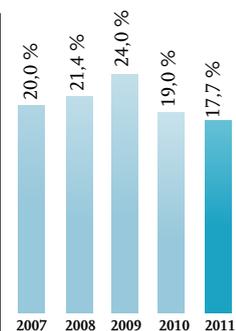
La croissance organique se poursuit dans un contexte économique difficile.

■ Croissance organique
□ Croissance externe



MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle progresse de 240 points de base à 23,3.



R&D / VENTES

L'effort de R&D représente en moyenne 20 % du chiffre d'affaires sur les cinq dernières années.

235 M€

Chiffre d'affaires

23,3 %

Marge opérationnelle

988

Collaborateurs

54,6 M€

Résultat opérationnel

37,0 M€

Résultat net

8,6 %

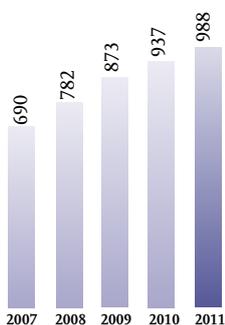
Croissance du CA

15,7 %

Marge nette

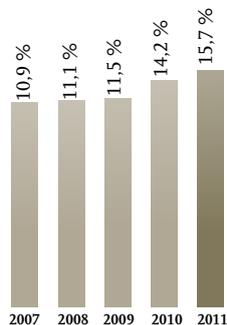
17,7 %

Coûts de R&D sur ventes



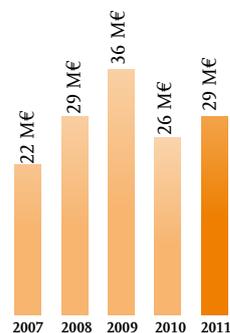
COLLABORATEURS (EN FIN D'ANNÉE)

Stallergenes a créé 51 emplois nets en 2011. En 5 ans, les effectifs ont augmenté de 60 %.



MARGE NETTE

La marge nette atteint son record historique depuis l'introduction en bourse à 15,7 %.



STALAIR®

Depuis son lancement en 2004, Stallergenes aura investi en R&D 170 M€ dans le programme de développement Stalair®.

01

50 ans d'innovations
au service des patients

02

2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03

Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

COMPTES RÉSUMÉS CONSOLIDÉS

BILANS ÉCONOMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>en millions d'euros</i>	2007	2008	2009	2010	2011
Goodwill	28,3	28,3	33,4	33,7	33,4
Actifs immobiliers nets	7,8	17,4	16,8	16,2	21,0
Autres actifs non courants nets de provision	29,9	31,6	34,7	41,5	44,7
Besoin en fonds de roulement opérationnel	10,8	14,9	12,9	2,8	4,7
TOTAL DES CAPITAUX INVESTIS	76,8	92,2	97,8	94,2	103,9
Financés par :					
Capitaux propres	66,4	82,6	102,7	131,2	159,6
Emprunts immobiliers	4,7	11,2	9,9	8,5	7,0
Autres emprunts	14,0	7,0	7,0	-	-
Trésorerie disponible	(8,3)	(8,6)	(21,8)	(67,1)	(77,0)
Endettement net (trésorerie nette)	10,4	9,6	(4,9)	(58,7)	(70,0)
Revenus différés	-	-	-	21,6	14,3
TOTAL DES CAPITAUX ENGAGÉS	76,8	92,2	97,8	94,2	103,9

« EN 2011, NOUS AVONS ACCRU DE 11 MILLIONS D'EUROS LA TRÉSORERIE NETTE QUI S'ÉTABLIT MAINTENANT À 70 MILLIONS D'EUROS. »

Christian Thiry,
Directeur Administratif et financier

« LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE PROGRESSE EN MOYENNE DE 19 % PAR AN SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES. »

COMPTES DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	2007	2008	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires	147,1	170,9	192,8	216,3	235,0
Coûts des produits vendus	(32,9)	(39,8)	(43,1)	(48,3)	(55,3)
Frais généraux, admin. & commerciaux	(65,1)	(73,0)	(78,9)	(91,2)	(99,5)
Dépenses de recherche et développement	(29,3)	(36,6)	(46,2)	(41,2)	(41,6)
Produits liés à la recherche	5,5	6,6	7,6	9,7	16,0
Résultat opérationnel	25,3	28,1	32,2	45,3	54,6
Résultat financier	(1,3)	(1,3)	(0,7)	(0,3)	0,3
Impôts	(8,0)	(7,8)	(9,3)	(14,2)	(17,9)
Résultat net	16,0	19,0	22,2	30,8	37,0

FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en millions d'euros</i>	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat opérationnel (EBIT)	25,3	28,1	32,2	45,3	54,6
Charges calculées	4,7	6,2	7,5	11,0	9,7
Excédent brut de trésorerie (EBITDA)	30,0	34,3	39,7	56,3	64,3
Impôt courant opérationnel	(7,4)	(7,8)	(8,4)	(14,4)	(17,8)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	0,2	(3,5)	2,2	10,1	(1,9)
Investissements	(16,3)	(18,3)	(16,0)	(16,7)	(17,4)
Paiements d'avance*	-	-	-	21,6	(7,3)
Cash flow libre	6,5	4,7	17,5	56,9	19,9
Dividendes	(4,5)	(5,2)	(5,9)	(7,3)	(10,1)
Opérations sur titres	1,0	1,7	3,2	4,1	1,4
Coût net de l'endettement et autres	(1,4)	(0,4)	(0,4)	(0,2)	0,1
Variation de trésorerie nette	1,6	0,8	14,4	53,5	11,3

* sur contrat de partenariat avec Shionogi Co., Ltd

01

50 ans d'innovations
au service des patients

02

2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03

Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

BOURSE

2011 : une reconfiguration de l'actionariat et du profil boursier de Stallergenes.

À la suite du rachat fin 2010 de la participation de Wendel dans Stallergenes, Ares Life Sciences a initié une Offre Publique d'Achat qui s'est terminée le 11 mars 2011 et qui permettait aux actionnaires minoritaires qui le souhaitaient de céder leurs titres.

Le résultat de cette OPA révèle une recomposition significative de l'actionariat du groupe, Ares Life Sciences détenant désormais 73,4 % du capital, le flottant se situant à 23,3 %.

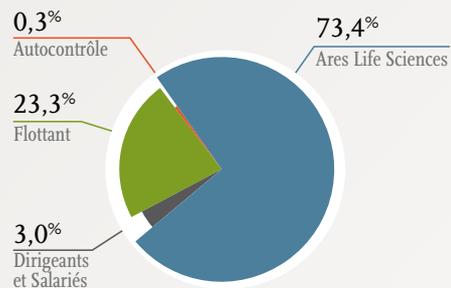
La réduction significative du flottant, jointe à une année 2011 de transition, explique l'évolution du cours durant l'année.

Le cours de Stallergenes est ainsi passé de 59 € (cours au 31.12.2010) à 42,20 € (cours au 31.12.2011), soit un recul de 28,47 %, à rapprocher pour ses principaux indices de référence d'un CAC Mid & Small en retrait de 21,58 % et du CAC Health Care en hausse de 15,2 %.

Cette évolution s'est réalisée dans des volumes plus resserrés, de l'ordre de 15 831 titres par jour, ce qui fait ressortir un taux de rotation réel du flottant de 30 % et une rotation par rapport au flottant de 121 %.

Sur l'année 2011, Stallergenes aura connu un cours au plus haut de 60 € le 15/02/2011 et un cours au plus bas de 38,25 € le 30/11/2011.

Depuis le début de l'exercice 2012, la valeur du titre a légèrement progressé, passant de 42,20 € fin 2011 à un cours au 30.03.2012 de 44,9 €, soit une hausse de 6,4 %.



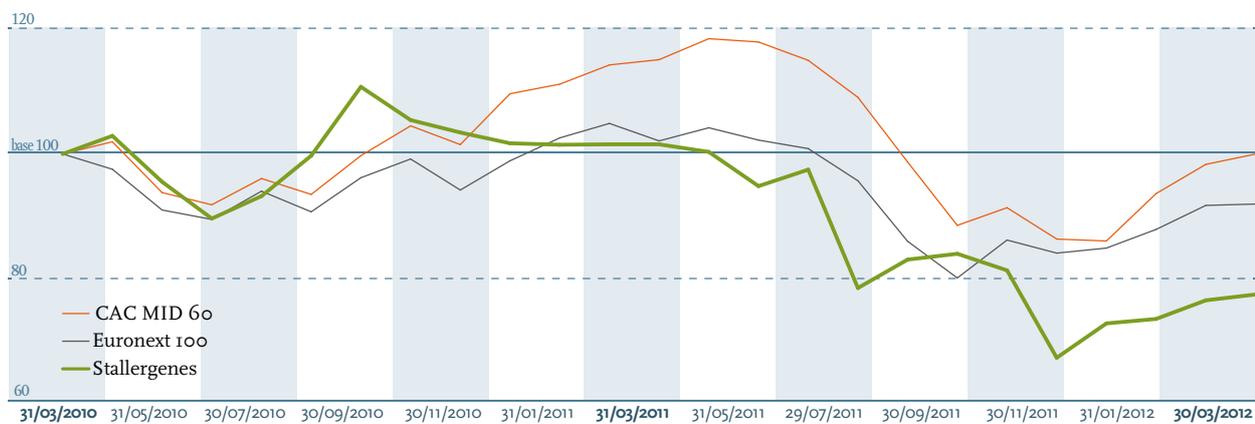
RÉPARTITION DU CAPITAL

AU 31.12.2011

UN SUIVI TOUJOURS AUSSI EXHAUSTIF

Le Groupe est toujours suivi par une douzaine de bureaux d'analyse parmi lesquels Arkéon, Aurel, Cheuvreux, CM-CIC, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Kepler, Natixis, Oddo, Portzamparc, SG Securities, Standard & Poor 's.

ÉVOLUTION BOURSE



FICHE SIGNALÉTIQUE

Tickers

ISIN FR0000065674
Reuters GEN.PA
Bloomberg GENP FP

Dividende net
 proposé pour 2011

**0,75 € par action soit
 un pay-out de 27 %**

Indices

CAC Mid & Small
CAC Small
CAC Health Care
CAC Pharma et Bio
CAC All-Tradable
Next 150

Date de mise
 en paiement

11 juin 2012



Contact

Roberto Gradnik, *CEO*
 Lise Lemonnier, *Directeur Communication Groupe*
 + 33 (0)1 55 59 20 00

<http://finance.stallergenes.com>
investorrelations@stallergenes.fr

01

50 ans d'innovations
au service des patients

02

2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe

03

Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

GOVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2011, Stallergenes a renforcé son conseil d'administration grâce à la cooptation de Monsieur Roberto Gradnik et la nomination de 3 nouveaux administrateurs : Madame Maria Gabriella Camboni et Messieurs Jean-Luc Belingard et Patrick Langlois. Ces nominations s'inscrivent dans la stratégie de développement du Groupe dans l'univers de la spécialité pharmaceutique et permettent ainsi, grâce à l'expérience reconnue des nouveaux administrateurs de faire bénéficier Stallergenes de compétences complémentaires dans ce domaine, tout en renforçant la féminisation du Conseil et son indépendance. Depuis le 1^{er} janvier 2012, Monsieur Roberto Gradnik est Directeur Général Exécutif du groupe.



1. **Albert SAPORTA**
Président
2. **Roberto GRADNIK**
Directeur Général
3. **Jean-Luc BELINGARD**
Administrateur indépendant,
Président-Directeur Général
du groupe Ipsen
4. **Jean BOUSQUET**
Professeur de Classe Exceptionnelle
de Maladies Respiratoires,
Service des Maladies Respiratoires,
Hôpital Arnaud de Villeneuve, Montpellier
5. **MariaGabriella CAMBONI**
Directrice des Opérations, EOS
6. **Christian CHAVY**
Associé, Ares Life Sciences
7. **Michel DUBOIS**
Administrateur indépendant,
Président du Comité d'Audit de Stallergenes,
Ancien secrétaire
général de l'Institut Mérieux
8. **Patrick LANGLOIS**
Administrateur indépendant,
Associé-Gérant de PJJ Conseils
9. **Patrick LEE**
Associé, Ares Life Sciences
10. **Jean-Michel LEVY**
Administrateur indépendant,
Ancien Vice-Président du Business
Development chez Sanofi-Aventis
11. **Paola RICCI**
Associée, Ares Life Sciences
12. **Jacques THEURILLAT**
Associé, Ares Life Sciences

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Stallergenes se trouve aujourd'hui à une étape décisive de son développement.

Pour répondre à ses nouveaux enjeux, le groupe s'est doté en 2012 d'un comité exécutif élargi.

Antoine BAROUKY
Directeur Business Development

Olivier de BEAUMONT
Directeur des Affaires Médicales

Roberto GRADNIK
Directeur Général

Cécile HILAIRE
Directeur Marketing stratégique
et accès au marché

Thomas LANG
Directeur Général États-Unis

Richard LEJOSNE
Directeur des Ressources Humaines

Philippe MOINGEON
Directeur Recherche et
Développement Pharmaceutique

Cyril TAVIER
Directeur des Opérations Europe
du Sud

Christian THIRY
Directeur Administratif et Financier

Philippe VEREZ
Directeur des Opérations
Internationales

Robert ZELDIN
Directeur du Développement Clinique

En recrutement
Directeur des Affaires
Pharmaceutiques et Réglementaires

En recrutement
Directeur des Opérations Industrielles
et Supply Chain

0150 ans d'innovations
au service des patients**02**2011 : une année de croissance
dans un environnement complexe**03**Stallergenes poursuit
sa montée en puissance

GLOSSAIRE

LES MALADIES

Rhinite allergique

Maladie qui se caractérise par une inflammation de la muqueuse nasale et se manifeste par un ensemble de symptômes : nez qui coule, nez bouché, crises d'éternuements en rafales, et démangeaisons du nez et/ou du palais. Ces symptômes s'accompagnent fréquemment d'une conjonctivite qui se manifeste par des larmoiements, des picotements, des rougeurs des yeux, et d'une diminution de l'odorat.

Asthme allergique

Affection due à une inflammation des voies respiratoires associée à une hyperactivité des bronches. La crise se traduit par l'apparition brutale d'un essoufflement voire d'un étouffement avec manque d'air, sifflement dans la poitrine, oppression, et angoisse.

LA R&D

Biomarqueur

Paramètre biologique dont le changement qualitatif ou quantitatif permet de prédire la réponse, en particulier la réponse clinique, à un produit.

Spectrométrie de masse

Technique physique d'analyse permettant de détecter et d'identifier des molécules d'intérêt par mesure de leur masse, et de caractériser leur structure chimique.

Protéomique

Science qui étudie les protéomes, c'est-à-dire les protéines d'une cellule. Elle permet d'identifier de manière globale les protéines extraites d'une culture cellulaire, d'un tissu ou d'un fluide biologique, leur localisation dans les compartiments cellulaires, leurs éventuelles modifications post-traductionnelles ainsi que leur quantité.

LES TRAITEMENTS

Immunothérapie Allergénique (ITA)

Traitement médical dont le principe s'apparente à une vaccination thérapeutique, pour traiter les pathologies respiratoires d'origine allergique. En exposant les patients, de façon répétée, à l'allergène responsable de leurs symptômes, le médecin vise sur le court terme, à une atténuation marquée des symptômes dès la première année, permettant à ces patients de ne plus souffrir dans leur vie quotidienne, et sur le moyen terme (après trois ans de traitement), à un maintien de cet effet dans les années qui suivent l'arrêt du traitement selon un phénomène de « désensibilisation ».

Allergènes Préparés Spécialement pour un Individu (APSI)

Produit d'immunothérapie allergénique, réalisé sous forme de préparations et administré par voie sublinguale ou sous-cutanée.

Effet à long terme

Maintien de l'efficacité du traitement pendant les 3 ans de traitement.

Effet de rémanence

Maintien du bénéfice thérapeutique après l'arrêt du traitement.

Médecine basée sur les preuves (ou Evidence-based medicine, EBM)

Utilisation rigoureuse et judicieuse des meilleures données disponibles lors de la prise de décisions concernant les soins à prodiguer à un patient individuel. L'EBM fait appel à 3 sources d'informations : la source scientifique (données de la recherche), la source praticien (expérience clinique et conditions d'exercice), la source patient (préférences du patient).



RAPPORT ANNUEL 2011

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence est disponible sans frais au siège social de Stallergenes S.A. : 6, rue Alexis de Tocqueville - 92160 Antony, ainsi que sur le site Internet de Stallergenes S.A. : www.Stallergenes.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

Sommaire

04 Marchés et activités

- 04 Le marché de l'immunothérapie allergénique
- 06 Produits et services
- 07 La recherche et l'innovation
- 09 L'outil industriel
- 11 Organigramme et fonctionnement du Groupe
- 14 Historique de l'entreprise

17 Comptes consolidés 2011

49 Rapport de gestion 2011 du conseil d'administration

- 49 Activité et résultats consolidés
- 51 Perspectives pour 2012
- 51 Comptes individuels 2011
- 52 Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- 52 Filiales et participations
- 53 Délais de paiement Clients / Fournisseurs
- 53 Conventions réglementées
- 53 Facteurs de risques
- 57 Ressources humaines
- 59 Rémunération du personnel en actions

61 Information sur les dirigeants et les mandataires sociaux

- 61 Changement de gouvernance
- 61 Rémunérations des dirigeants sociaux au titre de 2011
- 63 Rémunérations des dirigeants sociaux au titre de 2012
- 63 Attribution d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux, et leurs levées
- 63 Engagements pris à l'égard de la nouvelle équipe de direction
- 63 Jetons de présence et autres avantages, conflits d'intérêt potentiels
- 64 Informations sur les mandataires sociaux
- 71 Déclaration des opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

72 Renseignements de caractère général sur le capital social

- 72 Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux
- 72 Capital émis et capital autorisé non émis
- 72 Tableau des autorisations financières
- 73 Historique des variations du capital
- 73 Politique de distribution des dividendes
- 74 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote
- 74 Participation des salariés dans le capital
- 74 Structure de contrôle
- 74 Franchissements de seuils déclarés à la société
- 75 Rachat par la société de ses propres actions

78 Rapport du président sur la gouvernance et le contrôle interne

- 78 Règles de fonctionnement du gouvernement d'entreprise
- 82 Contrôle interne des risques de l'entreprise
- 73 Organisation et pilotage du contrôle interne de l'entreprise

87 Comptes individuels 2011

100 Assemblée générale 2012

- 100 Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012
- 101 Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 105 Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

108 Informations complémentaires

- 108 Charte de l'administrateur et code de bonne conduite
- 113 Renseignements de caractère général concernant la société
- 120 Évolution de l'action en bourse et politique d'information
- 122 Document annuel d'information
- 123 Informations sur les responsables du contrôle des comptes
- 124 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux membres de leurs réseaux

125 Rapports et attestation

- 125 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 126 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2011)
- 127 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Exercice clos le 31 décembre 2011)
- 130 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Stallergenes SA
- 131 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec suppression du droit préférentiel de souscription (10^e résolution)
- 132 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (11^e résolution)
- 133 Attestation du responsable du document de référence

134 Tableau de concordance

MARCHÉS ET ACTIVITÉS

Le marché de l'immunothérapie allergénique

L'allergie : la maladie du monde développé ?

La modification de l'environnement et des modes de vie, le développement de l'hygiène et la diminution des infections bactériennes et virales, l'urbanisation, la pollution, le tabagisme actif ou passif et les changements d'habitudes alimentaires sont autant de facteurs qui semblent avoir favorisé la progression rapide de l'allergie. Son incidence aurait doublé au cours des 20 dernières années.

On estime généralement que 20 à 30 % de la population des pays industrialisés souffre d'allergies. Chaque individu allergique réagit en moyenne à 2 ou 3 allergènes différents. On compte aujourd'hui plus de cent allergènes identifiés rassemblés en grandes familles : les pneumallergènes ou allergènes respiratoires (acariens, pollens et allergènes végétaux, phanères – poils de chat, de chien –, moisissures et levures), les venins d'hyménoptères, les allergènes alimentaires, les allergènes chimiques ou médicamenteux et les allergènes de contact. Stallergenes est spécialisée dans le traitement des allergies respiratoires aux pneumallergènes.

Rhinite et asthme

Nez bouché, yeux larmoyants, inflammation des muqueuses, difficultés à respirer, fatigue, baisse de vigilance et manque de concentration : la rhinite allergique, intermittente ou persistante, dont la gravité est généralement sous-estimée, altère sérieusement la qualité de vie tout autant que les capacités physiques ou émotionnelles des patients.

La rhinite allergique est souvent le premier stade du développement de l'asthme, qui est une pathologie plus grave. Un patient allergique souffrant de rhinite a trois fois plus de risques de développer un asthme qu'un patient non allergique. Dans 50 à 70 % des cas, les allergènes (acariens, pollens, poils de chat, etc.) sont la cause principale de l'asthme. Selon les pays, l'asthme touche entre 10 et 15 % de la population. C'est la maladie chronique la plus fréquente chez l'enfant. Cette maladie évolue selon des stades de gravité progressive et peut, à l'extrême, entraîner la mort du sujet lorsque la prise en charge n'est pas correctement assurée.

Traiter les symptômes ou la cause ?

L'allergie est une réaction anormale du système immunitaire à des substances habituellement sans danger. Les symptômes de l'allergie apparaissent lorsqu'une réponse immunitaire élevée d'IgE est dirigée contre un antigène inoffensif comme le pollen. Le processus qui mène aux symptômes allergiques se déroule en trois étapes : la sensibilisation initiale du système immunitaire à l'allergène conduit à la mise en place du mécanisme de réponse IgE à la surface des mastocytes ; la réaction allergique conduit par la combinaison des molécules d'allergènes aux molécules IgE à l'émission par les mastocytes de médiateurs comme l'histamine et les leukotriènes ; les symptômes allergiques sont le résultat de l'action pharmacologique de ces médiateurs.

Les traitements symptomatiques agissent à différentes étapes de ce processus. Les antihistaminiques et les antileukotriènes sont des agents qui bloquent l'action pharmacologique des médiateurs. Les corticostéroïdes agissent en amont en stabilisant les mastocytes pour prévenir l'émission des médiateurs. Enfin, les anticorps anti-IgE, visent à éliminer directement les IgE. Ces différents traitements réduisent et soulagent temporairement les symptômes sans pour autant empêcher leur réapparition dès l'arrêt du traitement : un patient traité sur trois déclare ne pas être bien contrôlé par ces traitements. Ces produits sont distribués par de grands laboratoires pharmaceutiques internationaux ainsi que par des producteurs de médicaments génériques. Ce marché est jugé mature avec peu de nouveaux produits en développement.

À la différence des traitements symptomatiques, l'immunothérapie allergénique (en abrégé ITA en anglais AIT « allergenic immunotherapy ») vise à rééduquer le système immunitaire afin de normaliser sa réponse à la présence de l'allergène. Elle agit donc sur les causes de la maladie allergique et prévient l'évolution de la maladie vers des formes plus sévères (poly-sensibilisation et/ou asthme allergique). Toutefois, l'immunothérapie allergénique est un traitement long et progressif qui présente pour le patient plus de contraintes que les traitements symptomatiques.

La forme sublinguale dynamise le marché de l'immunothérapie allergénique

Le traitement par voie sous-cutanée (VSC ou SCIT – « subcutaneous immunotherapy » en anglais) est pratiqué depuis plus de 90 ans. Il comporte généralement plusieurs dizaines d'injections réparties sur une durée de trois années. Ce traitement n'est pas sans danger car le risque d'une réaction allergique systémique (choc anaphylactique) est réel et le patient doit demeurer sous surveillance médicale pendant 30 minutes après chaque injection. Pour limiter ce risque, une variante hypoallergénique dite « allergeoïde » des traitements a été développée à l'aide d'une modification chimique du principe actif allergénique. L'utilisation d'adjuvants permet aussi de limiter le nombre d'injections. L'administration de ces traitements doit cependant se produire sous surveillance médicale, ce qui limite leur développement. La VSC est plutôt réservée aux traitements des allergies invalidantes, qui concernent une minorité des malades allergiques.

L'introduction par Stallergenes il y a une quinzaine d'années d'une nouvelle génération de traitements par voie orale dite « sublinguale » (à déposer et à laisser agir sous la langue) (VSL ou SLIT « sublingual immunotherapy » en anglais), jusqu'à 30 fois plus concentrés en principe actif allergénique, a permis l'auto administration du traitement sous forme liquide par le patient et a réduit le risque d'effet systémique sérieux. Cela a contribué à un nouveau développement de la pratique de l'immunothérapie allergénique.

Le comprimé d'allergènes est reconnu comme une nouvelle classe thérapeutique de traitement

Le comprimé d'allergènes est une variante solide de la voie sublinguale mieux documentée sur le plan médical et portant sur les principaux allergènes : graminées, acariens, bouleau, ambroisie.

Depuis 2005, les résultats positifs d'études d'efficacité des comprimés d'allergènes aux graminées, au bouleau et aux acariens de Stallergenes, ont eu un retentissement important dans la communauté allergologique mondiale. Ils prouvent l'efficacité de la voie sublinguale chez l'adulte et l'enfant. Ils prouvent aussi que le bénéfice de l'immunothérapie allergénique persiste plusieurs

années après la fin du traitement, et que ce traitement améliore significativement et durablement la qualité de vie des patients.

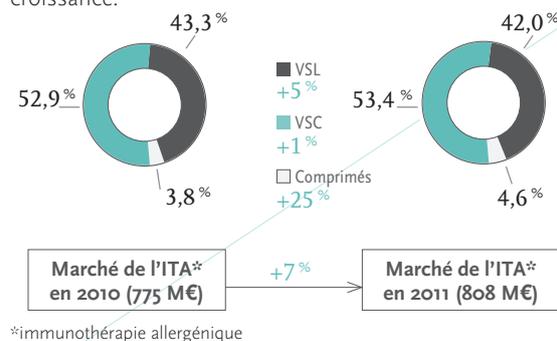
Les comprimés « graminées » sont présents sur le marché depuis 2006 et connaissent une croissance rapide. Stallergenes a obtenu l'enregistrement dans 23 pays d'Europe, en Australie et au Canada de son comprimé d'immunothérapie au pollen de graminées Oralair® pour l'adulte et l'enfant. Oralair® est commercialisé en Europe depuis 2008.

Les nouvelles recommandations de l'EMA (agence européenne de santé) publiées en 2009 concernant le développement clinique, la production et la qualité des produits d'immunothérapie établissent les comprimés d'allergènes comme une nouvelle classe thérapeutique.

L'immunothérapie allergénique : un marché porté par la voie sublinguale, centré sur l'Europe et sur deux acteurs

Sur la décennie 2000-2010, la part de marché de la VSL a pratiquement doublé, passant de 25 % à 47 % du marché de l'ITA.

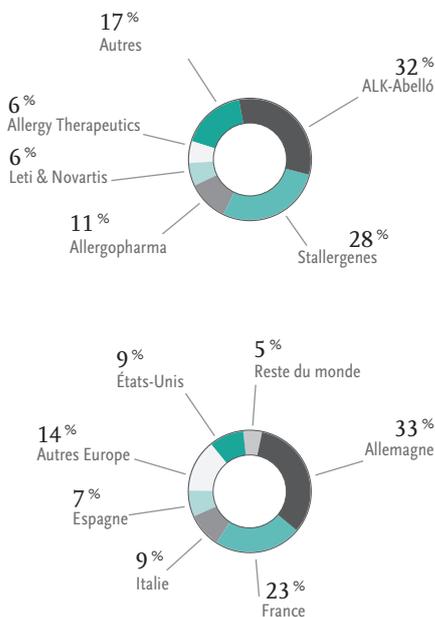
L'impact en Europe de réglementations pharmaceutiques plus contraignantes en matière d'immunothérapie allergénique (Cf. infra APSI et spécialités pharmaceutiques) et la mise en place en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe de politiques plus restrictives en matière de prix et de remboursement, a eu un impact négatif en 2011 sur la croissance du marché. Le rythme de progression du marché en 2011 est estimé à 4 % (7 % en 2010). Les comprimés d'allergènes « graminées » en constituent le segment le plus dynamique avec 25 % de croissance.



L'Allemagne est le premier marché géographique de l'immunothérapie allergénique. Suivent la France, l'Espagne et l'Italie. Aux États-Unis, le marché de l'immunothérapie allergénique est dédié à la commercialisation des allergènes en vrac (« bulk ») du fait de la pratique des allergologues qui préparent eux-mêmes les traitements injectables des patients. En 2011, la dynamique de croissance a été relativement plus forte aux États-Unis et dans le reste du monde, ce qui explique la progression plus rapide cette année de la voie sous-cutanée sur la voie sublinguale. En effet dans ces pays, la voie sublinguale n'est que peu disponible.

Deux acteurs principaux, ALK-Abello et Stallergenes, représentent 60 % du marché de l'immunothérapie allergénique (58 % en 2010). Une mosaïque de petites sociétés, souvent nationales, se partage les 42 % restant.

Marché de l'ITA en 2011 (808 M€)



Sources des données sur le marché : IMS, Stallergenes (à partir des rapports de gestion des sociétés)

Produits et services

APSI et spécialités pharmaceutiques

Les tests diagnostiques, utilisés in vivo ou in vitro, permettent d'identifier le ou les allergène(s) responsable(s) de l'allergie. En cas de poly-sensibilisation, la solution thérapeutique peut s'orienter vers un mélange d'allergènes ou « APSI ». Un APSI est un « Allergène Préparé Spécialement pour un Individu » (en anglais NPP « Named Patient Product »). Les APSI permettent le traitement des allergies causées par plus de 100 allergènes. En cas de sensibilisation aux allergènes les plus communs (graminées, acariens, arbres), le recours à des spécialités pharmaceutiques dont la composition allergénique est prédéterminée a tendance à se développer.

À la différence des spécialités pharmaceutiques classiques, les APSI ne disposent pas dans tous les pays d'un cadre réglementaire précis d'enregistrement pharmaceutique. Ainsi, aux États-Unis, la réglementation porte principalement sur la production des solutions d'allergènes : les APSI sont produits par les allergologues.

Les autorités sanitaires françaises ont institué par décret en janvier 2008 un nouveau cadre réglementaire pour l'enregistrement des APSI, en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutique. De son côté, l'Allemagne a choisi d'implémenter une réglementation tournée vers l'enregistrement de spécialités pharmaceutiques. L'Italie et l'Espagne viennent aussi d'entrer dans un processus de formalisation de leur propre réglementation. Cette tendance à la mise en place de réglementations plus contraignantes se rencontre à des degrés divers sur l'ensemble des marchés européens, sous l'impulsion de l'agence centrale européenne du médicament (EMA).

Gammes de produits

Trois formes de traitements sont actuellement disponibles : la forme injectable (injections sous-cutanées), la forme sublinguale liquide (gouttes à déposer sous la langue) et la forme sublinguale solide (comprimés à dissolution rapide à déposer sous la langue).

- La gamme de comprimés immunothérapie Stalair® : le comprimé au pollen de graminées Oralair® est enregistré en Europe pour les deux indications adultes

et enfants ; le comprimé d'immunothérapie aux acariens est en cours d'enregistrement et le comprimé au pollen de bouleau est en phase III de développement clinique ;

- Les gammes sublinguales : Staloral®. En 10 ans d'études cliniques « BPM » (Bonnes Pratiques Médicales), Stallergenes a démontré l'efficacité et la tolérance de Staloral® ;
- Les gammes sous-cutanées : afin de mieux répondre aux besoins de chaque patient, Stallergenes offre également une gamme d'extraits allergéniques par voie sous-cutanée : extraits allergéniques adsorbés sur phosphate de calcium avec Phostal®, ou sur hydroxyde d'aluminium avec Alustal® ;
- La gamme venins d'hyménoptères : Alyostal venins® et Albey® sont les traitements de référence dans l'allergie aux venins d'hyménoptères. L'ITA est le seul traitement efficace de l'allergie aux venins d'hyménoptères, procurant 80 % de protection contre le venin d'abeille et 95 % de protection contre le venin de guêpe ;
- Pour le diagnostic, Stallergenes met à la disposition du corps médical une large gamme de tests in vivo (prick-tests, True Test®, Intra Dermo Réaction, tests de provocation respiratoire et tests épicutanés) et de tests in vitro permettant de confirmer le diagnostic (développés par Stallergenes et commercialisés par BioMérieux).
- Pour le service, Stallergenes met à la disposition du corps médical des produits de prévention comme les housses anti-acariens, ainsi que des produits d'urgence à base d'adrénaline en cas de choc allergique.
- Les APSI représentent environ 80 % du chiffre d'affaires. Les spécialités et les autres produits représentent environ 20 % du chiffre d'affaires.

Prescripteurs et patients

Stallergenes travaille au quotidien en partenariat avec les médecins spécialistes des pathologies allergiques : allergologues, mais aussi pneumologues, dermatologues, pédiatres, O.R.L. etc. Au cours des années, une collaboration s'est développée entre la communauté allergologique et Stallergenes, afin de partager les connaissances et les expériences à l'occasion des rencontres au cabinet médical ou de manifestations scientifiques. À cet effet, Stallergenes dispose d'une équipe de 150 visiteurs médicaux en Europe et de 100 personnes en support. De plus, le laboratoire a développé et mis en place des moyens de communication diversifiés : assistance

téléphonique, matériels pédagogiques, formations, programmes d'enseignement post-universitaire, site Internet avec un espace réservé aux professionnels de santé, base de données documentaire médicale.

Informations et services

Un service d'information pharmaceutique a été mis en place pour recueillir les demandes et répondre aux questions et aux besoins des médecins comme de leurs patients. Produits, conditionnements et services évoluent pour répondre aux attentes. L'information scientifique et médicale est diffusée : Stallergenes dispose de Stalia®, un service européen qui permet aux prescripteurs d'obtenir en quelques jours une réponse documentée aux questions relatives à la pratique en allergologie.

Stallergenes a aussi la volonté d'être proche de ses patients et de leur offrir « plus » de services. Le laboratoire leur propose :

- des systèmes de paiement leur permettant de limiter l'avance de trésorerie nécessaire à l'obtention des traitements ;
- un serveur vocal leur permettant de suivre au jour le jour la préparation de leur traitement ;
- l'envoi de SMS pour les informer de la date d'expédition de leur préparation.

Enfin, en collaboration avec les associations et les syndicats médicaux d'allergologie, Stallergenes s'attache tout particulièrement à sensibiliser le corps médical et les patients eux-mêmes à la nécessité d'un diagnostic précis réalisé par le spécialiste et d'une prise en charge précoce de la pathologie allergique. Stallergenes s'est donnée pour priorité de renforcer son rôle de partenaire auprès de ces deux principaux publics. Pour ce faire, le laboratoire met l'accent sur la communication institutionnelle.

La recherche et l'innovation

Les équipes de Recherche et Développement de Stallergenes regroupent, fin 2011, 207 personnes et l'effort de recherche représente en valeur 18 % du chiffre d'affaires de Stallergenes. En outre, Stallergenes s'appuie sur un important réseau de collaborations externes avec les équipes scientifiques françaises (INSERM, Institut Pasteur, ANVAR, CEMAGREF) et internationales.

La Recherche et Développement s'organise autour des axes suivants :

- la Recherche et Développement « exploratoire » : elle vise à comprendre les mécanismes immunitaires fondamentaux de l'allergie et leur modification par l'immunothérapie spécifique ainsi que la structure moléculaire des allergènes ;
- la Recherche et Développement « de maintenance » : elle a pour objectif de faire évoluer les produits de diagnostic et les traitements existants au rythme des progrès techniques et scientifiques et du contexte réglementaire ;
- la Recherche et Développement « de positionnement » : l'objectif est ici de préciser via des études cliniques les indications de l'immunothérapie selon les allergènes, les symptômes des patients, la voie et les schémas d'administration des traitements ;
- La Recherche et Développement « de développement » : s'appuyant sur les nouvelles avancées biotechnologiques, son rôle est de mettre au point des produits innovants, plus efficaces et d'une utilisation plus simple.

Recherche et Développement exploratoire

Il s'agit de comprendre les mécanismes immunitaires de l'allergie afin d'élaborer des prototypes candidats pour l'immunothérapie allergénique. C'est une recherche à long terme qui s'accompagne de prise de propriété industrielle.

Elle s'appuie en particulier sur des modèles d'études généralement basés sur la souris des candidats vaccins. Ces modèles sont également utilisés pour tester des molécules chimiques ou biologiques stimulant les réponses immunitaires.

Un axe de recherche concerne le développement des allergènes recombinants, produits par génie génétique, qui permettrait de remplacer les extraits biologiques complexes utilisés actuellement par des produits plus purs et mieux caractérisés. Les biotechnologies permettent l'expression de grandes quantités de protéines dites « allergènes recombinants ». Ces allergènes recombinants sont testés dans des protocoles de désensibilisation pour évaluer leur intérêt thérapeutique.

L'un d'entre eux a déjà fait l'objet d'un développement clinique avancé : un comprimé d'allergènes au bouleau comprenant comme principe actif l'allergène majeur du bouleau « betv1 » produit par génie génétique sur levure a été testé en 2009 en phase II/III.

Recherche et Développement de maintenance

Un des piliers de la recherche de Stallergenes est la « standardisation » des allergènes qui concerne une trentaine d'allergènes. La standardisation permet de garantir la reproductibilité des différents lots d'extraits allergéniques utilisés en diagnostic ou en thérapeutique et de neutraliser ainsi les variations inhérentes aux matières premières (origine géographique, saison ou année de récolte, méthode de culture et procédés d'extraction). Il est non seulement indispensable d'entretenir les standards existants, mais aussi de les réactualiser périodiquement. Pour chaque allergène, le renouvellement des standards est effectué tous les 5 ans.

Recherche et Développement de positionnement

Elle a pour objectif principal l'amélioration est la simplification des protocoles afin de réduire la durée et la complexité des traitements. Plusieurs protocoles, visant à simplifier et à accélérer la phase initiale d'immunisation, sont en cours d'évaluation clinique.

Recherche et Développement de développement

Les études de phase II et III menées en double-aveugle contre placebo ont déjà inclus près de 5 000 patients dans une quinzaine de pays. Elles concernent, à court terme, le développement des comprimés d'allergènes naturels à usage sublingual et, à moyen terme, les comprimés à base d'allergènes recombinants.

Les comprimés d'allergènes permettent l'optimisation de l'immunothérapie allergénique par voie sublinguale :

- pour le patient, le comprimé, plus simple d'utilisation que les gouttes, peut être conservé à température ambiante et est plus facile à transporter ;
- pour le spécialiste, qui bénéficie d'un mode de prescription plus simple et plus rapide.

Les comprimés d'allergènes permettront de traiter les principales allergies : pollens de graminées, pollen de bouleau et acariens.

Le programme de développement des comprimés d'allergènes de Stallergenes peut être résumé dans le tableau joint :

PRODUIT	INDICATION	ZONE	Préclinique	Phase I	Phase II	Phase III	Commercialisation
Oralair®	RA*	Europe	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
	RA*	USA	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
Acariens	RA*	Europe	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
	RA*	USA	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
	RA*	Japon	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
	Asthme		██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
Bouleau	RA*	Europe	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
Cèdre du Japon	RA*	Japon	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████

*RA : Rhinite Allergique

Au programme initial européen s'est progressivement complété un programme de développement international. Un accord de développement et de commercialisation a été signé fin 2010 pour le Japon avec la société Shionogi. Cet accord prévoit sur cinq à dix ans le développement d'un nouveau comprimé au cèdre du Japon, et l'adaptation du comprimé d'allergènes aux acariens aux spécificités réglementaires japonaises. Une étude de phase III du comprimé d'allergènes Oralair® adultes a été menée aux États-Unis. Un comprimé d'allergènes à l'ambroisie est aussi à l'étude pour le marché américain.

L'outil industriel

Qualité pharmaceutique « BPF »

L'établissement pharmaceutique central d'Antony est soumis tous les deux ans à des inspections de l'agence du médicament sur la conformité de la fabrication des médicaments aux règles de Bonnes Pratiques de Fabrication (« BPF » en anglais GMP « Good Manufacturing Practices »). Ces inspections vérifient de plus la conformité des process et de la documentation des lots pharmaceutiques aux dossiers d'enregistrement pharma-

ceutiques déposés. Les conclusions de ces audits sont transmises aux pays de l'Union Européenne et à tous les pays qui peuvent en faire la demande dans le cadre des accords de reconnaissance mutuelle des Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutique intervenus entre les agences de santé des pays concernés.

Intégration de la chaîne logistique

Plus de 100 allergènes, 8 gammes thérapeutiques, 4 concentrations disponibles par gamme, la possibilité de faire au besoin des mélanges d'allergènes adaptés à chaque patient : la chaîne logistique a pour objectif de gérer la multiplicité des combinaisons possibles pour répondre à chaque prescription des spécialistes en allergologie, en fonction du cas particulier du patient.

Depuis la France ou l'étranger, la chaîne logistique traite quotidiennement entre 2 000 et 3 000 ordonnances, de la réception de la prescription à l'étiquetage personnalisé du traitement au nom du patient, avec l'aide d'un système informatique intégré. Afin d'éliminer tout risque d'erreur, la cohérence de chaque prescription nouvelle par rapport à la précédente est vérifiée pour chaque patient avant la mise en fabrication de son traitement.

En cas de doute, une confirmation est demandée au médecin prescripteur. Des contrôles chimiques, bactériologiques et immunologiques sont effectués sur les matières premières utilisées ainsi qu'à l'une des étapes de fabrication suivantes :

- préparation des extraits à partir des matières premières ;
- ajustement des solutions (concentration ou dilution) et lyophilisation des extraits ;
- remise en solution et fabrication des APSI (mélanges et dilutions successives) ;
- étiquetage au nom du patient et conditionnement final des vaccins.

Les matières premières proviennent de différentes sources géographiques. Stallergenes diversifie ses sources d'approvisionnement afin de réduire le risque d'aléa climatique et la dépendance à l'égard de ses fournisseurs. Stallergenes produit elle-même à Antony la matière première « acariens » et s'apprête à produire partiellement pour son propre compte de la matière première « graminées » (cf. infra, nouvelle unité de production pharmaceutique).

La fabrication des extraits consiste en une série d'opérations physico-chimiques propre à chaque allergène. La concentration des extraits purifiés et filtrés est ajustée après comparaison avec les extraits de référence, résultat du processus de standardisation.

La fabrication des APSI est largement robotisée pour garantir la qualité pharmaceutique des produits. Trois types de robots, dont la gestion est informatisée et centralisée, sont utilisés :

- les robots de distribution : ils effectuent le mélange et les dilutions des extraits allergéniques, selon la prescription médicale de l'allergologue ;
- les robots de capsulage : leur rôle est de choisir la couleur de capsule adaptée à la concentration du produit et de la fixer sur le flacon ;
- les robots d'étiquetage : ils assurent la concordance entre les flacons préparés et le nom du patient, puis éditent les étiquettes dans la langue du pays du patient.

La chaîne logistique regroupe près de 400 personnes, soit 40 % des effectifs du Groupe. Ces effectifs se répartissent en quatre grandes fonctions : le traitement des ordonnances et l'information pharmaceutique, la production et le contrôle des principes actifs allergéniques, la préparation et le conditionnement des vaccins et l'assurance qualité des produits.

Création de nouvelles unités de production pharmaceutique

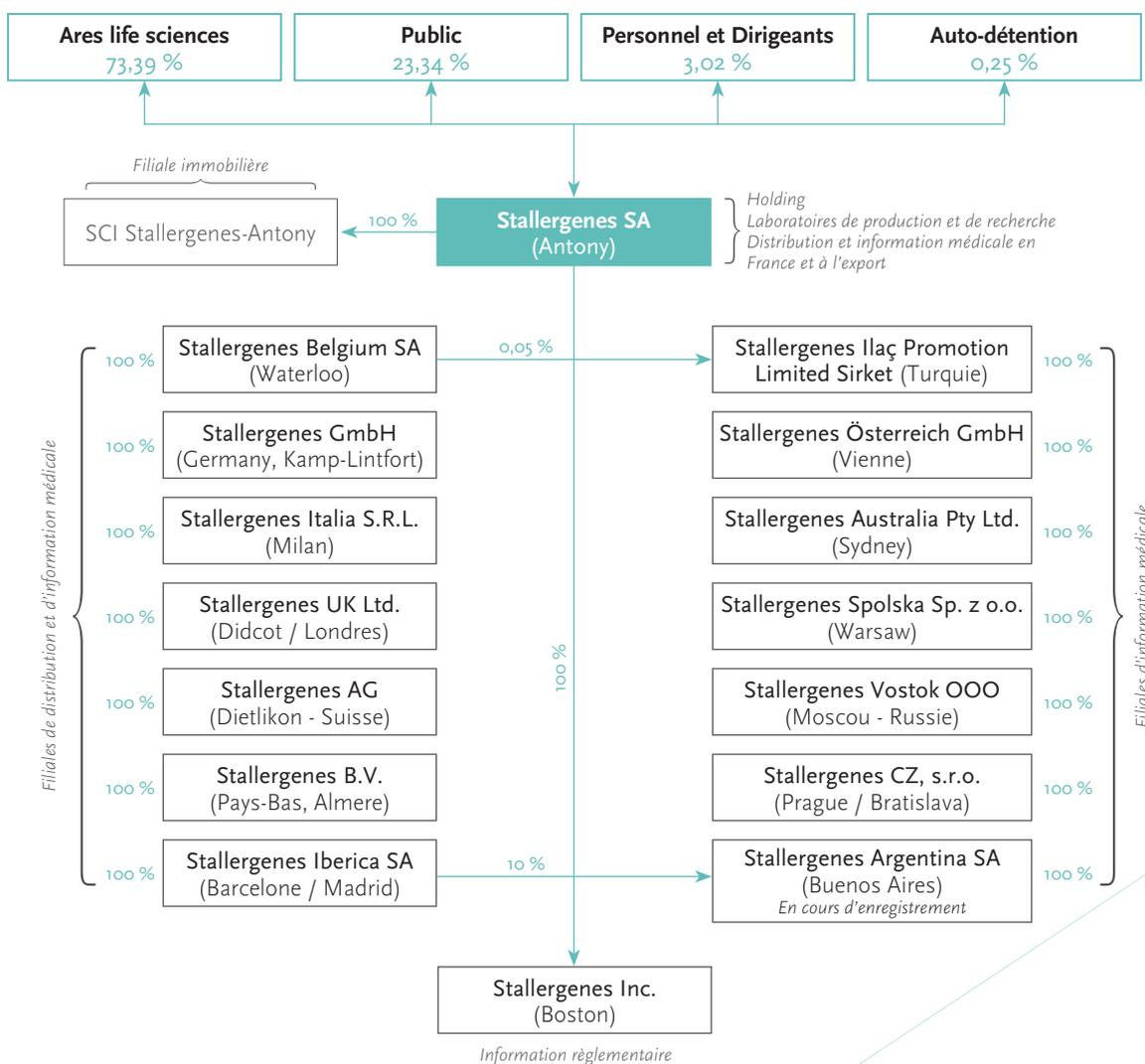
Un nouvelle unité pharmaceutique représentant un investissement d'environ 30 M€ a été mise en service en 2008 sur le site central d'Antony. Elle a pour vocation principale la production largement automatisée du principe actif des futurs comprimés d'allergènes du programme Stalair® dans le respect des normes pharmaceutiques internationales FDA-EMA de production, de recherche et de contrôle qualité.

Plus récemment, Stallergenes a ouvert en fin d'année 2010 un nouveau site dédié à la production de pollen de graminées à Amilly dans le Loiret. L'objectif est de renforcer l'indépendance à l'aléa climatique et au risque de contrepartie.

Un nouveau siège administratif de 3 500 m² représentant un investissement de 8 M€ a été émis en service en juillet 2011 sur le site principal d'Antony.

Organigramme et fonctionnement du Groupe

L'organigramme juridique du Groupe au 31/12/2011 est le suivant (les pourcentages d'intérêts sont égaux aux pourcentages de détention) :



La production et les fonctions centrales sont regroupées à Antony. Dans chaque pays où une filiale du Groupe Stallergenes est présente, l'information médicale est gérée par une équipe locale de spécialistes de la désensibilisation, prenant en compte les habitudes et les exigences de la communauté médicale du pays, et contribuant à l'adaptation des produits et services proposés.

La distribution des produits en France est assurée par Stallergenes. Les filiales de distribution et la trentaine de distributeurs assurent la distribution géographique des produits dans les autres pays. Les prix de transfert des produits sont déterminés en fonction des diverses conditions commerciales et réglementaires en vigueur

dans chacun des pays concernés, de manière à assurer une rémunération juste et équitable à chacune des parties dans le respect de leur indépendance juridique. Stallergenes ne facture pas de « management fees » à ses filiales.

Stallergenes bénéficie de l'assistance technique de son nouvel actionnaire de référence Ares Life Sciences, qui dispose d'une expérience dans le développement de groupes pharmaceutiques internationaux de spécialités pharmaceutiques. Enfin, la SCI Stallergenes Antony a une vocation immobilière et n'a pas d'activité opérationnelle.

Les partenaires de Stallergenes à travers le monde sont les suivants :

PAYS	TYPE	PARTENAIRE
Afrique du Sud (Johannesburg)	Distribution et Information médicale	Medichallenge (Pty) Ltd
Afrique du Sud (Pretoria)	Distribution et Information médicale	Equity Pharm
Albanie (Martigny – Suisse)	Distribution et Information médicale	Mart Pharma
Algérie (Alger)	Information médicale	La Générale Pharmaceutique
Antilles	Distribution et Information médicale	Pharma Partners
Arabie Saoudite (Ryadh et Jeddah)	Distribution et Information médicale	Abdulrehman Algosaiabi
Argentine	Distribution (contrat en cours)	BIOL
Australie (Sydney)	Distribution	Link Medical Products Pty Ltd
Autriche (Leopoldsdorf)	Distribution	Kwizda Pharmadistribution GmbH
Bahrain (Manama)	Distribution et Information médicale	Gulf Pharmacy And General Store
Bulgarie (Sofia)	Information médicale	Ewopharma
Bulgarie (Sofia)	Distribution	Libra AG
Canada (Montréal)	Distribution et Information médicale	Paladin Labs Inc.
Chili	Distribution & promotion (contrat en cours)	Biotoscana
Colombie	Distribution & promotion	Biotoscana
Corée (Seoul)	Distribution et Information médicale	Boryung Biopharma Co., Ltd
Croatie (Zagreb)	Information médicale	Ewopharma
Emirats Arabes Unis (Dubai et Abu Dhabi)	Distribution et Information médicale	New Medical Center (NMC)
Equateur	Distribution & promotion (contrat en cours)	Biotoscana

PAYS	TYPE	PARTENAIRE
Grèce (Athènes)	Distribution et Information médicale	Tracy-Med
Hongrie (Budapest)	Information médicale	Ewopharma
Hongrie (Budapest)	Distribution	Medimpex
Ile Maurice (Port Louis)	Distribution	Unicorn Trading
Iran (Téhéran)	Distribution et Information médicale	Cobel Darou
Israël (Tel Aviv)	Distribution et Information médicale	Medison
Jordanie (Amman)	Distribution	Al Wafi Drugstore
Kosovo (Meziere/Seine, France)	Distribution et Information médicale	Mart Pharma
Koweït (Safat)	Distribution et Information médicale	Al Mufid Pharmaceuticals & Foodstuff Co.
La Réunion/Antilles (Saint Denis)	Distribution et Information médicale	Pharma Partners
Lettonie (Riga)	Distribution	Elmi
Lettonie (Riga)	Information médicale	Ewopharma
Liban (Beyrouth)	Distribution et Information médicale	Bioteck-Pharm
Lituanie (Vilnius)	Information médicale	Ewopharma
Lituanie (Vilnius)	Distribution	JSC Armila
Malaisie (Petaling Jaya)	Distribution et Information médicale	PM-Hyphens Pharmaceuticals Sdn Bhd
Maroc (Casablanca)	Distribution et Information médicale	Polymedic
New Zealand (Auckland)	Distribution	Ebos New Zealand
Perou	Distribution & promotion (contrat en cours)	Biotoscana
Pologne (Varsovie)	Information médicale	Stallergenes Sp. s o.o.
Pologne (Katowice)	Distribution	Farmacol
Polynésie Française (Papeete - Tahiti)	Distribution	Centre de distribution biomédicale Institut Malardé
Polynésie Française (Papeete - Tahiti)	Information médicale	Everline Consulting
Portugal (Estoril)	Distribution et Information médicale	Stallpharma
Qatar (Doha)	Information médicale	Barzan Medical Supplies
République Dominicaine	Distribution & promotion (contrat en cours)	Biotoscana
République Tchèque (Prague)	Distribution	Phoenix
Roumanie (Bucarest)	Information médicale	Ewopharma
Roumanie (Bucarest)	Distribution	Mediplus
Singapour (Singapour)	Distribution et Information médicale	Pan-Malayan Pharmaceuticals Pte Ltd
Slovaquie (Bratislava)	Distribution	Phoenix
Slovénie (Ljubljana)	Information médicale	Ewopharma

Historique de l'entreprise

1962

Création de Stallergenes par l'Institut Mérieux, leader mondial des vaccins (Lyon, France).

1986

Mise au point et fourniture par Stallergenes des tous premiers vaccins anti-allergiques administrables par la voie orale.

1988

Première chaîne de production « APSI » robotisée : une chaîne depuis sans cesse améliorée, aujourd'hui encore unique au monde.

1989

Stallergenes et l'Institut Pasteur fusionnent leurs activités de fabrication et mettent en commun leurs efforts de recherche sur les allergènes.

1993

Rhône-Poulenc acquiert la totalité de Pasteur Mérieux (qui deviendra Sanofi Pasteur) et cède le contrôle de Stallergenes au groupe Wendel (à l'époque Marine Wendel).

1994

Lancement de Staloral® (immunothérapie allergénique par voie sublinguale).

1997

Mise en œuvre d'une nouvelle chaîne de production des APSI entièrement automatisée à Antony (Ile de France).

1998

Introduction en bourse sur le second marché de la place de Paris.

1999

Avec le rachat de DHS, la division Allergie de Bayer Pharma, Stallergenes devient n°2 mondial de sa spécialité.

2002

Lancement européen de Staloral® 300 (immunothérapie sublinguale avec pompe doseuse).

2005

(Mars) Acquisition des activités d'immunothérapie allergénique d'IPI en Espagne et au Portugal.

(Novembre) Résultats positifs de la phase II/III d'une étude clinique européenne multicentrique (VO34) incluant 600 patients adultes portant sur l'efficacité d'une nouvelle forme de désensibilisation : le comprimé d'allergènes.

2006

(Mars) Résultats positifs de la première étude clinique de « proof of concept » comparant l'efficacité d'un allergène recombinant (r Bet v1) au produit commercial actuel à base d'extrait naturel de pollen de bouleau (Alustal®).

2008

(Juillet) Obtention en Allemagne de l'AMM d'Oralair® adulte (le comprimé de désensibilisation sublinguale aux pollens de graminées).

(Septembre) Inauguration d'une nouvelle unité pharmaceutique de production d'allergènes sur le site d'Antony.

2009

(Janvier) Obtention de l'AMM pédiatrique en Allemagne pour Oralair®.

(Septembre) Résultats positifs de l'étude clinique de phase IIb/III dans la rhinite allergique au pollen de bouleau (comprimé à l'allergène recombinant r Bet v 1).

(Novembre) Obtention de l'AMM d'Oralair® dans 23 pays d'Europe.

(Décembre) Résultats positifs à 3 ans de l'étude long-terme de phase III dans la rhino-conjonctivite allergique aux pollens de graminées (comprimé Oralair®).

2010

(Avril) Résultats positifs de l'étude de phase III menée aux États-Unis dans la rhinoconjonctivite aux pollens de graminées avec le comprimé Oralair®

(Juin) Efficacité de l'immunothérapie allergénique sublinguale démontrée dans l'asthme modéré aux acariens – étude menée en Chine avec Staloral® acariens 300

(Juin) Efficacité persistante démontrée après un an de prise du comprimé d'immunothérapie allergique aux acariens, suivi d'une deuxième année sans traitement

(Septembre) Signature d'un partenariat exclusif avec Shionogi concernant les comprimés d'immunothérapie au Japon : le comprimé aux acariens et le comprimé au pollen de cèdre du Japon

(Novembre) Cession de la participation de 47 % au capital de Stallergenes SA détenue par le Groupe Wendel à Ares Life Sciences I SARL.

(Décembre) Résultats de la quatrième année de l'étude long-terme de phase III dans la rhino-conjonctivite allergique aux pollens de graminées démontrant que l'efficacité d'Oralair® est maintenue un an après l'arrêt du traitement.

2011

(Janvier) Stallergenes ouvre un nouveau site de production de matières premières à Amilly (Loiret), devenant ainsi le premier producteur pharmaceutique mondial de pollens de graminées et d'acariens.

(Janvier) Dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Ares Life Sciences I SARL, à la suite de l'acquisition du bloc de titres détenu par le Groupe Wendel, sur les actions de Stallergenes.

(Mars) Résultat définitif de l'offre publique d'achat initiée par Ares Life Sciences I SARL à la suite de l'acquisition du bloc de titres détenu par le Groupe Wendel : Ares Life Sciences I SARL détenait, à la date de ces résultats, 9 844 053 actions soit 73,31 % des droits de vote et 73,09 % du capital de Stallergenes.

(Mai) Stallergenes obtient l'autorisation de mise sur le marché d'Oralair® en Australie.

(Mai) Stallergenes renforce son Conseil d'administration avec la nomination de trois nouveaux administrateurs.

(Mai) Stallergenes inaugure son nouveau siège administratif, libérant ainsi des surfaces dédiées à la Recherche et Développement

(Octobre) Évolution de la gouvernance de Stallergenes : Louis Champion, Directeur Général Délégué salarié, quitte la Société. Albert Saporta démissionne de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 1^{er} janvier 2012 et occupera le poste de Président du Conseil d'administration à compter de cette date. Roberto Gradnik coopté en tant qu'administrateur est nommé Directeur Général Délégué. Ce dernier deviendra Directeur Général le 1^{er} janvier 2012.

2012

(Mars) Stallergenes obtient l'autorisation de mise sur le marché d'Oralair® au Canada

(Avril) Stallergenes a identifié deux candidats biomarqueurs, témoins de l'efficacité précoce de l'immunothérapie allergénique.

COMPTES CONSOLIDÉS 2011

I. États financiers 18

1.1 Bilan	18
1.2 Compte de résultat global	19
1.3 Capitaux propres	20
1.4 Flux de trésorerie	21

2. Notes d'information générale 22

2.1 Référentiel comptable	22
2.2 Principales méthodes comptables	22
2.3 Évolution du périmètre de l'activité	30
2.4 Risques et estimations	30
2.5 Information sectorielle	31
2.6 Faits marquants, évènements postérieurs	32

3. Notes relatives au bilan 33

3.1 Écarts d'acquisition	33
3.2 Actifs incorporels	34
3.3 Actifs corporels	34
3.4 Actifs financiers	35
3.5 Actifs et passifs d'impôt différé	36
3.6 Stocks	37
3.7 Clients et autres débiteurs	37
3.8 Trésorerie et emprunts	38
3.9 Autres passifs non courants	39
3.10 Provisions	39
3.11 Fournisseurs et autres créditeurs	40

4. Notes relatives au compte de résultat 41

4.1 Autres frais généraux	41
4.2 Produits liés à la Recherche et Développement	41
4.3 Compte de résultat opérationnel par nature de charge	42
4.4 Effectifs et charges de personnel	42
4.5 Impôt	43
4.6 Résultat par action	44

5. Autres notes annexes 45

5.1 Variation du besoin en fonds de roulement	45
5.2 Variation des actifs non courants	45
5.3 Engagements, actifs et passifs éventuels	46
5.4 Entreprises liées	46
5.5 Détail des plans de stock-options et d'actions gratuites en vigueur	47

I. ÉTATS FINANCIERS

Les notes annexes des parties 2, 3, 4 et 5 font partie intégrante des états financiers consolidés présentés ci-après.

1.1 Bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Écarts d'acquisition	3.1	33 447	33 710	33 387
Actifs incorporels	3.2	6 682	7 702	9 574
Actifs corporels	3.3	56 382	64 985	68 904
Actifs financiers non courants	3.4	462	523	594
Actifs d'impôt différé	3.5	2 330	2 904	1 058
Actifs non courants		99 303	109 824	113 517
Stocks	3.6	18 923	21 239	25 991
Clients et autres débiteurs	3.7	34 863	36 956	40 568
Trésorerie et équivalents	3.8	22 448	67 329	77 354
Actifs courants		76 234	125 524	143 913
TOTAL DE L'ACTIF		175 537	235 348	257 430

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Capitaux propres part du groupe		102 670	131 233	159 512
Intérêts minoritaires		-	-	-
Capitaux propres	1.3	102 670	131 233	159 512
Emprunts à plus d'un an	3.8	8 459	6 970	5 389
Autres passifs non courants	3.9	-	138	-
Avantages à long terme du personnel	3.10	2 112	2 165	2 749
Passif d'impôt différé	3.5	2 802	3 355	1 519
Passifs non courants		13 373	12 628	9 657
Emprunts à court terme	3.8	9 092	1 701	1 961
Provisions courantes	3.10	1 491	2 694	1 377
Autres créditeurs	3.11	48 911	87 092	84 923
Passifs courants		59 494	91 487	88 261
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		175 537	235 348	257 430

1.2 Compte de résultat global

	Notes	2010		10/09 Var %	2011		11/10 Var %
			% CA			% CA	
<i>En milliers d'euros</i>							
Chiffre d'affaires	2.5	216 275	100,0	12,2	234 969	100,0	8,6
Autres produits de l'activités		211	0,1	8,2	171	0,1	(19,0)
Coût des produits vendus*		(48 903)	(22,6)	12,2	(55 392)	(23,6)	13,3
COÛT NET DES PRODUITS VENDUS		(48 692)	(22,5)	12,2	(55 221)	(23,5)	13,4
Marge brute		167 583	77,5	12,1	179 748	76,5	7,3
Coûts commerciaux		(55 399)	(25,6)	12,5	(58 688)	(25,0)	5,9
Coûts administratifs		(21 666)	(10,0)	11,0	(23 686)	(10,1)	9,3
Autres frais généraux	4.1	(13 754)	(6,4)	37,3	(17 144)	(7,3)	24,6
FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX		(90 819)	(42,0)	15,6	(99 518)	(42,4)	9,6
Marge avant R&D		76 764	35,5	8,3	80 230	34,1	4,5
Frais de recherche et développement		(41 218)	(19,1)	(10,8)	(41 584)	(17,7)	0,9
Produits liés à la R&D	4.2	9 721	4,5	28,7	15 996	6,8	64,6
R&D		(31 497)	(14,6)	(18,5)	(25 588)	(10,9)	(18,8)
Résultat opérationnel		45 267	20,9	40,4	54 642	23,3	20,7
Produits financiers		47	0,0	(33,8)	569	0,2	ns
Charges financières		(329)	(0,2)	(56,5)	(307)	(0,1)	(6,7)
RÉSULTAT FINANCIER		(282)	(0,1)	(58,8)	262	0,1	(192,9)
Résultat avant impôts		44 985	20,8	42,6	54 904	23,4	22,0
Impôts	4.5	(14 197)	(6,6)	51,5	(17 938)	(7,6)	26,4
Taux moyen d'impôt		0	31,6	6,2	0	32,7	3,5
RÉSULTAT NET	(A)	30 788	14,2	38,8	36 966	15,7	20,1
Écarts actuariels nets	3.10	(10)	(0,0)	(119,2)	(210)	(0,1)	ns
Incidence des couvertures de taux		(90)	(0,0)	ns	90	0,0	(200,0)
Écart de change sur conversion des activités à l'étranger		178	0,1	ns	38	0,0	(78,7)
Éléments du résultat global	(B)	78	0,0	(67,1)	(82)	(0,0)	(205,1)
RÉSULTAT NET GLOBAL	(A)+(B)	30 866	14,3	37,7	36 884	15,7	19,5
Part des minoritaires dans le résultat net		-	-	ns	-	-	ns
Part du groupe dans le résultat net		30 866	14,2	38,8	36 966	15,7	20,1
Résultat net par action (part du groupe)		2,32 €		37,6	2,75 €		18,5
Résultat net dilué par action	4.6	2,29 €		37,7	2,73 €		19,5
Dividende (proposé) par action		0,75 €		36,4	0,75 €		-
Taux moyen de distribution (sur r.net dilué)		32,8 %		(1,0)	27,4 %		(16,3)

* Ces lignes de coûts de l'année 2010 ont fait l'objet de certains reclassements qui sont détaillés en note 2.6.c

1.3 Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2009	13 212	8 702	(552)	81 308	102 670	-	102 670
Résultat net global	-	-	-	30 867	30 867	-	30 867
Opérations sur actions propres	-	-	(661)	88	(573)	-	(573)
Levées d'options	210	4 459	-	-	4 669	-	4 669
Distribution de dividendes	-	-	-	(7 273)	(7 273)	-	(7 273)
Paiements en actions	-	-	-	873	873	-	873
AU 31 DÉCEMBRE 2010	13 422	13 161	(1 213)	105 863	131 233	-	131 233
Résultat net global	-	-	-	36 884	36 884	-	36 884
Opérations sur actions propres	-	-	(213)	(201)	(414)	-	(414)
Levées d'options	79	1 718	-	-	1 797	-	1 797
Distribution de dividendes	-	-	-	(10 059)	(10 059)	-	(10 059)
Paiements en actions	-	-	-	71	71	-	71
AU 31 DÉCEMBRE 2011	13 501	14 879	(1 426)	132 558	159 512	-	159 512

Le dividende prévisionnel pour l'année 2011 se monte à 0,75 € par action soit environ 10,1 M€.

Le nombre de titres donnant accès au capital a évolué comme suit :

<i>En unités</i>	Actions			Actions gratuites	Options		Total
	Cours moyen autodétention	Auto détention	Total		Prix moy. Exercice	Nombre	
AU 31 DÉCEMBRE 2009	58,69 €	9 405	13 212 438	15 605	29,19 €	473 118	13 701 161
Levées d'options			209 384		22,30 €	(209 384)	
Attribution d'options					62,00 €	41 000	41 000
Attribution d'actions gratuites				9 395			9 395
Annulation d'options					27,25 €	(10 000)	(10 000)
Opérations sur actions propres		11 151					
AU 31 DÉCEMBRE 2010	59,00 €	20 556	13 421 822	25 000	39,00 €	294 734	13 741 556
Levées d'options / actions gratuites créées		(15 535)	78 803	(15 535)	22,81 €	(78 803)	(15 535)
Attribution d'options / actions gratuites				15 600	48,20 €	10 000	25 600
Annulation d'options / Actions gratuites				(70)		(12 000)	(12 070)
Opérations sur actions propres		28 778					
AU 31 DÉCEMBRE 2011	42,20 €	33 799	13 500 625	24 995	42,52 €	213 931	13 739 551

Le détail des plans d'options et d'actions gratuites en vigueur est donné en note 5.5.

15 600 actions gratuites de performance ont été attribuées à 51 collaborateurs le 12 décembre 2011. 15 535 actions gratuites ont été émises le 15 décembre 2011 par prélèvement sur les actions auto détenues. 9 395 actions gratuites sont susceptibles d'être émises en 2012 si les conditions de performance sont réalisées.

78 803 options ont été exercées en 2011 par 13 collaborateurs pour un cours moyen de 22,81 € produisant

une augmentation de capitaux propres de 1 797 K€. 10 000 options ont été attribuées à un collaborateur. Parmi les 213 931 options en vigueur, 95 131 sont exerçables immédiatement et à moins d'un an pour un prix moyen d'exercice de 38,57 € et 188 800 options exerçables à plus d'un an pour un prix moyen d'exercice de 49,74 €. Ces dernières ont une durée de vie résiduelle moyenne pondérée de 3 ans et 7 mois.

1.4 Flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Notes	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Résultat opérationnel		45 267	40,4	54 642	20,7
Amortissements	5.2	9 006	15,1	10 277	14,1
Provisions	3.10	1 141	(245,5)	(1 072)	(194,0)
Charges/produits calculés liés aux stocks options		873	79,3	71	(91,9)
(Plus)/moins values de cessions d'actifs		27	17,4	347	ns
Excédent brut de trésorerie (« EBITDA »)		56 314	42,0	64 265	14,1
Impôt courant opérationnel	4.5	(14 374)	71,5	(17 763)	23,6
Variation du B.F.R. opérationnel	5.1	10 095	360,7	(1 948)	(119,3)
Variation des produits constatés d'avance		21 623	ns	(7 278)	(133,7)
Trésorerie nette opérationnelle		73 658	120,0	37 276	(49,4)
Acquisition ou augmentation d'actifs investis	5.2	(18 311)	27,1	(17 090)	(6,7)
Regroupement d'entreprise		(405)	(52,2)	-	(100,0)
Cessions ou diminutions d'actifs investis		43	258,3	643	ns
Variation du B.F.R. lié à l'investissement	5.1	1 904	(349,5)	(983)	(151,6)
TRÉSORERIE LIÉE À L'INVESTISSEMENT		(16 769)	4,8	(17 430)	3,9
Trésorerie disponible après investissement (« Cash Flow libre »)		56 889	225,5	19 846	(65,1)
Augmentation de capital		4 669	190,5	1 797	(61,5)
Opérations sur actions propres		(572)	(135,3)	(414)	(27,6)
Dividendes versés		(7 273)	23,2	(10 059)	38,3
Coût (produit) de l'endettement financier net d'impôt	4.5	(193)	(47,8)	176	(191,2)
Trésorerie de financement hors emprunt (A)		(3 369)	10,6	(8 500)	152,3
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	3.8	53 520	270,8	11 346	(78,8)
Utilisation (+) Remboursements (-) de découverts		(479)	404,2	168	(135,1)
Remboursement d'emprunts		(8 401)	537,9	(1 489)	(82,3)
Trésorerie liée aux emprunts (B)		(8 880)	528,9	(1 321)	85,1
TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (A) + (B)		(12 249)	174,8	(9 821)	(19,8)
Variation de trésorerie		44 640	242,8	10 025	(77,5)
+ Trésorerie d'ouverture		22 448		67 329	
+/- Incidence des écarts de conversion sur la trésorerie en devise		241		-	
= Trésorerie de clôture	3.8	67 329	199,9	77 354	14,9

2. NOTES D'INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 Référentiel comptable

2.1.1. Application du référentiel IFRS

Le groupe Stallergenes (« Stallergenes » ou « le Groupe ») est un laboratoire pharmaceutique spécialisé dans le traitement par désensibilisation des allergies respiratoires appelé « immunothérapie allergénique ». La société mère Stallergenes S.A. est une société anonyme de droit français cotée à l'Eurolist Paris compartiment B, dont le siège est situé 6, rue Alexis de Tocqueville à Antony, 92 160 (Hauts-de-Seine).

Les comptes consolidés de l'année 2011 ont été arrêtés le 15 mars 2012 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros et sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation. Conformément au Règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002, ces comptes ont été préparés selon les normes comptables internationales (IFRS) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

2.1.2. Prise en compte des évolutions du référentiel

Au 31 décembre 2011, les nouveaux textes d'application obligatoires dans l'Union européenne et appliqués pour la première fois par le groupe Stallergenes sont les suivants :

- **Plan d'amélioration annuel 2010** : les amendements apportés par ce texte sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe et concernent essentiellement l'amendement d'IFRS 7 précisant les informations à fournir sur la nature et l'étendue de risques liés aux instruments financiers.

Les autres nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne ne concernent pas le Groupe.

2.2 Principales méthodes comptables

2.2.1. Structure du Groupe et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent Stallergenes SA et les entités (y compris le cas échéant les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur d'autres sociétés significatives. Les titres de sociétés non significatives sont classés en tant qu'actifs financiers.

Les transactions internes au Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés sauf si elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

L'évolution du périmètre du Groupe au cours de l'année 2011 est commentée plus loin au point 2.3.

N° d'ordre	Raison sociale et adresse	Activité	Pays	Pourcentage de détention (1)	Méthode
1	Stallergenes SA 6, rue Alexis de Tocqueville 92 160 Antony	Mère	France	na	Mère
2	SCI Stallergenes Antony 6, rue Alexis de Tocqueville 92 160 Antony	Immobilier	France	100 %	Intégration globale
3	Stallergenes Gmbh Carl-Friedrich-Gauss-str. 50 47 475 Kamp-Lintfort	Distribution Information médicale	Allemagne	100 %	Intégration globale
4	Stallergenes Italia SrL Viale Certosa 2 20 155 Milano	Distribution Information médicale	Italie	100 %	Intégration globale
5	Stallergenes Ibérica SA Calle Ramon Turro, 91 08005 Barcelone	Distribution Information médicale	Espagne	100 %	Intégration globale
6	Stallergenes Portugal LDA Avenida da Liberdade, 144, 7° E 1250-146 Lisbon	En liquidation	Portugal	100 %	Intégration globale
7	Stallergenes Belgium SA Chaussée de Louvain, 277 1410 Waterloo	Distribution Information médicale	Belgique	100 %	Intégration globale
8	Stallergenes CZ, s.r.o Belgicka 276/20 120 00 Prague 2	Information médicale	République Tchèque & Slovaquie	100 %	Intégration globale
9	Stallergenes BV Daluisweg 48 1332 ED Almere	Distribution Information médicale	Pays-Bas	100 %	Intégration globale
10	Stallergenes AG Aegertstrasse 11 8305 Dietlikon	Distribution Information médicale	Suisse	100 %	Intégration globale
11	Stallergenes Österreich GmbH Wipplingerstraße 21 / Top 9 1010 Wien	Information médicale	Autriche	100 %	Intégration globale
12	Stallergenes UK Ltd. 173 Curie Avenue Didcot OX110QG	Distribution Information médicale	Royaume-Uni	100 %	Intégration globale
13	Stallergenes Ilaç Promotion Limited Sirket Bagdat Caddesi, Göker Apt314, D.2 Erenköy - Istanbul	Information médicale	Turquie	100 %	Intégration globale
14	Stallergenes Australia Pty Ltd. P.O. Box 281, Mona Vale 1660 NSW Sydney	Information médicale	Australie	100 %	Intégration globale
15	Stallergenes Spolska ul. Swietokrzyska 36, Warszawa	Information médicale	Pologne	100 %	Intégration globale
16	Stallergenes Vostok Fédération de Russie, Moscou, 125 047 4° Lesnoy pereulok, 4, bureau 459	Information médicale	Russie	100 %	Intégration globale
17	Stallergenes Argentina Maipu 1300, 13 th floor (C1006ACT) Buenos Aires	Information médicale	Argentine	100 %	Intégration globale
18	Stallergenes Inc 600 Cordwainer Drive Floor 1 MA 02061 Norwell	Information réglementaire	États-Unis	100 %	Intégration globale

(1) Les pourcentages d'intérêt sont égaux aux pourcentages de détention

2.2.2. Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe. Chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle.

a) Opérations en devises

Les charges et les produits libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe sont convertis au taux moyen des transactions de la période. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de ces opérations sont enregistrées en compte de résultat.

b) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en euros. La conversion des actifs et passifs des filiales étrangères (filiales tchèque, suisse, anglaise, turque, australienne, polonaise, argentine russe et américaine) s'effectue au taux de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans une rubrique distincte du résultat net global. Lors de la cession totale ou partielle ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

2.2.3. Regroupement d'entreprises

a) Méthode de comptabilisation initiale

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- À la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.
- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs et passifs assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation des IFRS. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables et séparables est comptabilisée en écart d'acquisition.

b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif. Les écarts d'acquisition négatifs sont directement enregistrés en résultat de l'exercice.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti, conformément à IFRS 3, mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition positif est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, l'écart d'acquisition est affecté par Unité Génératrice de Trésorerie (ou UGT) sur une base raisonnable et cohérente.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition appartient fait l'objet d'une estimation. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

c) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. Compte tenu de sa structure, le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires.

2.2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision

pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est indéfinie. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité font l'objet d'une revue à la clôture de chaque exercice.

a) Frais de recherche et développement

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront au Groupe et si le coût de cet incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation réglementaire de mise sur le marché des produits.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actifs.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent :

- les brevets,
- les licences de commercialisation et les autres engagements contractuels reçus de partenaires commerciaux externes au Groupe, lorsqu'ils présentent une valeur d'utilité pour le groupe,
- les marques,
- les logiciels informatiques acquis ou créés en interne ou les droits d'usage acquis correspondant à des logiciels.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les licences de commercialisation et les autres engagements contractuels sont immobilisés sur la base du coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables à leur acquisition. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les logiciels informatiques ont une durée de vie finie : ils sont donc amortissables, dès que l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode linéaire, sur une durée allant de trois à cinq ans, à l'exception des logiciels de gestion intégrés de type « ERP » qui, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans.

2.2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par le management.

Conformément à la norme IAS 23 révisée, les intérêts d'emprunt sont incorporés dans les coûts des actifs lorsque cela se justifie par l'importance et la durée de réalisation des immobilisations concernées.

Les subventions d'investissement afférentes aux immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « Subventions » et réparties, au compte de résultat, sur les exercices correspondant aux coûts qu'elles sont supposées compenser.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont à comptabiliser comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses

ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis, dès que l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions 25 ans
- Matériel 5 - 10 ans
- Véhicules 3 - 5 ans
- Mobilier, agencements et équipements 3 - 10 ans

Les amortissements des immobilisations corporelles sont constatés dans les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les gains et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable. Ils sont ainsi enregistrés en compte de résultat en « autres frais généraux » cf. Note 4.1.

2.2.6. Contrats de location

a) Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué. C'est le cas notamment pour le siège social et l'unité centrale de production d'Antony. (cf. 3.3 et 3.8).

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actua-

lisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. supra § 2.2.5 relatif aux immobilisations corporelles).

b) Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2.2.7. Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transaction lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Concernant les instruments de capitaux propres (actions) enregistrés en actifs financiers disponibles à la vente, les frais de transaction sont différés en autres éléments du résultat global et ne sont rapportés en résultat que lors de la cession ou de la dépréciation des actions correspondantes. Concernant les instruments de dettes (obligations, titres de créances négociables, etc.) enregistrés en actifs financiers disponibles à la vente, les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'instrument, au travers de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition. Ces catégories sont détaillées comme suit :

i. Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés, en cas de pertes de valeur, en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ».

ii. Prêts et créances (hors créances clients) : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ».

iii. Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme, généralement sur une période de moins de 12 mois. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie comprend notamment des instruments financiers de placement de trésorerie et regroupe les instruments dérivés.

iv. Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « autres éléments du résultat global » dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en « autres éléments du résultat global » sont transférés au compte de résultat.

Une perte de valeur est constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Les indicateurs

de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date d'arrêt. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées de la façon suivante :

- La perte de valeur des prêts et créances ou des actifs détenus jusqu'à échéance, qui sont comptabilisés à leur coût amorti, est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.
- La perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente correspond à la variation de juste valeur pour les instruments de capitaux propres. S'agissant d'instruments de dettes, une dépréciation n'est à constater par résultat que si la perte de valeur du titre est liée à l'existence d'un indicateur objectif d'un risque de non-recouvrement des sommes dues. Les améliorations de valeur intervenant après une dépréciation et relatives à un renversement de la situation financière de l'émetteur sont enregistrées par résultat pour les instruments de dettes (obligations et autres), par autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres (actions et autres).

b) Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés. L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture. La juste valeur des actifs et passifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan compte tenue de l'échéance court terme

de ces instruments. La juste valeur des actifs et passifs financiers non courants est calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie.

d) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

2.2.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les composants, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.2.9. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de tréso-

rie futur estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en coût des ventes.

2.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts à court terme ».

2.2.11. Capitaux propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres de Stallergenes SA, quel que soit l'objet de leur détention, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres.

Les dividendes à verser par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.2.12. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois. Les actifs et passifs d'impôts différés des sociétés consolidées sont présentés respectivement en actifs non courants et passifs non courants.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (approche bilancielle). La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

2.2.13. Provisions

a) Avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

Au sein du Groupe, les engagements nets de placement concernant les avantages du personnel à long terme regroupent les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail du personnel en activité en France, une retraite chapeau d'un dirigeant en France, les indemnités dues en cas de départ dans la filiale italienne (« TFR »), les engagements de retraite en Suisse et les médailles du travail en Espagne. Lorsque l'impact significatif le justifie, ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses : d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Le taux d'actualisation retenu est un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprise de première catégorie (notation AA), en référence aux taux publiés par Ibbotson. Les engagements sont intégralement provisionnés, ou provisionnés pour leur montant net, qui correspond aux seuls droits à prestations non assurés par un fonds. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en autres éléments du résultat global relatifs à l'évaluation des engagements de retraite des régimes à prestations définies. Les variations de provision relatives aux engagements nets de retraite sont classées en autres engagements sociaux dans les « autres frais généraux ».

b) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les sorties prévisionnelles de ressources à échéance probable de plus de douze mois font l'objet d'un classement en « passifs non courants ». Les autres provisions sont classées en « passifs courants » : en cas de doute, le classement en « passifs courants » est privilégié. Les dotations et reprises liées à l'utilisation des autres provisions sont constatées dans

les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat. Les reprises de provisions devenues sans objet sont classées en « autres frais généraux ».

2.2.14. Stock options et actions gratuites

Les plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont valorisés à leur juste valeur, soumis à charges sociales et sont enregistrés en charges au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans. Les charges sociales sont comptabilisées en date d'attribution.

La juste valeur des plans d'options est calculée selon les modèles d'évaluation « Black and Scholes » ou « binomial » en tenant compte d'une revue annuelle des options effectivement exercées et acquises ainsi que du nombre attendu d'options exerçables. Les charges correspondantes sont classées en « autres frais généraux ».

Un détail des plans d'options et d'actions gratuites en vigueur et de leur valorisation en IFRS est indiqué en note 5.5.

2.2.15. Reconnaissance du revenu et comptabilité par destination des charges

Les revenus provenant de la vente des produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les autres revenus découlant notamment des redevances relatives à des accords de licence ou de distribution de produits commercialisés sont présentés sous la rubrique « autres produits de l'activité » et sont inclus dans la marge brute. Les revenus liés aux redevances sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis conformément à la substance de l'accord concerné, à moins qu'une autre base systématique et plus rationnelle soit plus appropriée.

Les produits de la R&D liés au partenariat avec Shionogi Ltd provenant des accords de développement sont reconnus dans le compte de résultat en fonction de l'avancement des travaux de développement, et dans la limite des paiements encaissés. En conséquence, les upfront

payments reçus en début de contrat sont comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée des travaux.

Le classement analytique des charges répond aux principes de la comptabilité d'activité (« Activity Based Costing ») :

- Les charges correspondant au coût des ressources utilisées par les différents services fonctionnels sont classées en « coût des produits vendus », « frais commerciaux », « frais administratifs », « recherche et développement », en fonction d'une analyse de leurs activités. Compte tenu de l'importance des préparations nominales (« APSI ») dans l'activité de l'entreprise, les charges de production et de distribution – transports, traitement administratif des commandes – directement imputables à la chaîne logistique de traitement des préparations nominales sont classées en « coût des produits vendus ».
- Les frais généraux dont l'économie n'est pas liée à l'activité des différents services fonctionnels sont classés en « autres frais généraux ». Il s'agit en particulier des charges de retraite, d'intéressement et de participation, de paiement du personnel en action, de pertes et profits de change, de pertes et profits sur cession d'immobilisation et de charges et produits sans lien direct avec l'activité des services fonctionnels (coût ou produits des litiges, charges de réorganisation). Compte tenu de son importance, cette rubrique fait l'objet d'une note d'analyse détaillée (cf. 4.1).

2.2.16. Crédit d'impôt recherche

Les dépenses de recherche et développement engagées par la société mère du Groupe, Stallergenes S.A., ouvrent droit au titre d'un dispositif d'aide applicable en France à une subvention publique calculée sur la base des dépenses de recherche éligibles. La subvention obtenue est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle elle a encouru ses dépenses de recherche. L'éventuel crédit excédentaire non imputé constituerait une créance sur l'État français qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au cours de laquelle elle est constatée. La fraction résiduelle non utilisée à l'expiration de cette période serait alors remboursée. Cette créance imputable sur la dette d'impôt est comptabilisée en « subvention à recevoir ». La subvention est classée au compte de résultat en « Produits liés à la recherche » (cf. 4.2).

2.2.17. Calcul du bénéfice net par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net, part du groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation de la période.

Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net, part du groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation de la période augmenté de l'effet dilutif en nombre d'actions des options en vigueur. Ce dernier est estimé plan par plan en divisant la plus-value potentielle d'acquisition sur les options en vigueur, calculée à partir du cours moyen de bourse de la période, par le cours de bourse moyen de la période. Les plans d'options faisant état de moins-value potentielle ne sont pas pris en compte pour le calcul. Les calculs correspondants sont exposés en note 4.6.

2.3 Évolution du périmètre de l'activité

Quatre nouvelles filiales d'information médicale ont été créées en 2011, en Australie, Pologne, Russie, Argentine ainsi qu'une filiale d'information réglementaire aux États-Unis.

2.4 Risques et estimations

a) Risques de marché

- Le risque de change est réduit : 92 % des ventes sont en euros. L'année 2011 a connu des variations de change de certaines devises de facturation se traduisant par un écart net favorable sur le chiffre d'affaires de 813 K€ soit 0,35 % d'impact positif sur la croissance. Environ 9 % des achats et charges externes sont en dollars US (10,3 M\$ en 2011, 4,7 M\$ en 2010), et 1 % en autres devises pour lesquelles la société n'utilise pas d'instrument de couverture. Une variation de +/-10 % du dollar US par rapport au cours moyen constaté aurait produit un impact de -/+ 800 K€ sur le résultat opérationnel de l'année 2011 représentant +/- 1,5 % de ce résultat. Des instruments de couverture sont utilisés lorsque le risque est jugé significatif, notamment lorsque les marchés sont très volatils. Les pertes nettes de change de l'exercice sont comptabilisées en « autres frais généraux » cf. Note 4.1 et se montent à 196 K€. Il n'y a pas d'instrument dérivé de gestion du risque de change non dénoué à la clôture de l'année 2011.

- Le risque de crédit sur les créances clients concerne principalement les hôpitaux et les distributeurs. Ceux-ci sont des partenaires à long terme et aucune défaillance significative n'a été constatée sur les 10 dernières années. Tout retard de paiement significatif fait l'objet d'actions correctrices et le cas échéant de provision de la part de la direction commerciale.
- Le risque de crédit sur les placements financiers est géré en ne traitant qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.
- Le risque de liquidité du Groupe se mesure à l'aide du ratio « endettement financier net » sur « excédent brut de trésorerie ». Le risque est considéré comme acceptable tant que ce ratio est < 3. De plus, du fait du dynamisme des activités du Groupe, le département trésorerie du Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées. Les informations correspondantes sont indiquées dans la note 3.8 « endettement financier net ».
- Le risque de taux a été géré de la manière suivante : la part variable de l'emprunt résiduel sur le crédit bail immobilier a été convertie en emprunt à taux fixe à l'aide d'un swap de taux.

b) Estimations

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers, comme les engagements de retraite et les provisions en note 3.10. La probabilité de réalisation d'événements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin

d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire.

Les études cliniques sont largement sous-traitées à des CRO (Clinical Research Organisation) et font l'objet de contrats sur plusieurs années. Les informations financières précises concernant les dépenses réelles engagées sur ces contrats peuvent être connues avec plusieurs mois de retard. Dans ces conditions, le management est conduit à procéder à ses propres estimations des charges réellement engagées en se fondant sur les budgets contractuels révisés des études concernées et sur leur % d'avancement estimé. Les écarts avec les charges réellement facturées sont comptabilisés au bilan en « factures à recevoir » ou en « charges comptabilisées d'avance ».

Dans le cadre d'un partenariat conclu avec Shionogi, Ltd pour le développement et la commercialisation des produits au Japon, Stallergenes a perçu d'avance des paiements d'étape significatifs. Le revenu correspondant à cet accord est comptabilisé au prorata de l'avancement des travaux. Le rythme de reconnaissance des revenus a été estimé sur la base des plans d'activité. La note 4.2 donne les informations financières essentielles sur ce contrat.

2.5 Information sectorielle

L'examen du reporting interne du Groupe, fourni et revu régulièrement par le principal décideur opérationnel, met en évidence que l'entreprise ne comporte qu'un seul secteur opérationnel, l'immunothérapie allergénique.

Le chiffre d'affaires ventilé par ligne de produit a évolué comme suit :

En milliers d'euros	Année 2010	%	10/09 Var %	Année 2011	%	11/10 Var %
Voie sublinguale	183 753	85	14,8	203 587	87	10,8
Voie sous-cutanée	25 881	12	0,0	25 856	11	-0,1
Autres produits	6 640	3	-4,3	5 526	2	-16,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	216 274	100	12,2	234 969	100	8,6

L'activité de l'entreprise, l'immunothérapie allergénique, s'adresse à plus de 500 000 patients par an. Aucun client intermédiaire dans la chaîne logistique de distribution (distributeur, hôpitaux, pharmacie) ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5 % des ventes du groupe.

Le chiffre d'affaires et les actifs non courants ventilés par zone géographique ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Année 2010	%	10/09 Var %	Année 2011	%	11/10 Var %
Europe du sud (1)	155 095	72	11,9	171 536	73	10,6
Autres UE	52 344	24	10,1	52 820	22	0,9
Autres marchés	8 836	4	32,2	10 613	5	20,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	216 274	100	12,2	234 969	100	8,6
Europe du sud	100 123	94	10,5	105 838	94	5,7
Autres UE	6 797	6	6,6	6 525	6	-4,0
Autres marchés		-	NS	96	-	NS
ACTIFS NON COURANTS (2)	106 920	100	10,3	112 459	100	5,2

(1) Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce.

(2) hors impôts différés et droits issus de contrats d'assurance.

2.6 Faits marquants, événements postérieurs

a) Le 16 novembre 2010, Wendel, actionnaire à 46 % de la société Stallergenes, a vendu sa participation au fonds d'investissement Ares Life Sciences, à un prix d'acquisition de 59 € par action. Conformément à la législation, le fonds d'investissement a lancé une OPA sur le reste du capital au prix proposé de 59 €. À l'issue de l'offre publique d'achat le 31 mars 2011 sur le capital de Stallergenes, la société Ares Life Sciences détenait 73,09 % des titres de Stallergenes. Au 31 décembre 2011, ce pourcentage est de 73,39 %.

b) Le 1^{er} janvier 2009, Stallergenes a pris le contrôle de son distributeur en Suisse Trimedial. Le goodwill correspondant a été estimé à 5 152 K€, en tenant compte d'une évaluation de compléments de prix à venir conditionnels (« earn-out payments »). Au 31 décembre 2011, l'ensemble des conditions relatives à l'évaluation de ces compléments de prix sont connues de manière définitive, et il en résulte un ajustement à la baisse de 324 K€ du montant de ces compléments de prix. Le goodwill est donc définitivement établi à la somme de 4 828 K€.

c) Dans un souci de meilleure information pour la communication financière, les coûts des directions commerciales des centres de profit et du développement des affaires, classés jusqu'alors en coûts administratifs et en autres frais généraux, ont été reclassés en 2011 en coûts commerciaux et en coûts des produits vendus. Les comptes comparatifs et les effectifs 2010 ont été retraités en conséquence : les coûts commerciaux et les coûts des produits vendus augmentent respectivement de 5 734 K€ et de 340 K€, les coûts administratifs et les frais généraux baissent respectivement de 4 401 K€ et de 1 673 K€. Corrélativement, les ETP (effectifs en équivalent temps plein) commerciaux et de la chaîne logistique des comptes 2010 présentés en note 4.4 augmentent de 23 et de 6 unités les ETP administratifs baissent de 29 unités, et les coûts de personnel correspondants ont été retraités en conséquence.

d) Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 Écarts d'acquisition

Ils ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Goodwill Espagne	Goodwill Suisse	Goodwill UK	Goodwill France et autres pays	Total écarts d'acquisition
VALEUR BRUTE FIN 2009	6 077	5 152		22 218	33 447
Dépréciations cumulées					
VALEUR NETTE FIN 2009	6 077	5 152		22 218	33 447
Entrée de périmètre			259		259
Écart de conversion			4		4
VALEUR BRUTE FIN 2010	6 077	5 152	263	22 218	33 710
Dépréciations cumulées					
VALEUR NETTE FIN 2010	6 077	5 152	263	22 218	33 710
Ajustement de valeur		(324)			(324)
Autres écarts		1			1
VALEUR BRUTE FIN 2011	6 077	4 829	263	22 218	33 387
Dépréciations cumulées					
VALEUR NETTE FIN 2011	6 077	4 829	263	22 218	33 387

Le goodwill France et autres pays a été dégagé au 1^{er} janvier 2004 dans le bilan d'ouverture en référentiel IFRS en reprenant les éléments suivants :

- Savoir faire Stallergenes acquis en 1993 pour 19 287 K€ (non amorti) ;
- Goodwill de l'entreprise DHS acquise en 1999 pour 2 931 K€ (valeur nette, coût 4 731 K€).

Le goodwill Espagne a été dégagé lors de l'acquisition effective le 10 mars 2005 de l'activité d'immunothérapie allergénique « IPI » du groupe espagnol ASAC.

Le goodwill Suisse a été dégagé lors de l'acquisition effective le 1^{er} janvier 2009 du distributeur en Suisse « Trimedal » des produits Stallergenes.

Le goodwill UK a été dégagé lors de l'acquisition effective le 1^{er} juillet 2010 du distributeur au Royaume-Uni « Medelo » des produits Stallergenes.

Les tests de juste valeur effectués durant l'année se sont fondés sur les hypothèses suivantes :

- unités génératrices de trésorerie : Espagne, Suisse, France et autres pays (dont Allemagne)
- business plan sur 5 ans sur la base d'une modélisation des marchés,
- taux d'actualisation de 10 % par an après impôt,
- croissance à l'infinie de 2 % par an.

Ils ont permis de confirmer qu'une modification raisonnablement possible d'une hypothèse critique n'entraînerait pas de dépréciation.

3.2 Actifs incorporels

Ils ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Autorisations de mise sur le marché	Licenses marques et brevets	Logiciels	Autres droits incorporels	En cours	Total actifs incorporels
VALEUR BRUTE FIN 2009	358	3 034	10 200	1 550	384	15 526
Amortissements cumulés	(6)	(1 536)	(6 721)	(581)		(8 844)
VALEUR NETTE FIN 2009	352	1 498	3 479	969	384	6 682
Entrée de périmètre				426		426
Acquisitions	115		2 866	101	(384)	2 698
Amortissements	(77)	(346)	(1 439)	(242)		(2 104)
VALEUR BRUTE FIN 2010	473	3 034	13 066	2 077		18 650
Amortissements cumulés	(83)	(1 882)	(8 160)	(823)		(10 948)
VALEUR NETTE FIN 2010	391	1 152	4 906	1 254		7 702
Acquisitions	104		2 343	6		2 453
Cession (valeur nette)		(700)				(700)
Amortissements	(117)	(202)	(1 957)	(290)		(2 566)
Virement de poste à poste	56	94	2 627	(93)		2 684
Autres mouvements			1			1
VALEUR BRUTE FIN 2011	633	2 013	16 355	2 123		21 124
Amortissements cumulés	(199)	(1 669)	(8 435)	(1 246)		(11 549)
VALEUR NETTE FIN 2011	434	344	7 920	877		9 574

3.3 Actifs corporels

En 2010, ils ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Immobilier financé par location	Autre immobilier	Installations et matériels	Autres	En cours	Total actifs corporels
VALEUR BRUTE FIN 2009	16 091	4 961	26 301	24 173	11 651	83 177
Amortissements cumulés	(3 982)	(305)	(12 780)	(9 728)		(26 795)
VALEUR NETTE FIN 2009	12 109	4 656	13 521	14 445	11 651	56 382
Entrée de périmètre				1	(0)	1
Acquisitions			6 220	4 761	4 578	15 559
Cession (valeur nette)				(70)		(70)
Écart de conversion			5	9		14
Amortissements	(614)	(41)	(3 572)	(2 674)		(6 901)
VALEUR BRUTE FIN 2010	16 091	4 961	32 526	28 874	16 228	98 681
Amortissements cumulés	(4 596)	(346)	(16 352)	(12 402)		(33 696)
VALEUR NETTE FIN 2010	11 495	4 615	16 174	16 472	16 228	64 985

Le classement des immobilisations a été modifié en 2011 et ce afin de donner plus de détail sur ce poste. Les variations de l'année 2011 sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel et outillage	Équipement de bureau	Équipement autre	En cours	Total actifs corporels
VALEUR BRUTE FIN 2010	20 888	19 931	28 651	4 417	2 698	16 228	92 814
Amortissements cumulés	(4 711)	(5 562)	(12 601)	(2 741)	(2 213)		(27 828)
VALEUR NETTE FIN 2010	16 177	14 369	16 050	1 676	485	16 228	64 985
Acquisitions	3 112	1 643	141	766	171	8 704	14 537
Amortissements	(737)	(2 342)	(3 833)	(582)	(217)		(7 711)
Cession (valeur nette)	(251)		(8)		(2)		(261)
Virement de poste à poste	2 731	1 609	2 301	98		(9 423)	(2 684)
Écart de conversion	2			5	1	4	12
Autres écarts	1		25				26
VALEUR BRUTE FIN 2011	26 389	23 184	31 061	5 277	2 843	15 513	104 267
Amortissements cumulés	(5 354)	(7 905)	(16 385)	(3 314)	(2 405)		(35 363)
VALEUR NETTE FIN 2011	21 035	15 279	14 676	1 963	438	15 513	68 904

Les acquisitions de 5,8 M€ du poste « terrains et constructions » concernent la mise en service en juillet 2011 après réhabilitation d'un immeuble administratif sur le site central d'Antony.

3.4 Actifs financiers

Ils ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Prêts et créances non courants	Actifs financiers courants	Total actifs financiers
VALEUR BRUTE FIN 2009	462		462
Dépréciations cumulées			
VALEUR NETTE FIN 2009	462	-	462
Acquisition	54		54
Entrée de périmètre	7		7
VALEUR BRUTE FIN 2010	523		523
Dépréciations cumulées			
VALEUR NETTE FIN 2010	523	-	523
Acquisition	100		100
Cession	(29)		(29)
VALEUR BRUTE FIN 2011	594		594
Dépréciations cumulées			
VALEUR NETTE FIN 2011	594	-	594

3.5 Actifs et passifs d'impôt différé

Ils s'analysent comme suit par nature de retraitement :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/09	Crédit d'impôts (+) charges (-)	Résultat en capitaux propres	Entrée de périmètre	31/12/10	Crédit d'impôts (+) charges (-)	Résultat en capitaux propres	Autres écarts	31/12/11
Engagements sociaux	362	(78)	5		289	146	63		498
Participation des salariés	824	320			1 144	183			1 327
Écarts en matière de reconnaissance du revenu	253	551			804	(197)			607
Pertes reportables						155			155
Dettes nettes d'impôt sur CVAE	(441)	79			(362)	72			(290)
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	(1 592)	(786)		(119)	(2 498)	(621)			(3 120)
Écart d'évaluation des passifs						325			325
Autres écarts temporaires	122	3	48		173	(152)		16	37
TOTAL ACTIFS NETS DE PASSIFS	(472)	89	52	(119)	(451)	(89)	63	16	(461)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	2 330	793	5		2 904	287	63	16	1 058
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(2 802)	(704)	48	(119)	(3 355)	(376)			(1 519)

Fin 2011, la compensation des impôts différés actifs et passifs a été faite entité par entité. Fin 2010, le classement en actifs et passifs d'impôt différé se faisait par nature de retraitement. C'est ce changement de mode de classification qui explique la baisse en 2011 des postes concernés, les montants nets restant relativement proches.

3.6 Stocks

Ils ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Matières premières	Marchandises	En cours	Produits finis	Total Stocks
VALEUR BRUTE FIN 2009	9 984	1 856	6 972	1 356	20 168
Dépréciation	(310)	(245)	(638)	(52)	(1 245)
VALEUR NETTE FIN 2009	9 674	1 611	6 334	1 304	18 923
Variation de stock	1 473	246	1 085	579	3 382
Dépréciation nette	(569)	98	(414)	(182)	(1 067)
VALEUR BRUTE FIN 2010	11 457	2 102	8 057	1 935	23 550
Dépréciation	(879)	(147)	(1 052)	(234)	(2 312)
VALEUR NETTE FIN 2010	10 578	1 954	7 005	1 701	21 239
Variation de stock	4 731	(340)	487	(14)	4 864
Dépréciation nette	57	(4)	(280)	116	(111)
VALEUR BRUTE FIN 2011	16 188	1 762	8 544	1 921	28 414
Dépréciation	(822)	(151)	(1 332)	(118)	(2 423)
VALEUR NETTE FIN 2011	15 366	1 610	7 212	1 803	25 992

3.7 Clients et autres débiteurs

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/09	31/12/10	31/12/11
Clients	23 812	25 529	25 962
Dépréciation clients	(1 069)	(1 259)	(802)
Clients net	22 743	24 270	25 160
Avance et acomptes d'impôt	6 829	7 656	8 902
Autres débiteurs	4 439	4 006	5 151
Charges constatées d'avance	852	1 024	1 355
CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	34 863	36 956	40 568

Le poste « Avance et acomptes d'impôt » comprend pour 7 637 K€ le crédit impôt recherche au titre de l'année 2011 (cf. note 4.2).

L'analyse du délai de paiement des clients est présentée dans le tableau qui suit. Les hôpitaux et les distributeurs sont parfois des organismes publics de santé dont les procédures internes de paiement sont longues et contraignantes, ce qui ne permet pas toujours le respect des délais contractuellement prévus.

Le provisionnement des patients est effectué en fonction des probabilités de non recouvrement. Les autres créances font l'objet de provisionnement lorsqu'une défaillance est avérée probable.

<i>En milliers d'euros</i>	Courant	Overdue < 3 mois	Overdue > 3 mois < 1 an	Overdue > 1 an	Total overdue	Clients total	Provision	Clients Net
Valeur brute fin 2010	19 538	3 038	1 454	1 499	5 991	25 529	(1 259)	24 270
soit en nombre de jours de CA	33	5	2	2	10	42	(2)	40
Provision			(59)	(1 200)	(1 259)	(1 259)		
VALEUR NETTE FIN 2010	19 538	3 038	1 395	299	4 732	24 270		
Valeur brute fin 2011	18 858	3 948	2 084	1 073	7 104	25 962	(802)	25 160
soit en nombre de jours de CA	29	6	3	2	11	40	(1)	39
Provision			(19)	(783)	(802)	(802)		
VALEUR NETTE FIN 2011	18 858	3 948	2 065	290	6 302	25 160		

L'augmentation des « overdue » mesurés en jour de chiffre d'affaires de 10 jours à 11 jours s'est accompagnée d'une baisse des « overdue » à plus d'un an, qui explique la diminution du risque et des provisions.

3.8 Trésorerie et emprunt

Elle s'analyse et a évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Analyse par échéance			Au	Au	Au
	Plus de cinq ans	Plus d'un an moins de cinq	Moins d'un an	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Equivalents de trésorerie	-	-	70 016	70 016	61 641	16 811
Trésorerie	-	-	7 338	7 338	5 687	5 637
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (A)	-	-	77 354	77 354	67 329	22 448
Location financement immobilier	-	5 389	1 581	6 970	8 459	9 860
Crédit syndiqué 45 M€ (2005)						7 000
Concours bancaires courants	-	-	380	380	212	691
TOTAL EMPRUNTS (B)	-	5 389	1 961	7 350	8 671	17 551
TRÉSORERIE NETTE (A) - (B)	-	(5 389)	75 393	70 004	58 658	4 897
Écarts de conversion					241	17
Autres variations de l'année				11 346	53 520	14 433

Les équivalents de trésorerie concernent des instruments financiers de placement classés dans la catégorie « Monétaire Euro » au sens de l'AMF. Elles ne sont pas exposées à un risque significatif de variation de valeur.

La trésorerie comprend un compte dédié à l'animation de marché pour 423 K€.

La location financement de l'immobilier correspond à la dette actualisée de location financement par cession bail

sur 12 ans intervenue en septembre 2002 de l'immeuble d'Antony à laquelle s'est ajoutée en 2008 la cession bail de l'unité de production « principe actif comprimés » sur la durée résiduelle du contrat initial.

Les concours bancaires courants correspondent à de simples facilités de caisse n'ayant pas fait l'objet de confirmation écrite de la part des banques.

3.9 Autres passifs non courants

Il n'y a pas de passif non courant significatif fin 2011.

Pour l'exercice 2010 il s'agit de l'estimation en juste valeur de la couverture de taux (swap de taux) couvrant les échéances à venir de l'emprunt « location financement immobilier », soit un passif financier non courant.

3.10 Provisions

Elles s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/09	Dotation nette (2)	Éléments du résultat global (1)	Écart de conversion	31/12/10	Dotation nette (2)	Éléments du résultat global (1)	Écart de conversion	31/12/11
Avantages du personnel à long terme	2 062	(12)	14	101	2 165	245	320	19	2 749
Autres engagements sociaux > 1 an	50	(50)							
PROVISIONS NON COURANTES	2 112	(62)	14	101	2 165	245	320	19	2 749
Autres engagements sociaux < 1 an	200	(60)			140	(140)			
Retour de marchandises et encours de livraison	182	504			686	(649)			37
Risque fiscal		567			567	(567)			
Autres risques	1 109	192			1 301	39			1 340
PROVISIONS COURANTES	1 491	1 203			2 694	(1 317)			1 377
TOTAL PROVISIONS	3 603	1 141	14	101	4 859	(1 072)	320	19	4 126

(1) Les montants concernés constituent des variations qui sont constatées dans les éléments spécifiques du résultat net global. Compte tenu d'un effet d'impôt différé, les montants nets d'impôt sont inscrits au compte de résultat global (note 1.2).

(2) Les dotations nettes des deux années 2010 et 2011 ne comprennent pas de montant significatif de reprise de provision sans objet.

Pour ce qui concerne les avantages à long terme du personnel, la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies a évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/10	Aquisition de droits	Coût financier	Variations actuarielles en capitaux propres	Prestations cotisations versées	Écart de conversion	31/12/11
Engagements	10 319	701	404	159	(70)	110	11 623
Actifs du régime à déduire	(8 154)		(259)	161	(531)	(91)	(8 874)
ENGAGEMENTS NETS COMPTABILISÉS	2 165	701	145	320	(601)	19	2 749

Les « acquisitions de droits » correspondent aux coûts des services passés. Les « variations actuarielles » sont dues à la modification des règles légales de calcul des indemnités, au changement de tables de mortalité et à l'adoption d'un taux d'actualisation légèrement plus faible (4,30 % au lieu de 4,75 %).

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'évolution des salaires : 3 % par an, avec un sous-jacent d'inflation de 2 % par an (inchangé).
- Taux d'actualisation retenu : 4,30 %, la variation de +/- 0,50 % de ce taux conduirait à une variation des engagements de +/- 300 K€.
- Tables de mortalités utilisées : tables TH et TF 00-02 en 2010 et 2011.
- Turnover dégressif en fonction de l'âge, nul après 50 ans.

Les charges correspondant aux acquisitions de droits sont comptabilisées au poste « Autres engagements sociaux » dans les « autres frais généraux », cf. note 4.1.

Les écarts de conversion sont relatifs aux actifs et passifs du régime de retraite concernant la filiale Suisse.

3.11 Fournisseurs et autres créditeurs

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/09	31/12/10	31/12/11
Fournisseurs		19 932	24 939	30 580
Dettes sur actifs non courants	(1)	8 036	11 236	8 749
Impôt courant		1 126	4 946	3 666
Autres dettes fiscales et sociales		18 299	22 894	25 700
Autres créditeurs		1 498	1 445	1 804
Produits constatés d'avance	(2)		21 623	14 345
Charges à payer		20	10	81
FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		48 911	87 092	84 923

(1) L'importance du poste « Dettes sur actifs non courants » provient pour l'essentiel de l'importance des investissements en cours de réalisation, cf. note 3.3.

(2) Les produits constatés d'avance correspondent aux revenus différés des paiements d'étape du contrat Shionogi (cf. note 4.2.).

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Autres frais généraux

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Intéressement et participation	(1)	(8 573)	36,4	(9 732)	13,5
Autres engagements sociaux	(2)	(2 134)	26,7	(2 302)	7,9
Païement du personnel en actions	(3)	(989)	54,7	(1 079)	9,2
Frais de personnel centraux	4.4	(11 695)	35,8	(13 114)	12,1
Plus ou (moins) value de cession actif		(27)	19,5	(347)	ns
Pertes et profits de change		(264)	(35,5)	(196)	(25,8)
Coûts de réorganisation	(4)	(1 327)	120,1	(3 063)	130,8
Coûts des marques, brevets et licences		(593)	26,7	(446)	(24,7)
Litiges et autres risques		153	59,4	23	(85,0)
Autres charges et produits	4.3	(2 059)	(46,2)	(4 030)	95,8
AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX		(13 754)	37,3	(17 144)	24,6

(1) Il s'agit de la participation légale et de l'accord d'intéressement concernant le personnel en France représentant environ 70 % des effectifs du groupe.

(2) Il s'agit de charges non directement opérationnelles liées aux avantages du personnel à long terme, aux coûts d'expatriation et à des surcoûts générés par les absences.

(3) Le détail des charges et les hypothèses de calcul relatives aux attributions de 2010 sont indiquées en note 5.5.

(4) L'augmentation de ce poste s'explique principalement par les indemnités de départ et de non concurrence de l'équipe dirigeante (cf. note 5.4).

4.2 Produits liés à la Recherche et Développement

Ils s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Crédit d'impôt recherche	7 344	4,8	7 637	4,0
Revenus du contrat Shionogi	2 377	ns	8 278	248,3
Autres produits nets liés à la recherche	-	(100,0)	81	ns
PRODUITS LIÉS À LA R&D	9 721	28,7	15 996	64,6

Les impacts financiers du contrat Shionogi s'analysent comme suit :

Année	Produits d'étapes encaissés A	Prise en profit B	Produits perçus d'avance $C = C_n - 1 + A - B$
2010	24 000	2 377	21 623
2011	1 000	8 278	14 345
TOTAL	25 000	10 655	14 345

4.3 Compte de résultat opérationnel par nature de charge

Il s'analyse et a évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Chiffre d'affaires		216 275	12,2	234 969	8,6
Autres produits de l'activité		9 932	28,1	16 167	62,8
Consommations matières		(13 735)	9,4	(16 070)	17,0
Frais de personnel	4.4	(71 354)	17,8	(79 364)	11,2
Impôts et taxes		(937)	(49,7)	(1 216)	29,7
Charges externes		(82 708)	(1,2)	(86 609)	4,7
Amortissements	5,2	(9 005)	15,1	(10 277)	14,1
Provisions	3.10	(1 141)	(245,5)	1 072	(194,0)
Autres charges et produits	4.1	(2 059)	(21,7)	(4 030)	95,8
Total charges		(171 008)	6,5	(180 327)	5,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		45 267	40,4	54 642	20,7

4.4 Effectifs et charges de personnel

Les effectifs moyens en équivalents temps plein (ETP) du Groupe, personnel intérimaire compris, s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En Equivalents Temps Plein</i>	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Chaîne logistique et laboratoires de production	361	13,7	391	8,3
Commercial	239	12,8	254	6,3
Administration	108	(11,0)	115	6,6
Recherche et développement	168	10,4	196	16,9
EFFECTIFS MOYENS DES ACTIVITÉS	876	9,1	956	9,2

Les charges de personnel du Groupe, personnel intérimaire compris, s'analysent et ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Chaîne logistique et laboratoires de production	17 806	17,0	20 373	14,4
Commercial	21 402	34,3	22 771	6,4
Administration	8 386	(18,4)	8 974	7,0
Recherche et développement	12 065	14,6	14 133	17,1
Centraux	11 695	35,8	13 114	12,1
FRAIS DE PERSONNEL	71 354	17,8	79 364	11,2
<i>Soit en % du chiffre d'affaires</i>	<i>33,0</i>	<i>1,6</i>	<i>33,8</i>	<i>0,8</i>

Les frais de personnel centraux (intéressement et participation, charges de retraites, stock-options) ne sont pas répartis par fonction, leur économie n'étant pas liée aux heures travaillées. Leur ventilation par fonction serait la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Chaîne logistique et laboratoires de production	3 491	38,4	4 033	15,5
Commercial	4 195	58,9	4 507	7,4
Administration	1 644	(3,5)	1 776	8,1
Recherche et développement	2 365	35,6	2 797	18,3
FRAIS DE PERSONNEL CENTRAUX	11 695	35,8	13 114	12,1

4.5 Impôt

a) Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt se répartit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Résultat opérationnel	Revenus (coûts) de l'endettement financier net	Total
Résultat avant impôt 2010		45 267	(282)	44 985
Impôt courant		(14 460)	89	(14 371)
Impôt différé	3.5	174	-	174
Total impôt		(14 286)	89	(14 197)
RÉSULTAT NET 2010		30 981	(193)	30 788
Résultat avant impôt 2011		54 642	262	54 904
Impôt courant		(17 763)	(86)	(17 849)
Impôt différé	3.5	(89)	-	(89)
Total impôt		(17 852)	(86)	(17 938)
RÉSULTAT NET 2011		36 790	176	36 966

b) Preuve d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2010	2011
Résultat comptable avant impôt		44 985	54 904
Paiement du personnel en actions		873	71
Crédit d'impôt recherche	4.2	(7 344)	(7 637)
Autres différences permanentes		1 280	1 528
Différences permanentes		(5 191)	(6 038)
RÉSULTAT IMPOSABLE		39 794	48 866
<i>Taux d'impôt de la maison mère</i>		34,43 %	34,43 %
Impôt théorique sur rés. Comptable		(15 488)	(18 903)
Impact des différences permanentes ci-dessus		1 787	2 079
Écart de taux d'impôt mère filiales		250	140
Écarts liés aux pertes reportables		540	(79)
Écarts sur impôts différés		78	72
CVAE (nette d'impôt)		(976)	(1 247)
Rappel d'impôts		(416)	
Autres régularisations d'impôts		28	-
IMPÔT COMPTABLE		(14 197)	(17 938)
<i>Taux effectif d'impôt sur rés. comptable</i>		31,6 %	32,7 %

4.6 Résultat par action

L'évolution du nombre de titres donnant droit au capital est présentée en note 1.3. Les moyennes de la période sont calculées sur une base semestrielle.

Le calcul des actions de dilution s'effectue de la manière suivante :

Moyennes de la période	Nombre moyen d'options = nb	Prix moyen d'exercice	Cours moyen de l'action	Plus value (PV%)	Nombre d'actions de dilution = nb x PV%
Année 2010	403 334	31,64 €	58,13 €	45,57 %	183 787
Année 2011	254 333	Les actions de dilution sont calculées plan par plan			60 956

On en déduit les nombres moyens d'actions pour le calcul du résultat par action :

Moyennes de la période	Nombre d'actions	Titres auto détenus	Nombre d'actions avec dividende	Nombre d'actions gratuites de dilution	Nombre d'actions de dilution (options)	Nombre d'actions diluées
Année 2010	13 284 973	(23 362)	13 261 610	17 954	183 787	13 463 351
Année 2011	13 461 224	(27 178)	13 434 046	24 998	60 956	13 520 000

5. AUTRES NOTES ANNEXES

5.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010 j de CA	(Aug)/Dim 2010	31 décembre 2011 j de CA	(Aug)/Dim 2011	Note 2.6.b
Stocks		21 239	35 (2 312)	25 991	40 (4 752)	
Clients	3.7	24 270	40 (1 490)	25 160	39 (890)	
Autres actifs courants		3 850	6 1 441	6 506	10 (2 656)	
Impôts courants nets		2 710	5 2 993	5 236	8 (2 526)	
Fournisseurs		(24 939)	(42) 4 999	(30 580)	(47) 5 641	
Autres passifs courants		(24 348)	(41) 4 464	(27 583)	(42) 3 235	
B.F.R. opérationnel	1.4	2 782	5 10 095	4 730	7 (1 948)	
Produits comptabilisés d'avance	1.4	(21 623)	21 623	(14 345)	(7 278)	
Fournisseurs d'immobilisations	1.4	(10 056)	2 228	(8 749)	(983)	(324)
B.F.R. autre		(31 679)	23 851	(23 094)	(8 261)	(324)
B.F.R. TOTAL		(28 897)	33 946	(18 364)	(10 209)	(324)
Stocks	1.1	21 239	(2 312)	25 991	(4 752)	
Clients et autres débiteurs	1.1	36 956	(2 054)	40 568	(3 612)	
Fournisseurs et autres créditeurs	1.1	(87 092)	37 988	(84 923)	(1 845)	(324)
B.F.R. AU BILAN POUR CONTRÔLE		(28 897)	33 622	(18 364)	(10 209)	(324)

5.2 Variation des actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs non courants					Total
	Écarts d'acquisition	incorporels	corporels	financiers	Impôts différés	
Coût au 31 décembre 2010	33 710	18 650	98 682	523	2 904	154 469
Amortissements et provisions cumulés	-	(10 949)	(33 696)	-	-	(44 645)
VALEUR NETTE COMPTABLE FIN 2010	33 710	7 701	64 986	523	2 904	109 824
Acquisitions	-	2 453	14 537	100	-	17 090
Virement de poste à poste		2 684	(2 684)		-	
Cessions (valeurs nettes)	-	(700)	(261)	(29)	-	(990)
Amortissements	-	(2 566)	(7 711)	-	-	(10 277)
Pertes de valeur	-					
Produit (charge) d'impôt différé	-	-	-	-	(287)	(287)
Ajustements de valeur	(324)				-	(324)
Autres écarts	1	2	37	-	(1 559)	(1 519)
Coût au 31 décembre 2011	33 387	21 124	104 267	594	1 058	160 430
Amortissements et provisions cumulés	-	(11 550)	(35 363)	-	-	(46 913)
VALEUR NETTE COMPTABLE FIN 2011	33 387	9 574	68 904	594	1 058	113 517

5.3 Engagements, actifs et passifs éventuels

5.3.1. Cession bail de l'immobilier d'Antony

L'immeuble industriel d'Antony a été cédé le 5 septembre 2002 par la SCI "Stallergenes Antony" à la société Sogebail, spécialisée dans les opérations de cession bail. À la même date, un contrat de bail a été souscrit auprès de cette société pour une période de 12 ans. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en date du 31 mars 2008 pour le financement de la nouvelle unité industrielle de production du principe actif comprimé. Au terme du bail, le 5 septembre 2014, la SCI dispose d'une option de rachat de l'immeuble pour le prix de 2 500 000 €. Dans les comptes consolidés, les écritures de cession ont été annulées en contrepartie de la constatation d'une dette d'emprunt dont 6 970 K€ restaient à rembourser au 31 décembre 2011 (cf. note 3.8) Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable de l'immeuble (terrain + construction) se monte à 10 972 K€. L'engagement total au titre de ce contrat est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2011	
	Loyers	Juste valeur
Paiements à moins de 1 an	1 918	1 717
À plus de 1 an et moins de 5 ans	5 783	4 829
Paiements à plus de 5 ans		
TOTAL	7 701	6 546

Le taux d'actualisation retenu est de 4,30 %. Celui-ci étant supérieur au taux effectif de l'emprunt, le montant net actualisé est inférieur au montant de l'emprunt concerné.

5.3.2. Engagements donnés dans le cadre du droit individuel à la formation du personnel en France

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits individuels à la formation (« DIF ») acquis par les salariés en France au 31 décembre 2011 est de 50 535 heures. Il était de 38 357 heures à fin décembre 2010.

5.3.3. Autres engagements

Il n'y a pas à la connaissance de la direction du Groupe d'autre engagement hors bilan significatif.

5.3.4. Actifs et passifs éventuels

Il n'y a pas à la connaissance de la direction du Groupe d'actifs ou passifs significatifs éventuels.

5.4 Entreprises liées

Ares Life Sciences fait partie du groupe de sociétés contrôlé par la famille Bertarelli, qui ne publie pas de comptes consolidés.

Stallergenes a signé le 6 mai 2011 un contrat d'assistance technique avec Ares Life Sciences modifié par avenant le 12 décembre 2011.

Le contrat d'assistance technique prévoit une rémunération fixe de 150 K€ par an (113 K€ au titre de l'année 2011) au titre des prestations d'assistance.

Il prévoit le remboursement de frais de consultants externes. Pour l'année 2011, les frais concernés se montent à 426 K€.

Il prévoit enfin la refacturation de la rémunération fixe, charges comprises, de Roberto Gradnik, en tant que personnel détaché, à compter du mois d'octobre. Les frais concernés se montent à 104 K€ pour l'année 2011.

Les rémunérations versées aux organes de direction ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Rémunération fixe	(2)	787	7,5	865	9,9
Rémunération variable	(3)	553	83,7	413	(25,3)
Valeur estimée des stocks options attribuées		-	NS	-	NS
Rémunération globale des dirigeants (1)		1 340	29,7	1 278	(4,6)
Avantages postérieurs à l'emploi	(4)	132	14,8	123	(6,8)
Indemnités de fin de contrat	(5)	-	NS	640	NS
Indemnités de non concurrence	(6)	-	NS	634	NS
Rémunération différée des dirigeants		132	14,8	1 397	958,3
Jetons de présence des autres membres du conseil		117	74,6	148	26,5
Prestation de services avec ces membres	(7)	50	-	55	10,0
RÉMUNÉRATION TOTALE DES ORGANES D'ADMINISTRATION		1 639	29,6	2 878	75,6

(1) Les dirigeants comprennent le Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, un administrateur disposant d'un contrat de travail, et le Directeur Général Délégué Pharmacien Responsable salarié (non administrateur).

(2) Y compris mandats, jetons de présence et avantages en nature.

(3) La rémunération variable correspond à la rémunération perçue dans l'année, y compris le cas échéant l'intéressement et la participation légale.

(4) Les montants correspondants sont provisionnés au bilan du 31 décembre 2011 à hauteur de 1 905 K€ dans les engagements de retraite (cf. 3.10). Ceux-ci sont intégralement financés par des actifs de placement.

(5) Les indemnités de fin de contrat sont liées à la fin de mandat de Directeur Général et du Président Directeur Général et de la fin du contrat de travail d'un administrateur.

(6) Les indemnités relatives aux engagements de non concurrence stipulés dans les accords de fin de contrat mentionnés au point (5) ont été provisionnés en totalité à la clôture, alors que leur paiement effectif sera étalé sur une période de 24 mois.

(7) Il s'agit d'une prestation de conseil scientifique rendue par un membre du conseil d'administration.

5.5 Détail des plans de stock-options et d'actions gratuites en vigueur

Les plans de stock-options et d'actions gratuites en vigueur sont les suivants :

Date d'attribution des options :	Conditions de performance collectives	Date d'expiration des options	Prix de souscription	Attribuées non exercées	Dont exerçables au 1 ^{er} janvier 2012	Juste valeur d'une option (1)	Coût en K€ 2010	Coût en K€ 2011
20 décembre 2004	oui	21/12/14	24,95 €	13 509	13 509	3,97 €		
14 novembre 2005	oui	14/11/15	24,83 €	24 000	0	7,51 €		
27 septembre 2006	non	27/9/16	27,25 €	25 622	25 622	9,12 €	80	
4 mai 2007	oui sur 15 000	3/5/17	53,96 €	32 800	17 800	18,12 €	136	46
28 mars 2008	non	28/3/18	42,08 €	27 000	9 450	13,03 €	60	56
29 mai 2009	oui	29/5/19	48,00 €	32 000	0	10,72 €	89	85
15 décembre 2009	oui	15/12/19	60,50 €	10 000	0	15,93 €	32	32
12 novembre 2010	oui	11/11/20	62,00 €	39 000	0	12,00 €	10	77
16 septembre 2011	non	15/9/21	48,20 €	10 000	0	10,81 €		10
Stocks options			42,52 €	213 931	66 381		407	306

Date d'attribution des actions gratuites	Conditions de performance	Date d'acquisition des actions	Date de disponibilité pour la cession	Nombre d'actions gratuites en cours	Dont à acquérir en 2012	Juste valeur d'une action (1)	Coût en K€ 2010	Coût en K€ 2011	
15 décembre 2009	non	15/12/11	15/12/13	-	0	54,78 €	432	404	
12 novembre 2010	oui	11/11/12	12/11/14	9 395	9 395	57,67 €	34	251	
12 décembre 2011	oui	12/3/14	12/3/16	15 600		39,35 €		13	
Actions gratuites				24 995	9 395		466	668	
Total des charges calculées							873	974	
Charges sociales à l'attribution							116	105	
Total des coûts comptabilisés							Note 4.1	989	1 079

(1) hors charges sociales. Valorisation avec modèle Black & Schole, hypothèses 2011: volatilité 25 %, taux sans risque 1,72 %

Les actions gratuites et les stocks options restant à attribuer sont les suivantes :

Date Assemblée Générale	Options autorisées	Options perdues ou radiées	Options exercées	Attribuées non exercées	Reste à attribuer
20 déc. 2004	600 000	25 000	529 479	45 521	-
16 juin 2006	120 000	15 400	27 190	77 410	-
30 mai 2008	75 000	33 000	-	42 000	-
29 mai 2010	60 000	21 000	-	39 000	-
27 mai 2011	300 000	-	-	10 000	290 000
Stocks options				213 931	290 000

Date Assemblée Générale	Actions gratuites autorisées	Actions perdues	Actions créées	Actions attribuées non acquises	Reste à attribuer :
29 mai 2009	25 000	70	15 535	9 395	-
29 mai 2010	15 000	15 000	-	-	-
27 mai 2011	100 000	-	-	15 600	84 400
Actions gratuites				24 995	84 400

RAPPORT DE GESTION 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport rend compte de l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice 2011. Il rappelle les facteurs de risque de l'activité et décrit en particulier les risques liés à la gestion environnementale. Il comporte enfin des informations sur la gestion des ressources humaines et la politique de rémunération du personnel et des dirigeants.

Dans un rapport joint, le Président rend par ailleurs compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe.

Le rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale figure au chapitre « Assemblée Générale 2012 ».

Activité et résultats consolidés

Sur l'ensemble de l'année 2011, le chiffre d'affaires a progressé de 8,6 % porté par la croissance de la voie sublinguale, et en particulier par Oralair® qui reste le moteur de cette croissance. La croissance de la zone « autre UE » reste quant à elle marquée par une nouvelle saison pollinique faible et par l'impact du rabais obligatoire en Allemagne. Malgré ce contexte, Stallergenes continue de consolider ses parts de marché.

En milliers d'euros	2010 %		10/09 Var %	2011 %		11/10 Var %
Europe du sud (1)	155,2	72	12,0	171,6	73	10,6
Autres UE (2)	52,3	24	10,1	52,8	22	0,9
Autres marchés	8,8	4	32,2	10,6	5	20,1
VSL	183,8	85	14,9	203,6	87	10,8
VSC	25,9	12	0,0	25,9	11	-0,1
Autres produits	6,6	3	-4,3	5,5	2	-16,8
CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULÉ	216,3	100	12,2	235,0	100	8,6

(1) Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce. (2) y c. la Suisse.

Cette croissance s'accompagne d'une amélioration des indicateurs de rentabilité :

Compte de résultat	Année 2010			Année 2011		
	M€	%	R/n-1%	M€	%	R/n-1%
Chiffre d'affaires produits	216,3	100,0	12 %	235,0	100,0	9 %
Coût des produits vendus	(48,7)	(22,5)	12 %	(55,2)	(23,5)	13 %
Marge brute	167,6	77,5	12 %	179,8	76,5	7 %
Frais Gx, Adm. & Com.	(90,8)	(42,0)	16 %	(99,5)	(42,4)	10 %
Recherche et développement	(41,2)	(19,1)	-11 %	(41,6)	(17,7)	1 %
ROP avant produits R&D	35,5	16,4	44 %	38,6	16,4	9 %
Produits liés à la recherche	9,7	4,5	29 %	16,0	6,8	65 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	45,3	20,9	40 %	54,6	23,3	21 %
Résultat financier	(0,3)	(0,1)	-59 %	0,3	0,1	-193 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	45,0	20,8	43 %	54,9	23,4	22 %
Impôts	(14,2)	(6,6)	52 %	(17,9)	(7,6)	26 %
RÉSULTAT NET	30,8	14,2	39 %	37,0	15,7	20 %

Les coûts des produits vendus comprennent en 2011 0,8 M€ de coûts supplémentaires liés à la mise en service du nouveau site de matières premières d'Amilly, auparavant classé en R&D. Les frais généraux comprennent en 2011 1,3 M€ de coûts supplémentaires liés au changement de gouvernance. Le résultat opérationnel avant R&D progresse de 9 %, en ligne avec le chiffre d'affaires.

Il est à noter que les produits liés à la recherche comprennent en 2011 un produit de 8,3 M€ correspondant aux travaux réalisés dans le cadre du partenariat avec Shionogi au Japon, mis en place début septembre 2010. En 2010, ce montant était de 2,3 M€, ce qui explique la forte progression de ce poste.

Le résultat financier bénéficie du bon niveau de la trésorerie nette tout au long de l'exercice 2011. Le taux d'imposition ressort à 32,7 %, en légère progression sur 2010 (31,6 %).

Le dividende proposé est de 0,75 euro par action, soit un montant inchangé par rapport à l'année 2010. Le taux de distribution du résultat net consolidé passe ainsi de 33 % à 27 %, et ce de manière à pouvoir faire face aux enjeux d'investissements posés par le développement international de la gamme Stalair.

La génération de trésorerie nette de l'exercice est largement positive et se monte à 11,3 M€ :

Compte de résultat	Année 2010			Année 2011		
	M€	%	R/n-1 %	M€	%	R/n-1 %
Résultat opérationnel (EBIT)	45,3	20,9	40 %	54,6	23,3	21 %
Amortissements et provisions	11,0	5,1	49 %	9,6	4,1	-13 %
Excédent brut opérationnel (EBITDA)	56,3	26,0	42 %	64,3	27,4	14 %
Impôt opérationnel	(14,4)	(6,6)	74 %	(17,8)	(7,6)	24 %
Variation du BFR	10,4	4,8	373 %	(1,9)	(0,8)	-119 %
Avances Shionogi	21,6	10,0	-	(7,3)	(3,1)	-134 %
Investissements nets	(16,8)	(7,8)	5 %	(17,4)	(7,4)	4 %
Flux de trésorerie disponible	57,1	26,4	225 %	19,8	8,4	-65 %
Dividendes	(7,3)	(3,4)	23 %	(10,1)	(4,3)	38 %
Levées d'options / Actions propres	4,1	1,9	26 %	1,4	0,6	-66 %
Résultat financier net d'impôt	(0,2)	(0,1)	-60 %	0,2	0,1	-191 %
FLUX DE TRÉSORERIE NET	53,8	24,9	272 %	11,3	4,8	-79 %

La baisse de génération de trésorerie nette en 2011 s'explique par la diminution des avances sur recettes du contrat Shionogi pour 7,3 M€ et par la hausse du besoin en fonds de roulement de 1,9 M€. L'impact négatif de ces deux postes ressort à 9,3 M€ alors que leur impact était positif de 32,0 M€ en 2010. Si l'on neutralise ces deux variations atypiques, les niveaux de générations de trésorerie nette sont comparables sur les deux exercices.

Les investissements de l'année progressent de 4 % et représentent 7 % des ventes en 2011.

La trésorerie nette de fin d'exercice se monte à 70 M€.

Compte de résultat	Année 2010			Année 2011		
	M€	%	R/n-1 %	M€	%	R/n-1 %
Actif net immobilisé	91,6		8 %	99,1		8 %
Besoin en fonds de roulement op.	2,6		-80 %	4,7		85 %
Capitaux investis	94,2		-4 %	103,9		10 %
Fonds propres (rentabilité %)	131,2	23,5	28 %	159,5	23,2	22 %
Endettement net (Trésorerie nette)	(58,7)		NS	(70,0)		19 %
Avances Shionogi	21,6		NS	14,3		-34 %
CAPITAUX ENGAGÉS (RENTABILITÉ %)	94,2	32,8	-4 %	103,9	35,5	10 %

Les capitaux investis progressent de 3 % en moyenne sur les deux dernières années, permettant la poursuite de la progression du ROCE (retour sur les capitaux engagés) de 33 % en 2010 à 35 % en 2011.

Perspectives pour 2012

Pour l'année 2012, la perspective de croissance reste marquée par deux faibles saisons polliniques consécutives et leur impact sur les ventes de traitement d'immunothérapie aux graminées (qui représentent environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé). Le dynamisme des nouvelles filiales (Russie, Pologne, Turquie, Australie, Amérique Latine) pourrait néanmoins contribuer favorablement à la croissance du Groupe. Ce contexte conduit donc à fixer un objectif de croissance pour 2012 compris dans une fourchette de 5 % à 7 %. Dans ce contexte plus difficile, le Groupe ambitionne de maintenir ses marges bénéficiaires en l'état.

Comptes individuels 2011

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'élève à 337 457 milliers d'euros contre 315 550 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Il est à noter que les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial de 125 000 milliers d'euros qui a été constaté en 2004 à l'occasion d'une restructuration interne au groupe. Les produits d'exploitation progressent de 185 508 milliers d'euros en 2010 à 206 455 milliers d'euros en 2011. Le résultat d'exploitation augmente de 36 477 milliers d'euros en 2010 à 43 509 milliers d'euros en 2011. Cette pro-

gression s'explique par la hausse des revenus des services provenant du partenariat au Japon avec le groupe Shionogi. Le résultat financier progresse de 1 028 milliers d'euros en 2010 à 4 839 milliers d'euros en 2011, ce qui s'explique par la progression des dividendes en provenance des filiales. Le résultat exceptionnel fait ressortir une perte nette de 1 153 milliers d'euros s'expliquant principalement par une distribution d'actions propres dans le cadre du programme d'actions gratuites du Groupe pour 902 milliers d'euros.

Le compte de résultat fait in fine ressortir en 2011 un bénéfice net de 36 964 milliers d'euros, en forte progression sur celui de 29 288 milliers d'euros enregistré en 2010.

Le résultat net de l'année 2011 s'entend après constitution d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2010 de 3 854 milliers d'euros.

Il est précisé que le montant des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du code général des impôts et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élève à :

- dépenses et charges : 120 milliers d'euros,
- impôt correspondant : 42 milliers d'euros.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau qui suit présente les principaux agrégats significatifs des comptes individuels de Stallergenes S.A. des cinq derniers exercices.

<i>Les données financières sont en milliers d'euros, sauf indication contraire</i>	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Nombre des actions ordinaires existantes	12 972 490	13 118 971	13 212 438	13 421 822	13 500 625
Valeur nominale d'une action	0,95 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Capital social en euros	12 323 865	12 463 022	13 212 438	13 421 822	13 500 625
Nombre d'actions autodétenues, ne donnant pas droit au dividende	60 000	52 769	9 405	20 556	33 799
Nombre maximal d'actions futures à créer par levée d'options et création d'actions gratuites	679 466	526 585	488 723	319 734	238 926
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires produits et services	117 598	139 479	156 260	181 353	202 786
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23 936	26 929	29 896	45 200	57 183
Impôts sur les bénéfices	1 643	130	-439	3 211	6 376
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 059	2 361	2 392	3 322	3 854
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 460	18 379	18 496	29 288	36 964
Résultat distribué	5 177	5 904	7 267	10 066	10 105
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,56 €	1,86 €	1,86 €	2,76 €	3,39 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,27 €	1,40 €	1,40 €	2,18 €	2,74 €
Dividende attribué à chaque action	0,40 €	0,45 €	0,55 €	0,75 €	0,75 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	476	551	624	637	691
Montant de la masse salariale de l'exercice	22 613	25 225	29 380	35 292	38 490
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	9 143	10 562	13 153	15 455	18 811

Filiales et participations

Les informations relatives à l'activité des filiales sont notamment adressées dans le point précédent relatif à l'activité et aux résultats consolidés. Des données financières les concernant sont également contenues dans le tableau des filiales et participation au 31 décembre 2011 figurant en note 12 des annexes aux comptes individuels.

La structure du Groupe est présentée en note 2.2.1 des annexes aux comptes consolidés. L'évolution du périmètre du Groupe est commentée en note 2.3 des annexes aux comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas de participation significative dans d'autres sociétés que ses filiales.

Délais de paiement Clients / Fournisseurs

Ces informations sont conformes aux préconisations de l'article L. 441-6-1 & D441-4 du Code de commerce.

Les comptes clients de Stallergenes SA s'élevaient à 23 745 505 euros au 31 décembre 2011 dont 6 319 829 euros de comptes clients intragroupes. Les créances des clients externes concernaient principalement les distributeurs à l'étranger et les patients en France. Le délai de paiement moyen des distributeurs est de 100 jours alors que celui des patients est de 25 jours. L'importance des délais sur les distributeurs s'explique par les lenteurs de recouvrement auprès d'organismes publics de santé dont les paiements sont soumis à des contraintes budgétaires internes qui peuvent fortement varier dans le temps.

Le solde des dettes de Stallergenes SA à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2011, s'élevait à 25 902 220 euros dont 1 089 932 euros réalisés au sein du groupe. Ces dettes sont à moins de 45 jours d'échéance.

Pour mémoire, au 31 décembre 2010 les comptes clients de Stallergenes SA s'élevaient à 26 800 620 euros et le solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs s'élevaient à 22 097 333 euros. Ces dettes étaient à moins de 45 jours d'échéance.

Conventions réglementées

Stallergenes a signé le 6 mai 2011 un contrat d'assistance technique avec Ares Life Sciences modifié par avenant le 12 décembre 2011.

Le contrat d'assistance technique prévoit une rémunération fixe de 150 K€ par an (113 K€ au titre de l'année 2011) au titre des prestations d'assistance.

Il prévoit le remboursement de frais de consultants externes. Pour l'année 2011, les frais concernés se montent à 426 K€.

Il prévoit enfin la refacturation de la rémunération fixe, charges comprises, de Roberto Gradnik, en tant que personnel détaché, à compter du mois d'octobre 2011. Les frais concernés se montent à 104 K€ pour l'année 2011.

Se sont également poursuivies : la convention de trésorerie entre toutes les filiales du Groupe, la mission de Conseil Scientifique du Professeur Jean Bousquet et la convention de bail commercial avec la Société Civile Immobilière Stallergenes - Antony. À cette dernière convention s'est ajouté depuis le 1/07/2011 le bail du nouveau siège administratif situé 7 rue Alexis de Tocqueville à Antony pour une charge pour l'exercice 2011 de 360 K€.

Les conventions concernent enfin les conditions de départ du Président-Directeur Général et d'un administrateur salarié, qui sont détaillées dans la partie du document de référence consacrée à la rémunération des dirigeants.

Facteurs de risques

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que les risques qui sont présentés ci après.

Risques spécifiques à l'activité pharmaceutique de Stallergenes

Le processus de développement des produits pharmaceutiques est un processus long, risqué et particulièrement coûteux.

Les études cliniques sont coûteuses et complexes et ont des résultats imprévisibles. Durant ces études des événements imprévus peuvent se produire susceptibles d'avoir des effets négatifs sur leurs résultats : sélection imprécise des patients, saison pollinique atypique ou insuffisante, effets secondaires indésirables, difficulté des investigateurs à contrôler les patients durant ou après le traitement, observance insuffisante des protocoles médicaux par les patients. Tous ces événements peuvent conduire à des retards et à des surcoûts au regard du plan de développement initialement prévu.

Lorsque les études cliniques de phase III sont positives, le processus d'approbation réglementaire des produits peut connaître des aléas susceptibles de retarder la mise sur le marché des produits. Ces aléas peuvent porter sur des retards de traitement administratif des dossiers. Les agences sont susceptibles de soulever des questions non anticipées, en raison par exemple d'une avancée des connaissances scientifiques disponibles, qui peuvent induire des retards et des coûts supplémentaires. De

plus, en ce qui concerne les États-Unis, le fabricant du médicament doit être approuvé par la FDA qui procède à une inspection des installations et des procédés dudit fabricant. Si cette approbation était retardée pour quelque raison que ce soit, le lancement commercial des produits en serait affecté.

L'environnement réglementaire des produits pharmaceutiques est complexe, contraignant, évolutif et changeant

Les réglementations, les autorisations et les contrôles applicables à l'industrie pharmaceutique sont sous la responsabilité de différentes autorités dans les différents pays concernés. Ces réglementations comprennent la pharmacovigilance, la réglementation de l'information médicale et les bonnes pratiques pharmaceutiques de production, de contrôle, de distribution et de documentation des produits. Si l'entreprise ou l'un de ses sous-traitants se trouve dans l'incapacité de se conformer à ces réglementations, elle peut se voir infliger une amende, la suspension ou le retrait de licence de commercialisation, ou d'autres restrictions d'opérer. Ces réglementations sont évolutives et sont soumises à des changements fréquents. Ces changements peuvent induire des augmentations de coût de mise en conformité et/ou affecter négativement l'activité de l'entreprise.

Stallergenes est spécialement concernée par ce risque dans la mesure où le statut de certains de ses produits existants (« APSI » ou « NPP », Cf. supra « marché et activités, produits et services, APSI et spécialités pharmaceutiques ») est variable selon les pays et parfois imprécis. Ces produits sont donc susceptibles de faire l'objet de modifications de l'environnement réglementaire dans un sens plus contraignant.

Les autorités de santé peuvent décider de réduire les prix ou la taille des marchés des produits de l'entreprise

Le niveau d'activité de l'entreprise dépend en partie de l'obtention du remboursement des produits par des organismes de santé dont les politiques sont influencées ou décidées par des autorités gouvernementales. Les pratiques de remboursement varient de manière significative entre les différents pays, le processus d'obtention du prix et/ou du remboursement pouvant être relativement long dans certains pays. Il y a ces dernières années en Europe et dans le monde des actions législatives et réglementaires visant à réduire le coût des couvertures publiques de santé. Ces actions visent généralement à limiter ou à

supprimer les remboursements de certains médicaments nouveaux ou existants ou à contrôler et diminuer réglementairement les prix des médicaments concernés. Il est probable que ces actions vont se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir. Ces actions peuvent avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise.

Stallergenes est spécialement concernée par ce risque dans la mesure où la rhinite allergique n'est pas toujours perçue comme une pathologie grave : les traitements de désensibilisation sont donc susceptibles de faire l'objet de mesures de restrictions de remboursement. Ce point est à tempérer par les éléments suivants : ces traitements sont étiologiques et non seulement symptomatiques ; le traitement de la rhinite est susceptible de prévenir la venue de l'asthme qui est perçu comme une pathologie grave ; le traitement étiologique chez l'enfant est généralement une priorité des autorités de santé publique.

Risques juridiques

Stallergenes dispose d'une protection brevetaire limitée mais la complexité du processus biologique d'extraction des allergènes constitue toutefois une barrière à l'entrée

Stallergenes dispose de brevets sur la production de la matière première « acariens ». En outre, Stallergenes maîtrise les processus de concentration qui, pour l'essentiel, ne sont pas brevetables. Au total, dans le domaine des allergènes, la maîtrise des procédés est aussi importante que la protection brevetaire, et constitue une barrière à l'entrée, limitant le risque de copie générique via des bio-similaires. Il est ainsi probable qu'un concurrent souhaitant développer un bio-similaire devrait s'engager dans un développement clinique de plusieurs années avant de pouvoir mettre sur le marché un produit concurrent.

Stallergenes dépend de certains partenaires et fournisseurs clés

Les contrats de distribution ou d'agence prévoient généralement des indemnités de rupture au profit du distributeur ou de l'agent. Dans le cadre de restructurations courantes et inévitables de son réseau commercial (il y a actuellement environ 30 distributeurs), Stallergenes est exposée au risque de paiement de ce type d'indemnités.

Par ailleurs, Stallergenes a entrepris des partenariats de recherche avec plusieurs organismes publics et privés, français et étrangers. En cas de succès des projets mis en œuvre, Stallergenes serait amenée à payer des redevances sur le chiffre d'affaires des produits développés sur la base de ces partenariats.

Enfin, Stallergenes dépend de quelques fournisseurs importants pour l'approvisionnement de certaines de ses matières premières allergéniques, la réalisation des études cliniques, la production de principe actif recombinant, la mise sous forme pharmaceutique et le conditionnement des comprimés d'allergènes. Si Stallergenes avait internalisé la totalité de ces activités, l'entreprise ne serait pas soumise au même niveau de risque. Les risques potentiels concernent la non-conformité réglementaire de certaines activités de ces fournisseurs, la possibilité de rupture de la relation contractuelle pour une raison indépendante de la volonté de Stallergenes, la capacité de ces fournisseurs de fournir les quantités prévues de produits ou de services dans les délais convenus, ainsi que l'alea climatique. Stallergenes s'efforce de gérer ces risques en diversifiant ses sources d'approvisionnement, au travers de la gestion de la relation contractuelle, en procédant à des audits qualité de ses fournisseurs, en mettant en place avec ces fournisseurs des comités de pilotage conjoints des activités concernées, et en internalisant la production de matières premières allergéniques stratégiques (en totalité pour les acariens, en partie pour les graminées).

Litiges significatifs et conséquences financières pour la Société

Le Groupe n'a pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur sa situation financière, son activité et ses résultats.

Risques de marché

Les risques de marché (risque de change, risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux) sont présentés dans la note 2.4 a) des annexes aux comptes consolidés.

Risques industriels et liés à l'environnement

Le savoir faire industriel de Stallergenes est lié à la production d'allergènes. Les allergènes utilisés pour la fabrication des produits sont extraits de petites quantités (quelques tonnes) de matières premières à forte valeur ajoutée d'origine végétale (pollens) ou animale. Cette extraction/purification est réalisée par mélanges en solution saline suivis de filtrations. Ces opérations n'ont que peu d'impact en ce qui concerne les rejets dans l'air, l'eau ou même le sol, ainsi que les nuisances sonores ou olfactives. Les risques de pollution peuvent être considérés comme très limités voire nuls. La consommation annuelle d'eau (47 K.m³) est réduite : elle représente 49 m³ par an et par personne. Son augmentation récente provient de la montée en puissance de la nouvelle unité industrielle d'extraction du principe actif allergénique dédiée aux comprimés d'allergènes. La consommation annuelle d'énergie est de 12 498 Mwh dont 9 378 Mwh d'électricité pour le traitement d'air et le fonctionnement des machines et 3 120 Mwh de gaz pour le chauffage, ce qui représente là aussi une consommation annuelle limitée de 13,1 Mwh par an et par personne (13,3 Mwh en 2010).

Dans ces conditions, les dépenses environnementales du groupe se limitent au coût de retraitement des déchets, de 168 K€ en 2011 (149 K€ en 2010). Tous les déchets sont traités par des sociétés spécialisées agréées par la FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement). Ils sont de trois types : déchets industriels banalisés (environ 2 000 m³/an), chimiques (environ 12,5 tonnes/an) et bactériologiques (environ 60 tonnes/an, principalement les effluents). Une filière de tri sélectif est en place pour la valorisation des déchets de type papier carton.

Le tableau qui suit résume les évolutions sur cinq ans des principales consommations de fluides du laboratoire :

	2007	2008	2009	2010	2011
Electricité (Mw/h)	5 461	6 680	7 325	8 035	9 378
Gaz (Mw/h)	2 119	3 471	3 440	3 586	3 120
Total (Mw/h)	7 580	10 151	10 765	11 621	12 498
Eau (m ³)	23 100	27 740	25 600	37 550	46 916
Conso par ETP Mwh	11,5	13,8	13,4	13,3	13,1
Conso par ETP m ³	35	38	32	43	49

Diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise

Le bilan carbone de l'entreprise met en évidence que le poste le plus émetteur de CO₂ est celui du transport des salariés dans le cadre des trajets domicile-entreprise et dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Pour limiter cet impact, l'entreprise a procédé à l'installation d'équipements de vidéoconférence au siège du Groupe et dans ses principales filiales. De plus, Stallergenes remplace progressivement sa flotte de véhicules par des voitures moins polluantes. En France, Stallergenes participe à la mise en place d'accords avec les autorités locales visant à améliorer la desserte par les transports publics de sa zone d'activité afin de favoriser l'usage des transports publics et travaille sur un projet de covoiturage.

Stallergenes a mis en service son nouveau siège administratif sur le site d'Antony. Ce bâtiment est conçu pour répondre aux normes HQE / BBC : la norme « Haute Qualité Environnementale » (HQE) vise à améliorer la qualité environnementale des ouvrages, c'est-à-dire construire des locaux sains et confortables dont les impacts sur l'environnement sont les plus faibles possibles (lutte contre la déperdition d'énergie, limitation de l'imperméabilisation du site, mise en place d'équipements performants sur le plan environnemental, etc.). La norme « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) consiste à limiter la consommation d'énergie du site à un niveau inférieur à la consommation réglementaire de référence (80 kWh/m²/an)..

Risques médicaux

Le mode de préparation des molécules allergéniques privilégie la sécurité par une absence garantie de produits potentiellement dangereux, pesticides, polluants, bactéries, virus et prions.

Une anomalie de fonctionnement de leur appareil immunitaire fait réagir les malades allergiques aux molécules allergéniques par la production d'une classe particulière d'anticorps, les IgE. Un risque de réaction grave, mais demeurant exceptionnel, existe quand le médicament « allergène » est injecté. C'est pourquoi l'administration par voie injectable ne peut être effectuée que sous la surveillance d'un médecin. Ce type d'accident n'a toutefois pas été observé quand l'allergène est administré par voie sublinguale, forme majoritairement prescrite aujourd'hui.

Il est aussi à noter que les risques, suspectés mais non démontrés, de pathologie musculaire faisant suite aux vaccinations anti-infectieuses adsorbées sur hydroxydes d'aluminium ne s'appliquent pas à l'immunothérapie injectable, car celle-ci utilise la voie sous-cutanée et non la voie intramusculaire.

Afin de mieux gérer le risque d'effets indésirables, Stallergenes a mis sous contrôle ISO-GLP-GMP la qualité de ses produits et leur innocuité, tant au niveau du développement clinique que des activités commerciales. Cependant, une situation particulière peut se produire au vu de laquelle Stallergenes devrait procéder au retrait du marché de certains de ses produits. Dans ce cas Stallergenes rendrait active sa procédure de retrait de produit qui vise à l'efficacité et à la rapidité de ce retrait.

Risques généraux

Stallergenes dépend pour sa production et sa recherche d'un site unique situé à Antony

Stallergenes a choisi pour des raisons d'efficacité une politique de site unique de production et de recherche. En cas de sinistre grave, l'activité du laboratoire pourrait en être significativement affectée. Pour gérer ce risque, Stallergenes dispose d'équipes de sécurité professionnelles situées sur site 24 heures sur 24, ainsi que de détecteurs de fumée et d'intrusion, et procède à un rythme régulier à des exercices de simulation d'incendie avec les pompiers d'Antony. Le magasin central de matières premières dispose d'une protection anti-feu longue durée. La nouvelle unité de production a été équipée de sprinklers et d'une barrière de protection de deux heures contre un sinistre affectant l'autre unité de production. Toutes ces mesures ne sont cependant pas totalement satisfaisantes et ce risque demeure significatif. Pour cette raison, il fait l'objet d'une forte couverture d'assurances « perte d'exploitation » renforcée (Cf. infra).

Stallergenes dépend de certains employés clés

Stallergenes dépend de certains de ses employés, en particulier au niveau de ses équipes de direction, qui ne pourraient qu'être difficilement remplacés en cas de perte. Stallergenes s'efforce de retenir ses employés clés en mettant en place des politiques de rémunération immédiate et différée attractives. Stallergenes s'efforce aussi de diviser les risques en matière de déplacement groupés.

Assurance des risques de l'entreprise

Pour couvrir ses risques, Stallergenes a mis en place les assurances qui suivent :

Responsabilité civile

Stallergenes est garantie à hauteur de 15,2 M€ par sinistre en risque exploitation et de 15,2 M€ par sinistre et année d'assurance en risque après livraison. Il n'y a pas de litige en cours. Sur les dix dernières années, trois litiges sont survenus, dont deux se sont clos sans avoir d'issue défavorable à Stallergenes. En matière de recherche biomédicale, Stallergenes dispose d'une couverture de 10 M€ par année d'assurance en France et de 15 M€ à l'étranger.

Multirisque industrielle

Les biens immobiliers sont couverts en valeur à neuf à hauteur de 35 M€. Le matériel est garanti vétusté déduite à hauteur de 47 M€. Les stocks sont couverts à hauteur de 20 M€. Les biens en location sont inclus dans la couverture.

Perte d'exploitation

La garantie a été étendue et à ce jour le laboratoire dispose d'une couverture sur 24 mois (contre 18 mois auparavant) couvrant la perte de marge sur coûts variables consécutive à un sinistre avec une limite contractuelle d'indemnité égale à 370 M€ (contre 290 M€ auparavant) et correspond au cumul des dommages directs et de la perte d'exploitation consécutive.

Autres assurances et coût global

Des polices habituelles de type marchandises transportées, flotte automobile, assistance aux salariés, sont également en place. Le coût global de la couverture d'assurance du laboratoire est de 709 K€ en 2011, (655 K€ en 2010).

Ressources humaines

Effectifs

Le Groupe Stallergenes emploie 988 personnes fin 2011, en progression de 5,4 % sur un an. Sur la base des effectifs travaillant en France, qui représentent 72 % de l'effectif total, la population féminine représente les deux tiers de l'effectif, proportion que l'on retrouve dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique. 10 % de l'effectif est en contrat à durée déterminée et 17 % de l'effectif travaille à temps partiel.

<i>Évolution et analyse de l'effectif :</i>	fin 2010 %		10/09 Var %	fin 2011 %		11/10 Var %
Cadres	280	42	14,3	312	44	11,4
Non cadres	391	58	6,0	399	56	2,0
Effectif féminin	453	68	9,7	487	68	7,5
Effectif masculin	218	32	8,5	224	32	2,8
Effectif permanent	604	90	9,2	640	90	6,0
Contrats à durée déterminée	67	10	9,8	71	10	6,0
Effectif à plein temps	617	92	8,6	657	92	6,5
Effectif à temps partiel	54	8	17,4	54	8	-
Sous total effectif en France	671	72	9,3	711	72	6,0
Effectif en d'autres pays d'Europe	266	28	2,7	268	27	0,8
Effectif hors Europe	0	0	-	9	1	-
EFFECTIF TOTAL NOMINAL	937	100	7,3	988	100	5,4
Production et logistique	387	41	11,6	405	41	4,7
Commercial	256	27	2,1	261	26	2,0
Administration	115	12	13,0	115	12	0,0
Recherche et développement	179	19	10,4	207	21	15,6
EFFECTIF TOTAL VENTILÉ PAR ACTIVITÉ	937	100	9,1	988	100	5,4

Recrutement, durée du travail, formation

72 recrutements en contrat à durée indéterminée ont été réalisés en 2011 en France. Sur cinq ans, Stallergenes aura créé 278 emplois à durée indéterminée en France (+71 %). 40 % des postes créés l'ont été en recherche et développement et plus de 50 % sont des postes de cadres. L'objectif que se fixe l'entreprise au travers de ces recrutements est de se donner les moyens humains de sa politique de développement et d'innovation produits et de poursuivre son développement technologique. La saisonnalité de l'activité explique le recours globalement limité au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée. Il est à noter que plus de la moitié des recrutements se fait par transformation de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée. L'entreprise favorise le temps partiel qui est choisi et non subi. Elle facilite aussi par des aides financières l'accès aux crèches et l'utilisation de personnel de service à domicile par ses collaborateurs. L'absentéisme, quoi qu'en progression, reste à un niveau bas pour la profession (4,2 % contre 3,4 % en 2010). Il en est de même du pourcentage de rotation des effectifs qui se situe en 2011 à 3,94 % (3,43 % en 2010). Un accord d'entreprise a été signé afin de favoriser l'emploi des seniors (collaborateurs âgés de plus de 50 ans).

L'effort constant de formation, qui représente 4,0 % de la masse salariale, au-delà des minima imposés, vise à une meilleure intégration des nouveaux venus, à une adaptation permanente des personnels aux nouveaux métiers de l'entreprise et au développement de la promotion interne qui représente environ 40 % des postes à pourvoir.

Autres données sociales
en France :

	2010	10/09 Var %	2011	11/10 Var %
Nombre d'embauches en effectif permanent	65	-15,6	72	10,8
Nombre de licenciements	22	-	16	-27,3
- dont ruptures conventionnelles	8		12	
- dont licenciements économiques	-	-	-	-
Effectif équivalent moyen de l'année en travail temporaire	17	-5,6	20	17,6
% absentéisme	3,40 %	36,0	4,20 %	23,5
% turnover	3,43 %	-14,7	3,94 %	14,9
Durée annuelle du travail à plein temps (en heures)	1 477	0,0	1 477	0,0
Formation en % de la masse salariale *	4,13 %	0,0	4,02 %	-2,7

* Pour 2011 le chiffre indiqué est une estimation

Politique salariale

La politique salariale résulte d'un large consensus dans l'entreprise. La révision des salaires fait l'objet depuis 9 ans d'un accord avec les organisations syndicales.

La durée de l'aménagement du temps de travail, le plan d'épargne d'entreprise, la participation et l'intéressement sont définis par des accords d'entreprise.

Les collaborateurs des groupes 10 et suivants de la convention collective de l'industrie pharmaceutique bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisation définie de type « Article 83 ».

À la participation légale, s'ajoute chez Stallergenes un important accord d'intéressement en France basé sur le résultat opérationnel. Cette forte association de chacun au succès de l'entreprise est depuis 20 ans un facteur important de cohésion et de motivation de l'entreprise. Cet avantage représente, abondement compris et hors charges, 13 500 € par salarié en 2011, 27 % du salaire brut, 21 % du profit et 96 % des dividendes proposés relatifs à l'année 2011.

En milliers d'euros	2010	10/09 Var %	2011	11/10 Var %
Intéressement	4 282	23,1	4 714	10,1
Participation	3 321	38,8	3 854	16,0
Abondement	418	58,3	511	22,2
Abondement en %	5,5 %	1,0 %	6,0 %	0,5 %
Partage du profit	8 021	30,8	9 079	13,2
Charges et régularisations	552	260,8	653	18,3
Total en milliers d'euros	8 573	36,4	9 732	13,5
En % des salaires brut (hors charges)	26,6 %	2,1 %	27,3 %	0,6 %
En % du profit	22,6 %	-2,7 %	20,8 %	-1,8 %
En % des dividendes	85,2 %	-2,3 %	96,4 %	11,1 %

Rémunération du personnel en actions

Abondement sur les placements effectués en actions Stallergenes au titre de l'intéressement et de la participation :

Afin d'encourager l'actionnariat salarié, Stallergenes a mis en place en France un abondement de 20 % dans la limite de 4 000 € et de 10 % au-delà de cette limite par salarié sur les placements de l'intéressement et de la participation effectués en actions Stallergenes dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise. Cet abondement représente en moyenne 6 % des montants bruts attribués et l'équivalent de 10 000 actions gratuites (au cours moyen de l'année 2011).

Options de souscription d'actions, actions gratuites Stallergenes et bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables :

La politique de Stallergenes est de responsabiliser ses équipes au développement du Groupe en y associant les managers et les collaborateurs qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances de l'entreprise. L'attribution de stock options et d'actions gratuites sont, dans la durée, des éléments moteurs de cette politique. Les stock-options étant un instrument à effet de levier complexe à manier sont réservées en priorité aux dirigeants et aux managers. Les actions gratuites sont destinées en priorité aux autres collaborateurs dont la contribution est jugée cruciale au développement de l'entreprise. Stallergenes a attribué 15 600 actions gratuites à 51 collaborateurs en 2011, soit environ 5 % de l'effectif permanent. Il reste 84 400 actions gratuites autorisées non attribuées. Au

total 134 collaborateurs bénéficient d'actions gratuites soit 14 % de l'effectif permanent du groupe. Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires et dirigeants sociaux. En 2011, Stallergenes a attribué un total de 10 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire non dirigeant, au prix moyen de 48,20 € par action, ce qui porte à 49 le nombre total de bénéficiaires de plans d'options qui sont encore présents dans l'entreprise, soit 5 % de l'effectif permanent. Aucune option n'a été attribuée en 2011 aux mandataires et dirigeants sociaux. Compte tenu des autorisations en vigueur, 290 000 options restent à attribuer. Le nombre total des options de souscription d'actions levées, en 2011, par treize salariés non mandataires sociaux, s'élève à 78 803, au prix moyen de 22,80 €. Pour les dix premiers, les données sont de 75 443 options au prix moyen de 22,62 €.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 15 mars 2012, a proposé de soumettre à la prochaine Assemblée Générale, convoquée pour le 31 mai 2012, l'octroi au Conseil d'une délégation de compétence aux fins de procéder à l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables réservé à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, membres des comités de directions du Groupe. Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à 375 000 €. L'objectif est d'inciter ces managers à co-investir au côté de l'actionnaire de référence.

La situation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours à Stallergenes, au 31 décembre 2011, est la suivante :

Date d'attribution des options :	Conditions de performance	Date d'expiration des options	Prix de souscription	Attribuées non exercées	Dont exerçables au 1 ^{er} janvier 2012
20 décembre 2004	oui	21/12/14	24,95 €	13 509	13 509
14 novembre 2005	oui	14/11/15	24,83 €	24 000	0
27 septembre 2006	non	27/9/16	27,25 €	25 622	25 622
4 mai 2007	oui sur 15 000	3/5/17	53,96 €	32 800	17 800
28 mars 2008	non	28/3/18	42,08 €	27 000	9 450
29 mai 2009	oui	29/5/19	48,00 €	32 000	0
15 décembre 2009	oui	15/12/19	60,50 €	10 000	0
12 novembre 2010	oui	11/11/20	62,00 €	39 000	0
16 septembre 2011	non	15/9/21	48,20 €	10 000	0
Stocks options			42,52 €	213 931	66 381

Date d'attribution des actions gratuites :	Conditions de performance	Date d'acquisition des actions	Date de disponibilité pour la cession	Nombre d'actions gratuites en cours	Dont à acquérir en 2012
15 décembre 2009	non	15/12/11	15/12/13	-	0
12 novembre 2010	oui	11/11/12	12/11/14	9 395	9 395
12 décembre 2011	oui	12/3/14	12/3/16	15 600	
Actions gratuites				24 995	9 395

Date Assemblée Générale	Options autorisées	Options perdues ou radiées	Options exercées	Attribuées non exercées	Reste à attribuer
20 déc. 2004	600 000	25 000	529 479	45 521	-
16 juin 2006	120 000	15 400	27 190	77 410	-
30 mai 2008	75 000	33 000	-	42 000	-
29 mai 2010	60 000	21 000	-	39 000	-
27 mai 2011	300 000	-	-	10 000	290 000
Stocks options				213 931	290 000

Date Assemblée Générale	Actions gratuites autorisées	Actions perdues ou radiées	Actions créées	Actions attribuées non acquises	Reste à attribuer
29 mai 2009	25 000	70	15 535	9 395	-
29 mai 2010	15 000	15 000	-	-	-
27 mai 2011	100 000	-	-	15 600	84 400
Actions gratuites				24 995	84 400

INFORMATION SUR LES DIRIGEANTS ET LES MANDATAIRES SOCIAUX

Changement de gouvernance

Le 3 octobre 2011, le Conseil d'administration a arrêté la nouvelle gouvernance de Stallergenes, qui implique une dissociation des fonctions de direction et la nomination corrélative d'un président du Conseil d'administration et d'un Directeur Général.

Ainsi, Monsieur Albert Saporta est devenu, à sa demande, Président non-exécutif du Conseil d'administration de Stallergenes depuis le 1^{er} janvier 2012. Son mandat prendra fin le 30 juin 2012.

Monsieur Roberto Gradnik, ancien Vice-président exécutif du Groupe Merck-Serono, a été coopté comme administrateur et nommé Directeur Général Délégué à l'occasion du Conseil d'administration du 3 octobre 2011. Il a repris les activités de Monsieur Louis Champion, administrateur démissionnaire et ancien Directeur Général Délégué salarié, jusqu'au 31 décembre 2011. À compter du 1^{er} janvier 2012, Roberto Gradnik est devenu Directeur Général de la Société.

Rémunérations des dirigeants sociaux au titre de 2011

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est consulté par le Conseil d'Administration en matière de rémunération des dirigeants, des administrateurs et d'attribution des options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Les éléments variables de la rémunération de la Direction Générale sont liés à l'atteinte d'objectifs précis fixés par le Conseil sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les principes qui président à la détermination de ces rémunérations sont indiqués dans le rapport du Président annexé au rapport de gestion.

Au titre de 2011, les rémunérations des dirigeants sociaux ont évolué comme suit :

Nom et mandat	Rémunération (en milliers d'euros)	Notes	Année 2010	10/09 Var %	Année 2011	11/10 Var %
Albert Saporta, Président Directeur-Général	Fixe	(1)	383	6,7	385	0,5
	Variable	(2)	267	108,6	136	(49,1)
	Rémunération totale		650	33,5	521	(19,8)
	Avantages postérieurs à l'emploi	(3)	132	14,8	123	(6,8)
	Indemnités de non concurrence					ns
	Indemnités de fin de contrat	(5)	-		450	ns
	Rémunération différée			132	14,8	573
Roberto Gradnik, Directeur Général Délégué	Fixe	(1)	-	ns	104	ns
	Variable	(2)	-	ns	-	ns
	Rémunération totale		-	ns	104	ns
Louis Champion, Administrateur, Directeur Général salarié	Fixe	(1)	272	7,1	241	(11,4)
	Variable	(2)	250	79,9	228	(8,8)
	Rémunération totale		522	32,8	469	(10,2)
	Indemnités de non concurrence	(5)			7	ns
	Indemnités de fin de contrat	(6)	-		190	ns
	Rémunération différée		-		197	ns
Laurent Artaud, Directeur Général Délégué, Directeur Pharmaceutique salarié	Fixe	(1)	132	10,9	138	4,5
	Variable	(2)	36	5,9	49	36,1
	Rémunération brute		168	9,8	187	11,3

(1) La rémunération brute intègre les jetons et les mandats ainsi que les avantages en nature.

(2) La partie variable intègre l'intéressement et la participation et correspond à l'atteinte des objectifs de l'année précédente.

(3) En tant qu'ancien cadre dirigeant du groupe Pasteur-Mérieux, le Président dispose d'un régime de retraite à prestations définies qui lui garantit 70 % de son salaire fixe à sa retraite. Cet engagement est évalué et provisionné à hauteur de 1 905 K€ au 31 décembre 2011. Le montant indiqué de 123 K€ correspond à l'acquisition de droits au titre de ce régime pour l'année 2011.

(4) Le 3 octobre 2011, le Conseil d'administration de la Société a considéré, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations du même jour, que les critères fixés par le Conseil d'administration dans sa séance du 15 octobre 2010 concernant l'indemnité de départ de l'ancien Président Directeur Général étaient remplis. En conséquence, il a été décidé de verser à Monsieur Saporta, à l'issue de la prise d'effet de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, une indemnité de départ d'un montant de 450 000 €.

(5) Monsieur Louis Champion est soumis à un engagement de non-concurrence à compter du 1^{er} décembre 2011 pour une durée de 24 mois en contrepartie duquel il percevra sur cette durée une indemnité de 184 435 €. Cette indemnité, qui a donné lieu à un paiement de 7 013 € en 2011 a été provisionnée en totalité dans les comptes au 31 décembre 2011.

(6) Le Conseil d'administration a également pris acte, à l'occasion de sa séance du 3 octobre 2011, de la démission de Louis Champion de son mandat d'administrateur et de la rupture conventionnelle de son contrat de travail à effet au 30 novembre 2011. Cette rupture conventionnelle a donné lieu au versement d'une indemnité de rupture, au profit de Monsieur Champion, d'un montant de 190 323 €.

Rémunérations des dirigeants sociaux au titre de 2012

La rémunération fixe de Monsieur Saporta au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration a été fixée à 143 176 € pour la période courant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 (date de fin de son mandat), à laquelle s'ajoutera le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour cette même période soit environ 7 500 €.

Ce dernier percevra également en 2012 une rémunération de 95 684 € correspondant à la part variable de la rémunération de son mandat de Président Directeur Général pour l'exercice 2011.

Enfin, Monsieur Saporta est soumis à un engagement de non-concurrence à compter du 1^{er} juillet 2012 et pour une durée de 24 mois en contrepartie duquel il percevra sur cette durée une indemnité totale de 450 000 €. Cette indemnité a été provisionnée en totalité dans les comptes au 31 décembre 2011. Monsieur Saporta percevra en 2012 une indemnité de 112 500 € au titre de cet engagement.

Monsieur Roberto Gradnik, Directeur Général, bénéficiera des éléments de rémunération ci-après :

- une rémunération fixe de 334 000 € à laquelle s'ajoute ses jetons d'administrateurs pour environ 15 000 € ;
- une rémunération variable équivalente à la rémunération fixe, sous réserve de l'atteinte d'objectifs fixés par le Comité des Nominations et des Rémunérations ; si les objectifs sont dépassés cette rémunération pourra être supérieure à la rémunération fixe.
- une prime de 50 000 € au titre de son ancien mandat de Directeur Général Délégué ; et
- l'attribution d'instruments de capitaux propres pour un montant total équivalent à 150 000 €, sous réserve des conditions de marché et de la faisabilité juridique.

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Gradnik est prise en charge par Stallergenes SA dans le cadre d'une convention d'assistance technique conclue le 12 décembre 2011 avec les sociétés Ares Life Sciences SA et Ares Life Sciences Fund Management Ltd, ainsi que d'une convention de détachement du 3 octobre 2011 conclue entre Ares Life Sciences SA, Stallergenes SA et Roberto Gradnik.

Attribution d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux, et leurs levées

Il n'a pas été attribué d'options de souscription d'actions ni d'actions de performance aux mandataires sociaux en 2011. Les mandataires et dirigeants sociaux ne disposent pas ou plus de droits à levée d'options ou à actions de performance au titre des années antérieures.

Engagements pris à l'égard de la nouvelle équipe de direction

Monsieur Roberto Gradnik, Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} janvier 2012, ne bénéficie pas à ce jour d'engagements liés à la cessation de ses fonctions mais de tels engagements pourraient être négociés ultérieurement dans le respect des conditions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.

Jetons de présence et autres avantages, conflits d'intérêt potentiels

Les jetons de présence sont répartis pour moitié au prorata des présences aux séances du Conseil d'Administration. Les membres du Comité d'Audit et du Comité des Nominations disposent d'une rémunération fixe supplémentaire à ce titre.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs non dirigeants au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2011
Arnaud Fayet	12 796	-
Olivier Motte	17 549	9 180
Jean-Marc Janodet	16 183	-
Dirk Van Ommeren	11 909	-
Pr Jean Bousquet	14 161	15 100
David Darmon	14 463	-
Jean-Michel Levy (1)	-	-
Michel Dubois (2)	19 688	21 375
Jacques Theurillat	2 672	21 375
Paola Ricci	2 252	16 375
Christian Chavy	2 392	17 600
Patrick Lee	2 532	18 875
Marie-Gabriella Camboni		9 825
Jean-Luc Belingard		8 550
Patrick Langlois		9 825
RÉMUNÉRATION TOTALE	116 597	148 080

(1) Jean Michel LEVY a souhaité exercer son mandat pro bono

Le Professeur Jean Bousquet, Professeur de Pneumologie à l'Université de Montpellier et administrateur de Stallergenes, assure une mission de conseil scientifique pour la direction générale de la société, pour laquelle il a perçu une rémunération de 55 000 € en 2011 (50 000 € en 2010).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres contrats de services ou d'autres obligations pouvant entraîner un conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un quelconque de ses Administrateurs ou de ses Dirigeants et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs. Il n'y a pas non plus de liens familiaux entre les administrateurs.

Informations sur les mandataires sociaux

Les * renvoient à des sociétés du Groupe Stallergenes, les ** renvoient à des sociétés cotées en Bourse.



Jean-Luc BELINGARD
63 ans

Jean-Luc Bélingard est diplômé de HEC et est titulaire d'un MBA de l'université Cornell (États-Unis). Il compte plus de 37 ans d'expérience au sein de l'industrie pharmaceutique, notamment chez Merck & Co et Roche, où il était membre du Comité Exécutif du Groupe et Directeur Général de Roche Diagnostic.

En 1999, Jean-Luc Bélingard a rejoint le groupe Pierre Fabre en tant que Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'Administration. Jean-Luc Bélingard était depuis janvier 2002, Président Directeur Général du groupe Ipsen, groupe pharmaceutique d'innovation au plan global, présent sur plusieurs axes thérapeutiques de spécialités (oncologie, neurologie, endocrinologie et hématologie). Depuis le 1^{er} janvier 2011, Jean-Luc Bélingard est Président Directeur-Général de bioMérieux.

Administrateur (depuis le 27 mai 2011, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos en 2012)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

Administrateur de :
- Institut Mérieux
- LabCorp Of America, États-Unis (depuis 1995)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices (2007 à 2011) :

- Applera Corporation, USA (fin : 2008)
- INSERM (2005-2008)
- NicOx**, France (2002-2011)
- Celera Corporation, États-Unis (2008-2011)
- Président Directeur Général du Groupe Ipsen** (2001-2010)
- Agence Nationale de la Recherche (A.N.R.) (fin janvier 2012)

Nombre d'actions détenues : 20 actions



Jean BOUSQUET
64 ans

Titulaire d'un doctorat d'État en médecine et d'un doctorat d'État es sciences pharmaceutiques, il est devenu professeur en 1990 au Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier où il exerce toujours ses fonctions au service des maladies respiratoires. Directeur de l'Unité INSERM 454 d'immunopathologie de l'asthme (1996-2007), il est également depuis 2001, directeur du centre collaborateur de l'OMS pour l'asthme et la rhinite. Membre de diverses organisations internationales et de plusieurs sociétés savantes, il a été rédacteur en chef du journal « Allergy », organe officiel de l'Académie Européenne d'Allergologie et d'Immunologie Clinique (2002-2009).

Administrateur (depuis le 22 Juin 1998, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

Coordonnateur scientifique du réseau d'excellence GA2LEN (Global Allergy and Asthma Network), 6^e Programme Cadre de Recherche et Développement du Projet MeDALL (Mechanisms of the Development of Allergy), 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Néant.

Nombre d'actions détenues : 16 actions



Maria Gabriella CAMBONI
54 ans

Maria Gabriella Camboni occupe actuellement le poste de Directrice des opérations chez EOS, une start-up qu'elle a cofondée à Milan dédiée à la recherche translationnelle en oncologie. Elle a auparavant occupé plusieurs postes dans l'industrie pharmaceutique dont Chef de projet clinique chez Sandoz (aujourd'hui Novartis), Directrice de l'Oncologie Clinique chez Boehringer Mannheim, Directrice du développement pour Novuspharma (aujourd'hui Cell Therapeutics), directrice d'Esaote (compagnie italienne) entre 2009-2010 et plus récemment, Directrice des affaires médicales européennes pour Novartis Oncologie. Gabriella a obtenu un Master à l'université de Milan et est spécialisée en gastro-entérologie ainsi qu'en pharmacologie clinique.

Administrateur (depuis le 27 mai 2011, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos en 2012)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

Néant

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Néant.

Nombre d'actions détenues : 16 actions



Christian CHAVY

63 ans

Diplômé de l'ESSEC et de l'Institut de Contrôle de Gestion de Paris, Christian Chavy a débuté sa carrière en occupant diverses positions dans l'industrie pharmaceutique dont celle de Directeur général de Rhône-Poulenc Rorer au Canada pendant deux ans. Il a ensuite dirigé la filiale française de Serono avant d'être nommé, en 1999, Vice Président et Responsable Monde dans le domaine de la fertilité. En 2000, il a rejoint Actelion en qualité de Vice-président Senior pour l'Europe, l'Amérique Latine, le Moyen-Orient et l'Afrique. De 2005 à 2008, il a été Président Monde d'Actelion où il a géré une équipe de 900 employés et réalisé un volume de ventes de 1,5 milliards de francs suisses. Christian Chavy est Associé chez Ares Life Sciences SA depuis fin 2010.

Administrateur (depuis le 10 novembre 2010, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013).

Membre du Comité des Rémunérations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Preglem

Nombre d'actions détenues : 16 actions



Michel DUBOIS

67 ans

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la Faculté de Droit de Paris, ancien élève de la GSPIA, UNI of Pittsburgh, Penn. USA Après une carrière chez Arthur Andersen et McKinsey & Co, il a été Secrétaire Général de l'Institut Mérieux de 1983 à 1994 et Directeur Général de Mérieux Alliance (renommé Institut Mérieux en 2010) de 2004 à 2009.

Administrateur (depuis le 22 juin 1998, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013). Membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Administrateur de GeNeuro SA depuis 2008
- Président de GeNeuro Innovation SAS depuis 2008.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Administrateur à l'hôpital St-Luc St-Joseph à Lyon de 2001 à 2011
- Gérant de ANO Consultant & Participation sarl de 2006 à 2010
- Président du Conseil d'administration de Transgène** de 2006 à 2010, Chairman d'Apovia Munich (2001 à 2004),
- Président de Biotek Partenaires (1996 à 2007)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :

5 350 actions

**Roberto GRADNIK**

57 ans

Cardiologue de formation, Roberto Gradnik a une expérience diversifiée de plus de 25 ans dans le secteur pharmaceutique et des biotechnologies. En effet, après avoir assumé différentes fonctions au sein du Groupe Knoll (filiale du groupe BASF), dont celle de Vice-président et responsable du marketing international de la division cardiovasculaire, il a rejoint le groupe Serono en 1999 en tant que responsable des filiales d'Europe du sud. Il a ensuite été nommé Vice-président exécutif Europe, en charge de l'ensemble des marchés européens, et membre du Comité de direction. Plus récemment, il a été nommé responsable monde de l'unité thérapeutique dédiée aux maladies neuro-dégénératives de Merck-Serono. Roberto Gradnik est une personnalité reconnue des pouvoirs publics et des associations de patients sur de nombreux enjeux de santé par son implication personnelle au sein de diverses associations professionnelles et par les différentes responsabilités qu'il a assumées au cours de sa carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2012, Roberto Gradnik est Directeur Général Exécutif de Stallergenes.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Administrateur de Stallergenes Italia* s.r.l. depuis 2011.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de la Société Merck** SA de septembre 2007 à juin 2010.
- Président de la Société Serono France Holding depuis les décisions de l'associé unique de février 2007 à juin 2010.
- Administrateur de la Société Théraxem jusqu'en octobre 2010.

Nombre d'actions détenues : 16 actions

**Patrick LANGLOIS**

63 ans

Patrick bénéficie d'une expérience internationale de plus de 20 ans acquise auprès d'entreprises et sur des marchés des secteurs de la Santé et de l'Agrochimie. Depuis 2005, il est l'Associé-Gérant de PJJ Conseils Eurl à Paris, une société de conseil spécialisée en stratégie, en développement d'entreprise, et en activités M&A pour les sociétés du secteur de la santé. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs entreprises pharmaceutiques. Avant de créer PJJ Conseils, Patrick Langlois a exercé chez Aventis S.A. (fusion du Groupe Rhône-Poulenc et Hoechst) les fonctions de Group Executive Vice President, Directeur Financier, et puis en mai 2002 de Vice-président du Directoire. Auparavant il a occupé des fonctions dans le domaine de la finance, Corporate développement et supervisant les secteurs protéines plasmatiques et vétérinaire au sein du Groupe en France, au Canada et aux États-Unis. Patrick Langlois est titulaire d'un Certificat d'Etudes Supérieures de Banques et d'un diplôme de 3^e cycle en Economie de l'Université de Rennes.

Administrateur (depuis le 27 mai 2011, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos en 2012)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Président du Conseil d'administration de BioAlliance Pharma** (2011)
- Administrateur des sociétés, Scynexis Inc (depuis 2006), Newron Spa (depuis 2008)
- Membre du Conseil de surveillance de Exonhit SA** (2005) et Innate Pharma** (2010)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de plusieurs sociétés du groupe Aventis (jusqu'en 2005), Gencell (jusqu'en 2004), Carraig Ireland (jusqu'en 2004), Merial Ltd (jusqu'en 2005), FIAC (jusqu'en 2005), Fisons Ltd (jusqu'en 2004), Rhodia** (jusqu'en 2005), Nanobiotix (jusqu'en 2011) et Shire (jusqu'en 2011)
- Président (non exécutif) de la société DrugAbuse Sciences S.A (jusqu'en 2009)

Nombre d'actions détenues : 16 actions



Patrick LEE
56 ans

Patrick Lee est titulaire d'un MBA de l'Université de Stanford à Palo Alto (Californie), d'un Master en Sciences de l'Université de John Hopkins à Baltimore (Maryland) et d'une licence en Biologie du Collège Vassar à Poughkeepsie (New York).

De 1999 à 2009, il a travaillé en qualité d'associé gérant au sein d'Advent Venture Partners où il dirigeait les investissements dans les entreprises du domaine de la santé. Avant cela, il a occupé plusieurs postes de responsabilité à la direction générale du groupe Rhône-Poulenc et Rhône-Poulenc Rorer, dont celui de Responsable Monde des fusions et acquisitions. Il a participé à la création d'Aventis au travers de la fusion avec Hoechst et a également travaillé pour Baxter International et Booz Allen Hamilton.

Administrateur (depuis le 10 novembre 2010, fin de mandat en 2014). Membre du Comité d'Audit.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Associé chez Steadfast Advisory Partners LLP depuis février 2009.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

- Esaote
- Broncus Technology
- Infinity Pharmaceutical
- Speciality European Pharma
- Conatus Pharmaceuticals

Nombre d'actions détenues : 16 actions



Jean-Michel LEVY
63 ans

Diplômé d'HEC en 1968, il intègre Clin Midy puis rejoint Sanofi-Aventis en tant que cadre dirigeant. Il est administrateur jusqu'en mars 2009 des sociétés Zentiva (génériques Europe de l'Est) et Merial (Santé Animale).

Administrateur (depuis le 29 mai 2009, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

Néant

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Vice Président Plan et Stratégie Sanofi Synthelabo
- Senior Vice Président Business Development incluant fusions acquisitions et licences, membre du comité de direction Sanofi Aventis**.

Retraité depuis le 1^{er} janvier 2009.

Nombre d'actions détenues : 16 actions

**Paola RICCI**

54 ans

Diplômée de l'Ecole Internationale de Langues Modernes à Rome, Paola Ricci bénéficie de 30 ans d'expérience dans le secteur pharmaceutique. Elle a débuté sa carrière chez Serono à Rome en 1978 avant d'être transférée à Boston de 1981 à 1984 pour gérer les nouvelles activités du groupe dans le secteur des biotechnologies. Elle a ensuite rejoint la direction du groupe à Genève et a été nommée responsable des départements R&D et Affaires Réglementaires au niveau mondial. Dans cette fonction, elle a dirigé le développement de l'ensemble des produits de biotechnologie de Serono jusqu'à l'obtention de leur enregistrement et du prix de remboursement au niveau international. Paola Ricci était membre du Comité exécutif du Groupe Serono ainsi qu'Administrateur délégué de Serono Europe Ltd. Elle est aujourd'hui Associé chez Ares Life Sciences SA qu'elle a rejoint en 2009.

Administrateur (depuis le 10 novembre 2010, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Membre du Conseil de Fondation de la FSRMM (Fondation Suisse de Recherche sur les Maladies Musculaires) – Berne, Suisse

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

- Managing Director Serono Europe Ltd. – Londres, Royaume Uni
 - Membre du corps enseignant de la "European School for Scientific and Regulatory Assessment of New Medicines" (Université de Tor Vergata) - Rome, Italie
 - Membre du Comité Directeur d'Interpharma (association des entreprises pharmaceutiques suisses)

Nombre d'actions détenues : 16 actions

**Albert SAPORTA**

62 ans

Ancien élève de l'ESSEC (1971) et de Harvard Business School (1985).

Albert Saporta a débuté sa carrière au sein du Groupe Mérieux en 1977. Il a entre autres occupé les fonctions de directeur des services financiers de l'Institut Mérieux, directeur des Opérations Europe et directeur du développement des Opérations Internationales de Pasteur Mérieux Connaught jusqu'en 1999. Albert Saporta a occupé le poste de Président-Directeur Général de mai 1999 à décembre 2011.

Président (depuis le 19 avril 1999, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Dans le Groupe
 Président du conseil d'administration de Stallergenes Iberica*, depuis 2004, président du conseil d'administration de Stallergenes Belgium*, depuis 2004, Président de Stallergenes AG depuis 2012, Stallergenes Spolska* depuis 2011, administrateur de Stallergenes Italia* S.R.L. depuis 2009 et de Stallergenes INC* depuis 2011.

- Hors du Groupe
 Administrateur de Alergovet SA depuis 2004.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Président du conseil d'administration de Stallergenes Italia* (entre 2004 et 2008).

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :
 90 180 actions



Jacques THEURILLAT

53 ans

Après avoir obtenu une licence en Droit des universités de Madrid et de Genève, Jacques Theurillat a obtenu son brevet d'avocat à Genève. Il est également titulaire du diplôme fédéral suisse d'expert fiscal ainsi que d'un master en Finance.

Jacques Theurillat a rejoint Serono en 1987 en qualité d'avocat. Après avoir ouvert son propre cabinet d'avocat et de conseil fiscal en 1990, il retrouve Serono en 1993 en tant que Vice-président, en charge des affaires fiscales et du planning financier. Après avoir assumé la fonction de Directeur général de Serono Italie dès 1994, il est nommé Directeur Financier du groupe en 1996. Il assumera cette fonction jusqu'en 2002 date à laquelle il devient Directeur des Ventes et du Marketing européen et international. De 2003 à fin 2006, il assumera, en parallèle, la fonction de Directeur général délégué du groupe. En mai 2006, il devient également Senior Executive Vice-Président en charge du développement stratégique du groupe à l'échelle mondiale ainsi que des licences et des acquisitions. Il a été élu au sein du Conseil d'administration de Serono en mai 2000. Jacques Theurillat est aujourd'hui CEO et Associé chez Ares Life Sciences AG qu'il a rejoint en avril 2008.

Administrateur (depuis le 10 novembre 2010, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013). Membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

- Esaote
- Euromedic
- Case New Holland NV (Fiat Group)

Nombre d'actions détenues : 16 actions



Laurent ARTAUD

44 ans

Docteur en Pharmacie, il commence sa carrière chez Rhône-Poulenc Rorer sur les sites de recherche de Vitry-Alfortville et de Colledgeville (États-Unis), puis après un passage dans le domaine des systèmes transdermiques au sein du groupe Ethypharm il occupe la fonction de Directeur Qualité des laboratoires Septodont. Entré chez Stallergenes en 2007 en tant que Directeur Assurance Qualité il a été nommé Pharmacien Responsable depuis le 3 mars 2010.

Directeur général délégué, non Administrateur (depuis le 3 mars 2010, fin de mandat lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos en 2013, . se termine avec le mandat du Président)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice :

- Pharmacien responsable salarié

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Pharmacien Responsable, Directeur Général Délégué des laboratoires A.T.O Zizine du 28 août 2006 au 5 décembre 2007

Nombre d'actions détenues : 0

Les administrateurs n'ont pas, à la connaissance de la Société, fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclaration des opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres du 07/03/2011 au 31/03/2012

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Michel Dubois	Cession	21/03/2012	44,68 €	223 428,00 €
Louis Champion	Cession	17/10/2011	46,26 €	13 878,60 €
Louis Champion	Cession	17/10/2011	46,29 €	343 471,80 €
Louis Champion	Cession	08/09/2011	49,40 €	49 400,00 €
Louis Champion	Cession	07/09/2011	49,15 €	24 577,50 €
Louis Champion	Cession	18/07/2011	51,03 €	113 806,04 €
Louis Champion	Cession	15/07/2011	52,41 €	40 354,47 €
Michel Dubois	Cession	07/03/2011	59,00 €	754 728,00 €
Albert Saporta	Cession	07/03/2011	59,00 €	2 478 000,00 €

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LE CAPITAL SOCIAL

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

Capital émis et capital autorisé non émis

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 13 500 625 € divisé en 13 500 625 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Tableau des autorisations financières

Le tableau qui suit synthétise les autorisations financières en vigueur consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration et présente celles proposées à l'assemblée générale du 31 mai 2012 :

Autorisations financières adoptées lors de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011

Nature de l'autorisation	AG (N° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant maximum autorisé ¹	Montant utilisé au 31 mars 2012
1. Emission d'actions ou de valeurs donnant accès au capital				
Avec D.P.S.	27/05/2011 (15°)	26 mois (29/07/2013)	Augmentation de capital : 5 M€ Émission de créances : 50 M€	Néant
Sans D.P.S.	27/05/2011 (16°)	26 mois (29/07/2013)	Augmentation de capital : 5 M€ Émission de créances : 50 M€	Néant
Placement privé réservé à des investisseurs qualifiés	27/05/2011 (17°)	26 mois (29/07/2013)	Augmentation de capital : 2 M€ Émission de créances : 20 M€	Néant
En cas de demande excédentaire	27/05/2011 (19°)	26 mois (29/07/2013)	15 % de l'émission initiale	Néant
Prix d'émission fixé par l'AG avec décote pour les émissions sans DPS	27/05/2011 (18°)	26 mois (29/07/2013)	10 % du capital social	Néant
OPE initiée par la Société	27/05/2011 (20°)	26 mois (29/07/2013)	Augmentation de capital : 5 M€ Émission de créances : 50 M€	Néant
Apport en nature	27/05/2011 (21°)	26 mois (29/07/2013)	10 % du capital social	Néant
Réservée aux salariés adhérents PEE	27/05/2011 (24°)	26 mois (29/07/2013)	1,5 % du capital social	Néant
Options de souscription d'actions	27/05/2011 (23°)	38 mois (28/07/2014)	300 000 actions	10 000 actions
Attribution gratuite d'actions	27/05/2011 (22°)	38 mois (28/07/2014)	100 000 actions	15 600 actions

Autorisations financières proposées à l'assemblée générale du 31 mai 2012

1. Emission d'actions ou de valeurs donnant accès au capital				
BSAAR	31/05/2012 (10°)	18 mois (30/11/2013)	Augmentation de capital : 375 000 €	(non encore votée)
Réservée aux salariés adhérents PEE	31/05/2012 (11°)	26 mois (31/07/2014)	0,5 % du capital social	(non encore votée)
2. Autorisation de rachat d'action				
	31/05/2012 (9°)	18 mois (30/11/2013)	10 % du capital	(non encore votée)

Au 31 décembre 2011, 213 931 options demeurent exerçables, dont 66 381 immédiatement. De plus, 24 995 actions gratuites sont en cours d'acquisition. Le détail des plans concernés est indiqué dans la partie « rémunération du personnel en action » des ressources humaines.

Historique des variations du capital

Date	Opérations	Nombre d'actions	Montant nominal (€)	Montant du capital (€)
19 janvier 1994	Création de la société	2 500	15,24	38 112,25
21 février 1994	Augmentation de capital	800 000	15,24	12 195 921,38
22 juin 1998	Division du nominal par quatre	3 200 000	3,81	12 195 921,38
1 ^{er} janvier 2002	Conversion du capital en €	3 200 000	3,80	12 160 000,00
Année 2003	Levées de 3 385 options	3 203 385	3,80	12 172 863,00
Année 2004	Levées de 55 226 options	3 258 611	3,80	12 382 721,80
Année 2004	Rachat et annulation de 33 391 actions	3 225 220	3,80	12 255 836,00
Année 2005	Levées de 97 249 options	3 322 469	3,80	12 625 382,20
16 juin 2006	Division du nominal par quatre	13 289 876	0,95	12 625 382,20
6 juillet 2006	Levées de 118 956 options	13 408 832	0,95	12 738 390,40
11 décembre 2006	Annulation de 603 680 actions	12 805 152	0,95	12 164 894,40
Année 2006	Levées de 92 275 options	12 897 427	0,95	12 252 555,65
Année 2007	Levées de 75 063 options	12 972 490	0,95	12 323 865,50
7 janvier 2008	Annulation de 30 000 options	12 942 490	0,95	12 295 365,50
Année 2008	Levées de 176 481 options	13 118 971	0,95	12 463 022,45
23 mars 2009	Incorporation de réserve	13 118 971	1,00	13 118 971,00
Année 2009	Levées de 93 467 options	13 212 438	1,00	13 212 438,00
Année 2010	Levées de 209 384 options	13 421 822	1,00	13 421 822,00
Année 2011	Levées de 78 803 options	13 500 625	1,00	13 500 625,00

Politique de distribution des dividendes

Le dividende soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires par action pour l'exercice 2011 s'élève à 0,75 € (soit un total prévisionnel de 10 104 335,25 € représentant 27 % du résultat net consolidé). Il sera mis en paiement, sous réserve du vote de l'assemblée, à compter du 11 juin 2012.

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices, sont les suivants :

Exercice	Dividende Global (€)	En % du résultat net consolidé	Dividende par action (€)
2006	4 514 099,00	31 %	0,35 (1)
2007	5 188 996,00	32 %	0,40
2008	5 903 536,95	31 %	0,45
2009	7 261 668,15	33 %	0,55
2010	10 101 989,00	33 %	0,75
2011	10 100 119,50	27 %	0,75

(1) La valeur nominale a été divisée par quatre par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2006 (mise en œuvre le 10 juillet 2006).

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

Il n'y a qu'une classe d'action. Chaque action donne droit à un droit de vote. La valeur nominale de l'action est de 1 €.

La répartition du capital de Stallergenes a évolué comme suit :

Nombre d'actions	31/12/10	31/12/11
Ares Life Science	6 081 496	9 907 517
% des droits de votes	45,38 %	73,57 %
% du capital	45,31 %	73,39 %
PEE au nominatif	60 415	26 908
Nominatif	226 675	68 786
Autres	4 531	0
Administrateurs et dirigeants	291 621	95 694
% des droits de votes	2,18 %	0,71 %
% du capital	2,17 %	0,71 %
FCPE Stallergènes	143 387	176 824
PEE au nominatif	113 456	85 106
Nominatif	64 222	50 021
Autres	0	0
Personnel	321 065	311 951
% des droits de votes	2,40 %	2,32 %
% du capital	2,39 %	2,31 %
Flottant	6 707 084	3 151 664
% des droits de votes	50,05 %	23,40 %
% du capital	49,97 %	23,34 %
TOTAL DES ACTIONS AYANT LE DROIT DE VOTE [A]	13 401 266	13 466 826
Actions auto-détenues sans droit de vote [B]	20 556	33 799
% du capital	0,15 %	0,25 %
TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL [A] + [B]	13 421 822	13 500 625
Stock-options	294 734	213 931
Actions gratuites	25 000	24 995
TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL POTENTIEL	13 741 556	13 739 551

Ares Life Sciences I SARL, dont le siège est sis 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, détient 9 907 517 actions Stallergenes représentant 73,39 % du capital de la Société au 31 décembre 2011.

Selon les informations à la disposition de la Société, le nombre d'actionnaires de Stallergenes composant le flottant est estimé à environ 10 000 au 31 décembre 2011.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires et/ou d'action de concert déclarés entre certains de ses actionnaires.

Participation des salariés dans le capital

Le personnel de Stallergenes possède, au 31 décembre 2011, 176 824 actions de la Société détenues par un FCPE dédié « Stallergenes actionariat » dans le cadre d'une gestion collective sous forme de Plan d'Épargne Entreprise, 85 106 actions au nominatif détenues dans le cadre du PEE et 50 021 actions détenues au nominatif simple, soit au total 311 951 actions représentant 2,31 % du capital social.

Structure de contrôle

La Société est aujourd'hui contrôlée directement par Ares Life Sciences I SARL à hauteur de 73,39 % du capital et de 73,57 % des droits de vote.

La composition du Conseil d'administration de la Société est décrite dans le rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne.

Franchissements de seuils déclarés à la Société

Au cours de l'exercice 2011 et depuis le 3 mars 2011 (date de la dernière déclaration de franchissement de seuils d'Ares Life Sciences I Sarl), la Société n'a pas été informée du franchissement de seuils légaux de détention de ses droits de vote et de son capital.

Nantissements d'actions de la Société

À la date de dépôt du présent Document de référence, aucune action de la Société ne fait, à sa connaissance, l'objet d'un nantissement.

Rachat par la Société de ses propres actions

Les informations figurant ci-après, en application de l'article L. 225-211 du Code de Commerce permettent en outre à la Société de remplir les conditions d'informations requises par les articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2011.

En application de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, il est indiqué ce qui suit :

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 27 mai 2011 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'administration à opérer, pendant une période de dix-huit

mois, sur les actions de la Société, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions déposé auprès de l'AMF, les achats devant être opérés avec un prix maximum de 100 € par action de 1 € de valeur nominale, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse excéder 10 % du capital social.

Rachats et cessions d'actions réalisés par la Société au cours de l'exercice 2011 – Frais

Au cours de l'exercice 2011, Stallergenes n'a acquis directement aucune action propre.

La Société a conclu le 13 septembre 2011 un nouveau contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance, prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de Déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissements en date du 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011. Ce contrat était doté de 15 000 actions et d'un maximum de 1 000 000 euros en espèces à la date de sa conclusion.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements et les prix correspondants depuis la mise en place du contrat :

Date/Année	Nombre de titres				Prix unitaire	
	Dotation	Achats	Ventes	Stock	Achat	Vente
10 janvier 2008	30 000			30 000		
2008		297 213	274 444	52 769	47,40 €	46,99 €
2009		194 219	237 583	9 405	48,69 €	46,97 €
2010		180 173	169 022	20 556	57,50 €	58,03 €
2011 SGS		70 343	54 743	36 156	55,95 €	56,41 €
13 octobre 2011	15 000			15 000		
2011 Oddo		29 484	16 306	28 178	43,20 €	42,73 €

Le montant total des frais de négociation est compris dans la rémunération des honoraires.

Stallergenes n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Attributions d'actions gratuites

À la suite du changement d'animateur de marché, Stallergenes disposait de 21 156 actions en attente d'affectation.

Le Président, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, a attribué définitivement 15 535 actions gratuites qui ont été prélevées sur les 21 156 actions auto-détenues. À l'issue de cette attribution, Stallergenes disposait au 31 décembre 2011 d'un solde de 5 621 actions en attente d'affectation.

Annulation d'actions en 2011

Le Conseil d'Administration ne bénéficie pas d'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires visant à procéder à une réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues.

Synthèse des opérations réalisées par Stallergenes sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 0,25 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2011 : 28 178 dans le cadre de l'animation du marché et 5 621 actions au nominatif en attente d'affectation.

Valeur comptable du portefeuille (1) : 1 516 470 euros

Valeur de marché du portefeuille (1) : 1 426 318 euros

(1) au 31 décembre 2011

	Flux brut cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	99 827	71 049	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Achats à terme
Echéance maximale moyenne			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cours moyen de la transaction (€)	52,18	53,27						
Prix d'exercice moyen	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Montants (€)	5 208 972	3 784 780						

Nouveau programme de rachat soumis à l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2012

Un nouveau programme de rachat d'actions est proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2012 selon les termes de la neuvième résolution et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'AMF et du Règlement Européen n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objectifs du nouveau programme de rachat.

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, la Société envisage de procéder ou faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de tout droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société.

Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10 % du nombre total des actions

composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 13 500 625 actions au 31 décembre 2011).

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de Commerce, le nombre d'actions que Stallergenes détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte tenu des titres déjà détenus, soit 33 799 actions au 31 décembre 2011 (0,25 % du capital social) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, les rachats pourront porter sur 1 316 263 actions.

Les titres que Stallergenes se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 100 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions est fixé à 100 euros au 31 décembre 2011. Stallergenes se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

Durée du nouveau programme de rachat d'actions

Sous réserve de l'approbation de la neuvième résolution par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2012, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 30 novembre 2013.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, l'objet du présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2010 est de rendre compte :

- des règles de fonctionnement du gouvernement d'entreprise, soit :
 - de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des comités,
 - des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
 - des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
 - des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société,

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

Règles de fonctionnement du gouvernement d'entreprise

Le Conseil

La Société applique toutes les dispositions du Code de Commerce relatives au gouvernement d'entreprise. Pour compléter ces règles de fonctionnement et remplir au mieux sa mission, le Conseil a adopté le 2 septembre 2004 et mis à jour le 15 mars 2010 un règlement intérieur dénommé « la Charte de l'Administrateur » exposant le mode de fonctionnement du Conseil et des Comités. Cette charte est susceptible d'être modifiée par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et des règlements, mais aussi de son propre fonctionnement. La Charte a été complétée par un « Code de Bonne Conduite » pour les opérations portant sur les titres de la Société adopté le 15 mars 2005 et mis à jour le 15 décembre 2009.

En outre, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 15 janvier 2009, décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF de dé-

cembre 2008 mis à jour en avril 2010, disponible sur le site internet du MEDEF, et d'adhérer à l'ensemble des recommandations d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Certaines des dispositions du Code AFEP/MEDEF n'ont pas encore été pleinement appliquées par Stallergenes. La conformité à ces règles se fera de manière progressive notamment au regard de l'évolution de la taille de la Société.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société se compose de douze administrateurs et sa composition a évolué comme suit :

Quatre administrateurs ont été cooptés sur recommandation d'Ares Life Sciences I SARL à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 10 novembre 2010. Ils représentent l'actionnaire principal et font bénéficier le Conseil de leur expérience managériale, stratégique et financière :

- Paola Ricci ;
- Christian Chavy ;
- Jacques Theurillat ; et
- Patrick Lee.

Ces cooptations ont été ratifiées lors de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, Stallergenes a renforcé la composition de son Conseil d'administration par l'arrivée de trois nouveaux administrateurs indépendants. En effet, Maria Gabriella Camboni, Patrick Langlois et Jean-Luc Belingard ont été nommés lors de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011, pour une durée de deux ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2013 sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ainsi, quatre administrateurs indépendants siègent au sein du Conseil d'administration :

- Jean-Michel Levy ;
- Maria Gabriella Camboni ;
- Patrick Langlois ; et
- Jean-Luc Belingard.

Enfin, le professeur Jean Bousquet qui avise le Conseil en matière scientifique, Michel Dubois, Albert Saporta (Président du Conseil d'administration) et Roberto Gradnik (Directeur Général) siègent également au sein dudit Conseil. Ils n'ont pas la qualité d'administrateur indépendant.

Le nouveau comité des rémunérations et des nominations doit se pencher prochainement sur la question des critères d'indépendance des administrateurs et effectuer au conseil des recommandations conduisant à une mise en conformité progressive avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

La durée du mandat des administrateurs est de deux années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le mandat vient à expiration.

La situation des membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2011 est présentée dans la partie « Informations sur les mandataires sociaux ».

Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil se réunit au minimum deux fois par an. Il est convoqué par le Président par tout moyen, même verbalement et sans délai, s'il y a lieu. Toutefois, dans la mesure du possible, les convocations sont envoyées par courrier, à l'avance. Les convocations mentionnent l'ordre du jour de la réunion.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent les comptes annuels ou semestriels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni cinq fois (contre huit fois l'exercice précédent), les 15 mars, 13 avril, 30 août, 3 octobre et 12 décembre 2011; le taux de présence moyen des administrateurs a été de 86 %. Les deux Commissaires aux Comptes étaient présents aux réunions des 15 mars et 30 août; ils étaient absents lors des autres réunions.

Les points abordés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

Séance du 15 mars 2011

- Activité du Groupe ;
- Approbation des comptes au 31 décembre 2010 et fixation du dividende ;
- Comptes prévisionnels 2011 ;
- Projets en cours ;
- Examen de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à caractère mixte des actionnaires convoquée pour le 27 mai 2011 ;
- Levées d'option de souscriptions d'actions en 2010 – augmentation de capital en résultant ;
- Questions diverses.

Séance du 13 avril 2011

- Revue et approbation des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 27 mai 2011, incluant notamment l'approbation des comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et la nomination de nouveaux administrateurs ;
- Fixation des éléments de rémunération des dirigeants de la Société sur la base de l'avis du Comité des rémunérations ;
- Autorisation de la conclusion d'une convention de conseil et d'assistance entre la Société et Ares Life Sciences ;
- Projets en cours ;
- Levées d'option de souscriptions d'actions en 2010 – augmentation de capital en résultant ;
- Questions diverses.

Séance du 30 août 2011

- Accueil et présentation des nouveaux administrateurs,
- Comptes au 30 juin 2011 et rapport semestriel d'activité,
- Comptes prévisionnels révisés de l'année 2011,
- Projets en cours et autorisations à demander au Conseil,
- Projet de modification du fonctionnement de l'animation de marché,
- Attribution de stock-options à un nouveau membre du CODIR,
- Conventions,
- Questions diverses.

Séance du 3 octobre 2011

- Évolution de la gouvernance du groupe
- Rémunération des dirigeants
- Conventions
- Questions diverses

Séance du 12 décembre 2011

- Comptes prévisionnels 2011 et budget 2012
- Projets en cours
- Actions gratuites
- Conventions réglementées
- Questions diverses

Séance du 15 mars 2012

- Arrêté et approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Informations sur l'activité, les projets en cours et l'actualité réglementaire
- Informations sur la modification de la gouvernance interne de la Société
- Approbation du projet de mise en œuvre d'un nouveau programme d'incitation du personnel et des dirigeants du Groupe
- Arrêté du texte des résolutions à soumettre à la prochaine Assemblée Générale Mixte de la Société
- Approbation du projet de transmission universelle du patrimoine (« TUP ») de la SCI Stallergenes-Antony au profit de la Société ; autres conventions réglementées
- Points divers.

Chaque Administrateur a disposé de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Les Comités

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, a créé deux comités : le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations. Ces comités sont à même de faire des propositions au Conseil d'Administration qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs.

Le Comité d'Audit

Depuis le 24 septembre 2002, un Comité d'Audit a été constitué. Il a pour mission principale de s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes individuels et des comptes consolidés. Il est composé de Patrick Lee, Jacques Theurillat et de Michel Dubois, administrateur jugé indépendant, qui en assure la présidence. Chacun des membres du Comité d'Audit a la compétence comptable et financière requise pour être membre du Comité. Le secré-

riat du comité est assuré par le directeur financier du Groupe. Ce dernier, ainsi que le président du Conseil et les commissaires aux comptes, sont invités à assister aux comités.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en préalable aux réunions du Conseil d'Administration des 15 mars et 30 août 2011. Son président a avisé le Conseil préalablement à l'approbation des comptes. Tous les membres ont été présents aux réunions qui ont porté sur une présentation synthétique des comptes, les points sensibles de l'arrêté annuel ou semestriel, la revue de la politique et des actions menées en matière de prévention des risques.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Un Comité des Nominations et des Rémunérations a été constitué le 2 septembre 2004. Il est composé de Christian Chavy, Michel Dubois et de Jacques Theurillat ; ce dernier en assure la présidence. Il a pour vocation d'aviser le Conseil en matière de rémunération des dirigeants, de rémunérations et de nomination des administrateurs et de rémunération du personnel en actions. Le secrétariat du comité est assuré par la directrice des ressources humaines du Groupe. Cette dernière ainsi que le président du Conseil sont invités à assister aux comités. Tous les membres ont été présents aux réunions qui ont porté sur les attributions d'actions de performance ou de stock options aux salariés et dirigeants du Groupe ainsi que sur toutes les questions relatives aux rémunérations et avantages des mandataires et dirigeants sociaux.

En 2011, ce Comité s'est réuni les 7 mars et 3 octobre. En 2012, il s'est réuni le 15 mars.

Rémunérations des mandataires sociaux

Le Conseil fixe les rémunérations des mandataires sociaux après avis et proposition du Comité des Nominations et Rémunérations et en respectant les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de simplicité et stabilité, et de transparence, précisés par le code AFEP/MEDEF. La méthode de fixation de ces rémunérations qui a été adoptée par le Conseil consiste à en déterminer la part fixe à partir d'un objectif de rémunération globale annuelle. Les règles et critères de détermination de la part variable, revus annuellement, dépendent d'éléments quantitatifs liés aux indicateurs économiques mesurant la performance du Groupe

– chiffre d'affaires, rentabilité opérationnelle, parts de marché, excédent brut de trésorerie, cash flow libre – et d'éléments qualitatifs – pertinence des choix stratégiques de Recherche et Développement, de capacité à rassembler, motiver et animer les ressources humaines de l'entreprise autour des projets de développement, obtention d'autorisation de mise sur le marché –. En fonction de l'atteinte des objectifs de développement externe, la partie variable de la rémunération peut représenter jusqu'au tiers de la rémunération brute (hors rémunération différée). Pour l'année 2011 cette proportion a été portée à 60 %. Pour des raisons de confidentialité le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs et qualitatifs ne peut être rendu public.

Le Comité fait également des propositions au Conseil en matière d'indemnités de départ des dirigeants, de régime de retraite, d'attribution des stocks options et des actions de performance.

Les données financières concernant les rémunérations sont présentées dans la partie « Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux ».

Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 3 octobre 2011, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il est par ailleurs rappelé que lors de sa réunion du 15 octobre 2010, ledit Conseil avait décidé de conditionner l'adoption des décisions du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué énoncées ci-après à son autorisation préalable :

- Toute extension du domaine d'activité du Groupe Stallergenes à des activités de nature autre que les activités exercées par le Groupe à la date du 15 octobre 2010 ;
- L'adoption définitive ou la modification du budget annuel du Groupe Stallergenes (le « Budget ») ;
- L'adoption ou la modification de la communication de la Société relative aux orientations à donner au marché sur ses résultats et perspectives d'activité semestriels et annuels ;
- Toute dépense d'investissement (CAPEX) ou toute dépense de fonctionnement (OPEX) non prévue au Budget d'un montant supérieur, à titre individuel ou cumulé s'il s'agit de dépenses liées à la même opération, à 2 millions d'euros ;
- Tout projet d'acquisition ou de cession d'une partici-

pation, d'une filiale, d'un actif, d'une activité ou d'un fonds de commerce supérieur à 1 million d'euros ;

- Tout projet de fusion, d'apport ou de restructuration non prévu au Budget impliquant l'une des sociétés du groupe Stallergenes ;
- Toute utilisation du programme de rachat d'actions de la Société non prévue au Budget ;
- Toute émission de titres de capital par la Société ou l'une des sociétés du Groupe Stallergenes pour un montant supérieur à 1 million d'euros dans le cadre d'autorisations sociales déjà consenties par le Conseil d'administration ;
- Tout endettement (bancaire, obligataire ou de toute autre forme) de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe Stallergenes (à l'exception des facilités de caisse consenties au Groupe Stallergenes par ses établissements bancaires), ainsi que l'octroi de toute garantie ou sûreté par ces entités, excédant, à titre individuel ou cumulé s'il s'agit d'engagements liés à la même opération, 1 million d'euros ;
- La conclusion ou la résiliation de (x) tout contrat hors du cours normal des affaires non prévu au Budget supérieur à 2 millions d'euros et de (y) tout accord commercial, de joint-venture, de distribution ou de partenariat non prévu au Budget, susceptible de générer un chiffre d'affaires ou d'imposer un engagement financier au Groupe Stallergenes supérieur à 2 millions d'euros ;
- La modification des règles et principes comptables appliqués par la Société ou les autres sociétés du Groupe Stallergenes, à l'exception de toute modification prévue par la réglementation applicable ;
- L'établissement ou la modification de plans d'intéressement, plans d'options, bonus ou autres schémas d'intéressement bénéficiant à tout mandataire social du Groupe Stallergenes ;
- L'octroi d'options de souscription d'actions de la Société ou l'attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'utilisation des plans en vigueur au 15 octobre 2010 ;
- La détermination des critères de performance des membres du comité de direction (à l'exception des mandataires sociaux appartenant audit comité dont l'ensemble de la rémunération est par ailleurs fixée par le Conseil d'administration de la Société) aux fins de la fixation de leur rémunération variable annuelle ;
- L'exercice de toute voie de recours contentieuse à l'encontre d'une décision rendue par une autorité réglementaire portant sur l'un des produits élaborés par l'une des sociétés du Groupe Stallergenes ; et

- La résolution par voie de transaction de procédures judiciaires initiées par, ou à l'encontre de, l'une quelconque des entités du Groupe Stallergenes, ainsi que le recours à l'arbitrage ou à d'autres moyens alternatifs de résolution des litiges concernant l'une quelconque des entités du groupe Stallergenes, et où l'exposition estimée du Groupe Stallergenes est supérieure à 2 millions d'euros.

Le nouveau Directeur Général, Monsieur Gradnik, est soumis à ces limitations de pouvoirs.

Par ailleurs, ce dernier est assisté par un directeur général délégué qui occupe les fonctions de « Pharmacien Responsable » Monsieur Laurent Artaud.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Aux termes de l'article 25 des statuts de la Société, tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire ou y exercer le vote par correspondance conformément à la loi, en justifiant de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans l'avis de convocation.

Pour le présent rapport, le Président a demandé à un groupe de travail présidé par la direction financière de s'appuyer sur le Cadre de Référence de l'AMF afin de mener un ensemble d'analyses et d'actions relatives au contrôle interne. Pour ce faire, le groupe de travail a choisi d'utiliser un questionnaire d'autoévaluation élaboré en référence à ce nouveau cadre. Le présent rapport présente une synthèse des points abordés et des points d'amélioration que cette démarche a permis d'identifier.

Contrôle interne des risques de l'entreprise

Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de l'entreprise, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par les organes dirigeants ;

- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs par un suivi et un contrôle adéquats ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée l'entreprise le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il vise également à préserver l'image de l'entreprise et son statut de société faisant appel public à l'épargne, en la protégeant contre les risques de divulgation d'informations confidentielles, de délit d'initiés et de fraude financière.

Toutefois, le contrôle interne doit être adapté à la taille de l'entreprise. Il ne peut par ailleurs fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de l'entreprise seront atteints.

Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par Stallergenes, décrit dans le présent rapport, couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du groupe, tant par la maison mère que par les filiales.

Le questionnaire d'autoévaluation utilisé couvre les deux grands thèmes suivants d'évaluation : l'organisation et le pilotage du dispositif de contrôle interne de l'entreprise d'une part, et d'autre part le pilotage plus spécifique de l'information comptable et financière de l'entreprise.

Organisation et pilotage du contrôle interne de l'entreprise

- organisation et modes opératoires : organisation et fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise, formalisation des descriptions de postes et des délégations de pouvoirs, politiques de gestion des ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, respect des codes d'éthique et de comportement professionnel ;

- diffusion des informations en interne : processus de remontée des informations critiques auprès des organes de gouvernement d'entreprise, politique de confidentialité et de protection des informations sensibles ;
- gestion des risques : processus d'identification, d'analyse, de hiérarchisation et de suivi des risques, d'information auprès des organes de gouvernement d'entreprise ;
- activités de contrôle : existence et suivi des contrôles permettant de maîtriser les risques, existence et suivi des indicateurs de performance nécessaire au pilotage des activités, procédures de gestion et de contrôle de la trésorerie et de la dette, contrôle et suivi des acquisitions, suivi des activités externalisées ;
- pilotage du contrôle interne : dispositifs permettant de s'assurer que les contrôles en place fonctionnent effectivement et que les actions d'améliorations nécessaires sont mises en œuvre ; information des organes de gouvernement d'entreprise.

Pilotage de l'information comptable et financière

- Organisation générale : documentation des procédures comptables et financières et des opérations de clôture, organisation de la fonction comptable, contrôle du respect des principes comptables ;
- Gestion des ressources : processus de revue de l'adéquation des ressources disponibles et de l'organisation de l'équipe en charge de la clôture des comptes ;
- Application et maîtrise des règles comptables : procédures permettant de s'assurer de la bonne application des normes IFRS, notamment sur les questions comptables nouvelles – dispositif de veille réglementaire, identification des points comptables complexes, respect des principes et des calendriers de clôture Groupe, examen approfondi et communication des conclusions des commissaires aux comptes ;
- Organisation et sécurité des systèmes d'information ;
- Rôle de la direction générale et des organes de gouvernance dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Organisation et pilotage du contrôle interne de l'entreprise

Organisation et modes opératoires en matière de contrôle interne

Le Conseil et son comité d'audit, et dans une moindre mesure son comité des nominations et des rémunérations, participent au processus d'évaluation du contrôle interne de l'entreprise. Toutefois, la taille du groupe ne justifie pas la mise en place d'une procédure de revue de leurs méthodes de travail et d'évaluation de leur performance.

Des responsabilités et des pouvoirs clairement définis sont accordés aux personnes appropriées en fonction des objectifs de la société. Ils sont formalisés et communiqués aux intéressés au moyen de descriptions de tâches, de fonctions et d'organigrammes hiérarchiques. Cependant, seule la responsabilité pharmaceutique fait l'objet d'une délégation de pouvoir officialisée. Le service juridique élabore actuellement les délégations de pouvoir pour les autres fonctions.

En matière de ressources humaines, il existe des normes et procédures pour les processus de gestion (recrutement, formation, évaluation, promotion, licenciement) ainsi que des entretiens annuels d'évaluation. La société s'est assurée que la politique de rémunération variable des cadres dirigeants n'était pas de nature à pouvoir engendrer des comportements frauduleux dans le but de percevoir des rémunérations assises sur des objectifs à court terme.

L'organisation des systèmes d'information est indépendante des autres fonctions de la société et en particulier des directions opérationnelles et financières. Les responsabilités au sein de cette organisation sont clairement définies. Toutefois, si des procédures de sauvegarde quotidienne des données sont appliquées et testées périodiquement, un plan de reprise d'activité pour toutes les applications de l'entreprise en cas de sinistre est en cours de mise en place.

Si toutes les transactions de l'entité centrale font l'objet d'un processus d'autorisation, de validation et de comptabilisation approprié à leur nature et à leur montant, ce point nécessite cependant une surveillance particulière dans les petites structures de distribution et/ou d'information médicale périphériques.

Un groupe de travail « audit interne » piloté par la Présidence et regroupant la direction financière et juridique, l'assurance qualité et la direction des ressources humaines a été créé pour définir un processus permettant d'aboutir à :

- l'élaboration d'un code d'éthique et d'un manuel de contrôle groupe,
- l'appropriation de ces règles par les unités périphériques,
- la mise en place de procédures d'audit de l'application de ces règles,
- l'intégration de l'analyse des risques dans la démarche d'audit.

Un projet de manuel de compliance groupe regroupant les activités pharmaceutiques et les activités générales a été présenté le 14 décembre 2011 aux directeurs des filiales. Ce projet est en cours de validation.

Diffusion d'informations en interne

Le processus de communication ascendant permet au Conseil et au comité d'audit de disposer d'une information régulière et adaptée sur la marche des affaires et les dossiers stratégiques. Il existe bien des procédures formalisées concernant la communication d'informations confidentielles. Enfin, un code de bonne conduite diffusé à la liste interne des initiés potentiels règle l'acquisition, la détention et la cession des titres de la société.

Système et procédures de gestion des risques

Dans le cadre d'un projet interne, une identification des principaux risques opérationnels a été menée par le responsable juridique en charge des assurances. Pour chaque risque identifié, les incidences financières et le degré de maîtrise ont été évalués. Les analyses menées ont conduit à la modification des couvertures d'assurances et à des mesures internes de réorganisation. Il est prévu d'intégrer in fine l'évaluation des risques dans la démarche du nouveau groupe de travail « audit interne ».

Activités de contrôle et de pilotage du contrôle interne

Le management effectue mensuellement une revue des indicateurs qualité mis en place dans le cadre de la démarche qualité et le référentiel des bonnes pratiques

pharmaceutiques internationales. Cet outil de pilotage alimente la « revue de direction ». Le management effectue régulièrement (quatre fois par an) une revue des indicateurs de performance et des données financières et comptables et des écarts significatifs par rapport aux prévisions et données comparatives.

La gestion de trésorerie est centralisée et fait l'objet d'un reporting mensuel incluant le calcul des indicateurs soumis en cas de besoin à covenants bancaires qui est adressé au management.

Les projets d'acquisition ou de création de filiales font l'objet d'une présentation détaillée au Conseil incluant les aspects financiers et les risques de l'opération envisagée. Une autorisation formelle est obtenue du Conseil avant la finalisation juridique de l'acquisition. En cas d'acquisition significative, un suivi de l'acquisition est défini et mis en place (plan d'intégration).

Les activités externalisées par le Groupe concernent principalement la réalisation des études cliniques et des contrats de Recherche et Développement. Un contrôle de gestion spécifique a été mis en place pour le pilotage de ces activités, qui font aussi l'objet d'une surveillance spéciale de la part de la Direction des Programmes en charge de la coordination des activités de développement et de mise sur le marché des nouveaux produits.

Des accès sécurisés aux ressources informatiques externes de l'entreprise ont été mis en place pour assurer une protection des intrusions externes. Il n'a pas été jugé utile de faire procéder à des audits réguliers des procédures de sécurité informatique.

Il n'a pas été jugé adapté à la taille du Groupe de mettre en place des dispositifs de pilotage permanents permettant au management de s'assurer que les dispositifs de contrôle fonctionnent correctement et permettent d'avoir connaissance des faiblesses de contrôle interne et des dysfonctionnements détectés. Cependant, il est à noter qu'un suivi, un reporting et une communication des indicateurs qualité et de performance ayant des objectifs voisins et complémentaires, existent dans le cadre de la revue de direction (revue du système de management de la qualité).

Élaboration de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer que les comptes annuels et semestriels du Groupe – individuels et consolidés – sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société sont les suivantes :

Organisation générale, application et maîtrise des règles comptables

Les normes comptables appliquées par le groupe pour les comptes consolidés sont les normes IFRS depuis 2005 ; les principales règles applicables sont décrites dans le rapport annuel et diffusées comme telles aux filiales dans le cadre du processus de remontée des informations et d'établissement des comptes. Un manuel comptable (en cours de réalisation) intègre la définition du plan de comptes et des principes comptables associés ainsi qu'une description de l'organisation générale du reporting du groupe et des procédures de reporting des informations financières. Sans être complètement formalisées de ce fait, les procédures de reporting sont revues lors de visites régulières effectuées par le contrôle de gestion dans les filiales, et font l'objet de recommandations et de corrections sur place. Les points comptables délicats (veille réglementaire IFRS, traitement comptable d'une opération non récurrente, fiscalité internationale) font l'objet d'un suivi avec l'aide d'experts indépendants des commissaires aux comptes.

Des processus sont en place permettant de s'assurer de l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour les processus amont significatifs. Un calendrier récapitulatif est adressé aux responsables des différentes activités concernant les opérations de reporting et de communication financière. La direction financière dispose de l'indépendance nécessaire vis-à-vis des directions opérationnelles et des compétences (effectif et qualité) suffisantes lui permettant de traduire d'une manière fidèle et sincère les opérations de la société. Une revue annuelle des effectifs et des missions de la fonction comptable permet de s'assurer que cette dernière dispose bien des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Maîtrise du processus d'arrêté et de contrôle des comptes

Le processus de traitement et de production comptable et financière au niveau consolidé et dans les filiales est maîtrisé : respect du planning de clôture, ajustements d'audit en faible nombre, respect des politiques groupe. Les procédures d'arrêté sont applicables dans toutes les composantes du périmètre de consolidation.

Les points comptables les plus sensibles et complexes sont la maîtrise de l'avancement des coûts sur les études cliniques et les programmes de Recherche et Développement effectués en partenariat ainsi que le calcul et la justification du crédit d'impôt recherche. Les positions prises sont formalisées et documentées. Un contrôleur de gestion est dédié au suivi et au contrôle des contrats en cours. Le calcul du crédit d'impôt recherche fait l'objet d'une supervision par un expert indépendant.

Les modalités de l'intervention et les conclusions des travaux des commissaires aux comptes sont communiquées au comité d'audit. Les points d'audit font l'objet d'un suivi régulier.

Organisation et sécurité du système d'information

La fonction de gestion des systèmes d'information est largement internalisée. La disponibilité des applications informatiques fait l'objet d'un indicateur qualité de suivi et est supérieure à 99 % depuis 5 ans.

Les modifications apportées au système d'information sont formalisées et autorisées, ainsi que les tests de réceptions de ces modifications. À la suite de ces tests, seul le service informatique est habilité à mettre en exploitation les applications nouvelles ou modifiées.

La salle informatique est en accès restreint et contrôlé. Les serveurs sont dans un environnement climatisé et sont protégés par des onduleurs, sous surveillance électronique : les incidents détectés font l'objet d'un reporting en temps réel à du personnel d'astreinte. Les accès aux applications et aux postes de travail sont contrôlés et surveillés électroniquement. La procédure de création et de suppression des profils d'accès est gérée et contrôlée sous assurance qualité. Les responsables de service sont responsables d'organiser dans leurs services la séparation des tâches adéquates entre leurs collaborateurs. Il n'est pas jugé utile de mettre en place un mécanisme de surveillance indépendant de la hiérarchie sur ce point. Un plan de reprise d'activité est en cours d'implémentation.

Implication de la direction générale et des organes sociaux dans l'arrêté des comptes et la communication financière

La direction générale est informée par la direction financière en temps réel de toute anomalie ou risque comptable rencontré. Un reporting des écarts entre la dernière prévision et l'arrêté final est établi et mis à jour pendant l'arrêté comptable. Sauf empêchement, la direction générale assiste aux réunions de synthèse de l'audit et au comité d'audit. La communication financière fait l'objet d'une organisation précise des responsabilités, d'une planification et d'une coordination commune, sous son contrôle.

Le comité d'audit informe le conseil de tout risque comptable et financier significatif, de tout changement de principe comptable, de toute fraude ou déficience significative de contrôle interne, ainsi que des risques pouvant affecter le processus d'établissement des comptes. Il supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes. Le conseil est informé de l'endettement net et de sa variation, ainsi que de toute restriction pouvant affecter le recours à l'endettement et en particulier des covenants et de leur respect. Il approuve et contrôle les investissements importants du groupe.

COMPTES INDIVIDUELS 2011

1. Bilan	88
2. Compte de résultat	90
3. Notes relatives au bilan	91
a) Faits marquants de l'exercice	91
b) Évènements postérieurs à la clôture	91
c) Règles d'évaluation	91
d) Notes détaillées relatives à l'actif	92
Note 1 - immobilisations incorporelles	92
Note 2 - immobilisations corporelles	93
Note 3 - immobilisations financières	93
Note 4 - actif circulant	93
e) Notes relatives au passif	94
Note 5 - capital	94
Note 6 - provisions pour risques et charges	94
Note 7 - dettes financières	95
f) Autres notes annexes	95
Note 8 - réconciliation des dotations et des reprises	95
Note 9 - information relatives au personnel et aux organes de direction	96
Note 10 - engagement hors bilan	96
Note 11 - opérations avec des entreprises liées	97
Note 12 - tableau des filiales et participations	98
Note 13 - ventilation du chiffre d'affaires	98
Note 14 - ventilation de l'impôt société	99
Note 15 - accroissements et allègements futurs d'impôt	99
Note 16 - produits constatés d'avance	99

I. BILAN

Exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

a) Actif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2011			31 décembre 2010
		Brut	Amortissement Provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	(1)	142 395	8 887	133 507	131 373
Immobilisations corporelles	(2)	72 399	27 423	44 976	44 975
Immobilisations financières	(3)	14 816	465	14 350	15 158
		229 609	36 775	192 834	191 507
Actif circulant					
	(4)				
Stocks		27 516	2 423	25 093	19 816
Créances clients et comptes rattachés		23 746	567	23 179	25 734
Débiteurs divers		1 386		1 386	1 354
Créances fiscales et sociales		7 689		7 689	4 831
Comptes courants sociétés du Groupe		12 591		12 591	8 907
Valeurs mobilières dont actions propres		69 593		69 593	60 182
Disponibilités		3 872		3 872	2 508
		146 392	2 990	143 402	123 333
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		1 028		1 028	680
Écart de conversion actif		194		194	31
Charges à répartir sur plusieurs exercices				-	-
TOTAL DE L'ACTIF		377 222	39 766	337 457	315 550

b) Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux propres	(5)		
Capital		13 501	13 422
Prime de fusion et prime d'Emission		122 172	120 454
Réserve légale		1 342	1 270
Réserves réglementées (autres réserves)		132	132
Report à nouveau		77 137	57 985
Résultat de l'exercice		36 964	29 288
Provisions réglementées		5 176	4 880
		256 424	227 431
Provisions pour risques et charges	(6)	2 788	3 333
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(7)	365	212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25 903	22 132
Dettes fiscales et sociales		24 133	21 095
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 841	10 437
Compte courant Groupe et associés		5 286	8 962
Autres dettes		313	228
		66 628	66 399
Comptes de régularisation passif			
Écart de conversion passif		60	97
Produits constatés d'avance	(16)	14 345	21 623
TOTAL DU PASSIF		337 457	315 550

2. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires biens	(14)	192 850	177 404
Chiffre d'affaires services	(14)	9 937	3 949
Production stockée		551	1 752
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges		2 365	1 530
Refacturation de charges		466	662
Autres produits		287	211
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		206 455	185 508
Matières premières et autres approvisionnements consommés		14 598	12 497
Autres achats et charges externes		75 022	70 552
Impôts, taxes et assimilés		5 195	4 148
Charges de personnel	(9)	57 301	50 747
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(8)	10 614	10 908
Autres charges		16	30
Jetons de présence		200	150
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		162 946	149 031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)		43 509	36 477
Produits financiers		5 724	4 082
Charges financières		(885)	(3 053)
RÉSULTAT FINANCIER (IV)		4 839	1 028
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (V = III + IV)		48 348	37 505
Produits exceptionnels		665	157
Charges exceptionnelles		(1 523)	(119)
Dotations aux provisions règlementées		(295)	(1 722)
Reprises exceptionnelles amortissements et provisions			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI)		(1 153)	(1 684)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VII)		(6 376)	(3 211)
PARTICIPATION DES SALARIÉS (VIII)		(3 854)	(3 322)
RÉSULTAT NET (V + VI + VII + VIII)		36 964	29 288

3. ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Stallergenes S.A. (« la Société ») est une société anonyme inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 393 709 860 et dont le siège est situé 6, rue Alexis de Tocqueville à Antony, 92 160. La Société clôture ses comptes au 31 décembre 2011. Les actions de la Société sont cotées à Eurolist Paris au compartiment B. Sauf indication contraire, les données financières sont exprimées en milliers d'euros. Les comptes de l'année ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 mars 2012.

a) Faits marquants de l'exercice

Le 16 novembre 2010, Wendel, actionnaire à 46 % de la société Stallergenes, a vendu sa participation au fonds d'investissement Ares Life Sciences, à un prix d'acquisition de 59 € par action. Conformément à la législation, le fonds d'investissement a lancé une OPA sur le reste du capital au prix proposé de 59 €. À l'issue de l'offre publique d'achat le 31 mars 2011 sur le capital de Stallergenes, la société Ares Life Sciences détenait 73,09 % des titres de Stallergenes. Au 31 décembre 2011, ce pourcentage est de 73,39 %.

b) Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture du 31/12/2011.

c) Règles d'évaluation

Elles sont conformes au règlement CRC 2002-10, lequel a fait l'objet de modifications en application du principe de convergence progressive vers le référentiel IFRS.

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial figure à l'actif à sa valeur réévaluée, déterminée le 20 décembre 2004 à l'occasion d'une opération d'un regroupement de sociétés. Sa durée d'utilité n'est pas déterminée. Un test de dépréciation est effectué chaque année pour vérifier que la valeur recouvrable du fonds est supérieure à sa valeur comptable.

Selon leur durée d'utilité, les brevets, marques licences et droits similaires font l'objet d'un amortissement sur une période comprise entre 5 et 9 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis, en linéaire, sur une durée allant de un à cinq ans, à l'exception des progiciels de type ERP qui sont amortis sur une durée de huit ans.

Compte tenu des risques importants d'échec propres à l'industrie pharmaceutique, les frais de recherche et de développement antérieurs à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés en charge d'exploitation de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

Les durées d'amortissements généralement pratiquées sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée
Agencement et aménagements	5 à 10 ans
Installations techniques – Mat. Et Out.	5 à 8 ans
Matériel de protection et sécurité	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel bureautique	3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les actions propres sont classées à l'actif en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement en fonction de leur utilisation la plus probable.

Stocks

Les entrées en stock de matières, composants et marchandises sont valorisées au coût d'acquisition. Les stocks correspondants sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les encours de production et les stocks de produits finis sont évalués au coût de production incluant les coûts directs et indirects des seules activités de production.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des stocks est inférieure à leur valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont converties au cours de change à la clôture. Les écarts de conversion résultant de la différence entre le cours historique et le cours de clôture sont comptabilisés. Les pertes de change latentes en résultant, figurent dans le résultat financier.

Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours du 31 décembre 2011.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Provisions pour risques & charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque les risques et charges sont nettement identifiés quant à leur objet et leur survenance probable.

d) Notes détaillées relatives à l'actif :

NOTE 1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Immobilisations Incorporelles		TOTAL
	non amortissables	amortissables	
Valeur brute au 31 décembre 2010	125 000	13 462	138 462
Acquisitions		2 284	2 284
Cessions		(1 000)	(1 000)
Virement des immobilisations en cours		2 649	2 649
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	125 000	17 395	142 395
Amortissements et provisions au 31 décembre 2010	0	7 088	7 088
Dotations	0	2 157	2 157
Reprises	0	(358)	(358)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011	0	8 887	8 887
Valeur nette au 31 décembre 2010	125 000	6 373	131 373
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	125 000	8 507	133 507

NOTE 2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 sont :

<i>En milliers d'euros</i>	Installation et matériel technique	Autres actifs corporels	Immobilisation en cours	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2010	28 824	23 851	13 095	65 770
Acquisitions	136	2 115	7 085	9 336
Cessions	(58)			(58)
Virement des immobilisations en cours	2 304	1 339	(6 292)	(2 649)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	31 206	27 306	13 887	72 399
Amortissements et provisions au 31 décembre 2010	12 668	8 127	0	20 795
Dotations	3 891	2 786		6 677
Reprises	(50)			(50)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011	16 510	10 913	0	27 423
Valeur nette au 31 décembre 2010	16 155	15 724	13 095	44 975
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	14 696	16 393	13 887	44 977

NOTE 3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont détaillées ci-dessous en différentes catégories :

<i>En milliers d'euros</i>	Titres de participation	Autres immo. Financières	Contrat de liquidité	Actions propres	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2010	12 042	820	1 459	1 239	15 560
Augmentation	303	62	423	1 213	2 002
Diminutions	(324)	(28)	(1 459)	(935)	(2 745)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	12 021	855	423	1 517	14 816
Dépréciations au 31 décembre 2010	375	0	0	26	401
Augmentation				90	90
Cessions				(26)	(26)
DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011	375	0	0	90	465
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 667	820	1 459	1 213	15 159
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	11 646	855	423	1 426	14 351

NOTE 4 - Actif circulant

Toutes les créances sont à moins d'un an.

e) Notes relatives au passif

NOTE 5 - Capital

Au 31 décembre 2011, le capital est composé de 13 500 625 actions de un euro en nominal soit 13 500 625 €.

Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/10	Levés d'option	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de la période	Autres mouvements	31/12/11
Capital social	13 422	79					13 501
Prime d'émission	12 461	1 718					14 179
Primes de fusion	107 993						107 993
Réserve légale	1 263		72				1 334
Réserve PVLT	8						8
Réserves réglementées	132						132
Report à nouveau	57 985		19 152				77 137
Résultat	29 288		(29 288)		36 964		36 964
Provision règlementées	4 880					295	5 176
	227 431	1 797	(10 064)	0	36 964	295	256 423

Les dividendes distribués en 2011 au titre de l'année 2010 sont de 10 064 K€. Le dividende prévisionnel au titre de 2011 qui sera versé en 2012 se monte à 0,75 € par action soit 10 100 K€.

NOTE 6 - Provisions pour risques et charges

La Société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs depuis le 1^{er} janvier 2002.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/10	Dotation	Reprise	31/12/11	Dotation moins reprise		
					Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions pour pertes de change	31	194	(31)	194	162		
Engagements de retraite (1)	840	615	(147)	1 309	469		
Médaille du travail (2)	225	273	(225)	273	48		
Autres provisions pour pertes et charges	2 237	407	(1 630)	1 013	(650)	(574)	
TOTAL	3 333	1 488	(2 033)	2 788	(133)	162	(574)

(1) Les engagements de retraite sont couverts par des contrats d'assurances à hauteur de 5 564 K€ au 31 décembre 2011. Seul le montant net fait l'objet d'une provision.

NOTE 7 - Dettes financières

<i>En milliers d'Euros</i>	31.12.11	31.12.10
Banques créditrices	364	212
TOTAL	364	212

La totalité des dettes financières au 31 décembre 2011 sont à moins d'un an.

f) Autres notes annexes

NOTE 8 – Réconciliation des dotations et des reprises

Les postes de dotation et de reprise concernant les amortissements et les provisions et se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'Euros DT (CT)</i>	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Amortissements et dépréciation des incorporels	(58)	(57)	(58)
Amortissements et dépréciation des corporels	0	(8)	(751)
Provisions sur actif circulant	(760)	(313)	(611)
Provisions pour risques et charges	(1 428)	(1 160)	(1 369)
Reprise sur amortissements et provisions	(2 247)	(1 538)	(2 788)
Amortissements et dépréciation des incorporels	2 157	1 648	1 098
Amortissements corporels	6 678	6 048	4 935
Provisions sur actifs circulants	484	1 456	1 099
Provisions pour risques et charges	1 295	1 756	470
Dotation aux amortissements et provisions	10 614	10 907	7 603
SOUS TOTAL EXPLOITATION	8 367	9 370	4 815
Dotation aux amortissements et provisions	284	432	9
Reprise sur amortissements et provisions	(57)	(1 859)	(222)
SOUS TOTAL FINANCIER	227	(1 427)	(213)
Reprise sur provisions	(573)		
SOUS TOTAL EXCEPTIONNEL	(573)		
TOTAL	8 021	7 943	4 602

NOTE 9 – Informations relatives au personnel et aux organes de direction

<i>En milliers d'euros sauf les effectifs</i>	31/12/11	31/12/10
Rémunération brute des dirigeants (*)	1 176	1 231
Jetons de présence des autres membres du Conseil	148	117
RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX ORGANES DE DIRECTION	1 324	1 348
Salaires bruts	33 302	30 560
Intéressement et abondement	5 187	4 732
Charges sociales	18 811	15 455
FRAIS DE PERSONNEL	57 301	50 747
Cadres	303	282
Employés	388	394
EFFECTIF MOYEN TOTAL	691	676

(*) Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, un administrateur disposant d'un contrat de travail, Pharmacien responsable. La rémunération indiquée comprend l'intéressement et la participation, les avantages en nature et les jetons de présence.

NOTE 10 - Engagement hors bilan

Information relative au Droit Individuel de Formation (DIF) :

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits individuels à la formation (« DIF ») acquis par les salariés en France au 31 décembre 2011 est de 50 535 heures. Il était de 38 357 heures à fin décembre 2010.

Les cautions bancaires délivrées par nos établissements financiers au titre de la bonne exécution de nos marchés s'élèvent à 491 € au 31/12/2011.

NOTE 11 – Opérations avec les entreprises liées

Avec Ares Life Sciences :

Ares Life Sciences fait partie du groupe de sociétés contrôlé par la famille Bertarelli, qui ne publie pas de comptes consolidés.

Stallergenes a signé le 6 mai 2011 un contrat d'assistance technique avec Ares Life Sciences modifié par avenant le 12 décembre 2011.

Le contrat d'assistance technique prévoit une rémunération fixe de 150 K€ par an (113 K€ au titre de l'année 2011) au titre des prestations d'assistance.

Il prévoit le remboursement de frais de consultants externes. Pour l'année 2011, les frais concernés se montent à 425 K€.

Il prévoit enfin la refacturation de la rémunération fixe, charges comprises, de Roberto Gradnik, en tant que personnel détaché, à compter du mois d'octobre. Les frais concernés se montent à 111 K€ pour l'année 2011.

Les opérations avec les filiales sont décomposées de la manière suivante

Société	Produit Financier (charge)	Comptes courants financiers au 31/12/11 (crédit)	Chiffre d'affaire Groupe	Créances moins les dettes Groupe à caractère commerciales
Stallergenes Belgium	(1)	(187)	900	146
Stallergenes GMBH	(26)	(2 513)	9 288	1 671
Stallergenes Iberica	1	(956)	4 005	1 201
Stallergenes Italia	(9)	(1 629)	6 871	2 024
Stallergenes BV			520	146
SCI Stallergenes Antony	110	11 919		
Stallergenes Autriche		391	1	(20)
Stallergenes Suisse			1 972	285
Stallergenes UK		69	189	288
Stallergenes Tchéquie				(287)
Stallergenes Portugal		211		363
Stallergenes Turquie				(19)
Stallergenes Pologne				21
Stallergenes Inc				(77)
Stallergenes Australie				(355)
TOTAL	75	7 306	23 746	5 386

NOTE 12 - Filiales et participations

Le tableau des filiales et des participations se présente comme suit :

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Valeurs des titres détenus		Kapital Rücklage	Dividendes encaissés en 2011	SN décembre 2011	Capital social	Réserves et RAN	Quote-part du capital détenue en pourcentage
	brutes	nettes						
SCI Stallergenes Antony	387	387			(815)	305	(1484)	100 %
Stallergenes Allemagne	916	916	1 137	2 800	1243	500	1055	100 %
Stallergenes Italia	1 926	1 926		493	2180	1600	175	100 %
Stallergenes Belgium	595	595			719	595	86	100 %
Stallergenes Espagne	60	60			3699	60	2859	100 %
Stallergenes Tchéquie	7	7			458	7	379	100 %
Stallergenes Suisse	5 704	5 704		945	1437	100	515	100 %
Stallergenes Portugal	5	5			(11)	5	20	100 %
Stallergenes Autriche	35	35			333	35	55	100 %
Stallergenes UK	422	422			(133)	0	88	100 %
Stallergenes Hollande	775	400			251	20	(789)	100 %
Stallergenes Turquie	20	20			156	0	0	100 %
Stallergenes Pologne	1	1			32	0	0	100 %
Stallergenes Russie	29	29			(76)	20	0	100 %
Stallergenes Australie	0	0			48	48	0	100 %
Stallergenes INC	0	0			(6)	1	0	100 %
TOTAUX	10 883	10 508	1 137	4 238				

NOTE 13 - Ventilation du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaire est présentée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	2011	2010
Produits	191 020	175 807
Marchandises	1 830	1 597
Prestations de services	9 937	3 949
Total du chiffre d'affaires	202 786	181 353

NOTE 14 - Ventilation de l'impôt société

Le tableau de la ventilation de l'impôt société au 31/12/2011 est la suivante :

	Comptable	Fiscal	Impôt société et contributions	Net
Résultat d'exploitation	43 509	45 038	15 480	28 029
Perte supportée	0	0	0	0
Résultat financier	4 839	776	267	4 572
Résultat exceptionnel	(1 153)	(1 727)	(594)	(560)
Participation	(3 854)	(3 322)	(1 142)	(2 713)
CIF			(26)	26
CIR			(8 183)	8 183
IS contrôle Fiscal			574	(574)
TOTAL	43 341	40 765	6 376	36 964

NOTE 15 - Accroissements et allègements futurs d'impôt

Les allègements et accroissements futurs d'impôts se présentent ainsi :

(En milliers d'euros)	Allègements	Accroissements
Effort construction	141	
Participation	3 854	
Forfait social 8 % / participation	308	
Organic	317	
P.V. sur OPCVM	0	
Écart conversion passif N	60	
Amortissements dérogatoires		5 176
Provision pour départ en retraite	1 308	
Total en base	5 989	5 176
IS et contributions à 34,43 %	2 062	1 782

NOTE 16 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent au 31/12/2011 à 14 345 K€. Ils correspondent au contrat de développement signé avec la société Shiongi en 2010. Ils seront comptabilisés sur plusieurs exercices.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée Générale les motifs et le texte des résolutions qui lui sont soumises.

Résolutions à caractère ordinaire

La première résolution vise à approuver les opérations et les comptes sociaux de Stallergenes S.A. pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 36 964 K€. Les commentaires détaillés sur ces comptes figurent dans le rapport annuel 2011.

La deuxième résolution a pour objet l'approbation des opérations et des comptes consolidés du Groupe Stallergenes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 36 966 K€. Les commentaires détaillés sur ces comptes consolidés figurent dans le rapport annuel 2011.

La troisième résolution concerne la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2011, auquel vient s'ajouter le montant du report à nouveau, l'ensemble formant un montant distribuable de 114 101 434 €. L'affectation proposée par le Conseil d'Administration est la suivante :

- 10 100 119 €, à répartir entre les actionnaires à titre de dividendes soit 0,75 € par action ayant droit au dividende,
- 15 631 €, à la réserve légale,
- 103 985 683 €, à reporter à nouveau.

Ce dividende de 0,75 € par action sera mis en paiement à compter du 11 juin 2012. Conformément aux dispositions fiscales applicables, ce dividende de 0,75 € ouvre droit, pour les actionnaires, personnes physiques domiciliées en France, à une réfaction de 40 %. Depuis le 1^{er} janvier 2008, ces derniers peuvent, opter, conformément à l'article 117 quater du CGI, pour le prélèvement libératoire de 21 % (hors prélèvements sociaux) en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'éta-

blissement financier teneur de ses titres ou à défaut de Stallergenes, au plus tard à la date d'encaissement du dividende.

La quatrième résolution concerne les conventions réglementées, visées aux articles L. 225 38 et suivants du Code de Commerce et autorisées par le Conseil d'Administration, qui ont été conclues durant l'exercice 2011. Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

La cinquième résolution propose à l'assemblée la ratification de la cooptation de Monsieur Roberto Gradnik en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Louis Champion, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir au titre de leur mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La sixième résolution a pour objet l'ajustement du montant global des jetons de présence en fonction du nouveau nombre d'administrateurs.

Du fait de l'expiration des mandats de Commissariat Contrôle Audit et de Danielle Pissard, **les septième et huitième résolutions** proposent la nomination de Grant Thornton et d'IGEC respectivement en tant que co-commissaires aux comptes titulaires et co-commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La neuvième résolution propose de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation de rachat d'actions, lui permettant de procéder à des opérations de rachat en fonction des opportunités. En effet, l'autorisation existante arrivant à échéance le 30 novembre 2012. Les opérations de rachat réalisées au titre de ce programme de rachat sont détaillées au Chapitre « Informations complémentaires – Rachat par la Société de ses propres actions » du rapport annuel 2011. Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée et porterait sur un maximum de 10 % du capital social, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Les finalités des rachats sont précisées dans le texte du projet de la résolution.

Les informations détaillées et requises par l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers figurent au Chapitre « Informations Complémentaires – Rachat par la Société de ses propres actions » du rapport annuel 2011.

Résolutions à caractère extraordinaire

La dixième résolution a pour objet de déléguer au Conseil d'administration la compétence d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales membres des comités de Direction du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces instruments financiers constituent un élément de motivation supplémentaire au profit du personnel clef du Groupe.

La liste des bénéficiaires autorisées à souscrire des BSAAR ainsi que le nombre maximum de BSAAR pouvant être souscrit par chacune d'elles sera fixée par le Conseil d'administration ultérieurement à l'assemblée. En conséquence de cette émission réservée, la présente délégation emportera de plein droit renonciation par les actionnaires – au bénéfice des titulaires de BSAAR – à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSAAR.

Le montant nominal maximal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 375 000 euros, soit un nombre total maximum de 375 000 actions d'un nominal de 1 €.

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée.

Les délégations de compétence consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social emportent corrélativement l'obligation de soumettre à l'assemblée générale un projet de résolution visant à permettre une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Du fait de la dixième résolution, **la onzième résolution** a donc pour objet de déléguer au Conseil d'administration la compétence, dans la limite d'un montant maximal de 0,5% du capital, de décider de procéder à une augmentation qui s'inscrirait dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 à L.225-129-6, L.225-138, L.225-138-1, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce et les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail. Cette délégation serait consentie pour une durée de vingt-six mois.

La douzième résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'assemblée.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2011 et du rapport du Président joint au rapport de gestion ;
- après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et de leur rapport sur le rapport du Président ;

approuve les comptes sociaux dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et se soldant par un bénéfice net 36 964 K€.

L'assemblée générale approuve, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant global des dépenses non déductibles de l'Impôt sur les Sociétés visées à l'article 39.4 dudit Code qui s'élèvent à 120 milliers d'euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe Stallergenes pendant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2011 ;
- après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés; approuve les comptes consolidés de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un résultat net de 36 966 K€.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration :

1. décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :
sur le bénéfice net de 36 964 487 €
il est ajouté le report à nouveau de 77 136 946 €

Somme distribuable	114 101 434 €
---------------------------	----------------------

- aux actionnaires, à titre de dividende 0,75 € par action ordinaire pour 13 500 625 actions,
soit la somme de : 10 100 119 €
- à la réserve légale 15 631 €
- au poste «report à nouveau»,
le reliquat soit 103 985 683 €

Total	114 101 434 €
--------------	----------------------

2. décide que ce dividende de 0,75 € par action sera mis en paiement à compter du 11 juin 2012.

3. décide que le dividende qui ne pourra être servi aux actions de la Société auto détenues à cette date, ou qui sera servi aux actions résultant de levées d'options de souscription d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier 2012 et ladite date et portant jouissance immédiate, sera affecté et/ou prélevé sur le compte « report à nouveau ».

4. donne acte au Conseil d'administration du rappel des distributions qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices clos, lesquelles forment, avec le dividende qui vient d'être décidé au titre de l'exercice 2011, l'ensemble résumé ci-dessous :

Exercice	Dividende globale	Dividende par action
Actions de 0,95 € nominal		
2008	5 903 536 €	0,45 €
Actions de 1 € nominal		
2009	7 266 840 €	0,55 €
2010	10 101 989 €*	0,75 €
2011	10 100 119 €**	0,75 €

* Calcul réalisé sur la base du nombre d'actions au 31 mars 2011.

** Calcul réalisé sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2011.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité des dividendes versés au titre de ces exercices est éligible à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévue à l'article 158-3 dudit Code, étant précisé que, pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225 38 et suivants du Code de Commerce, approuve les nouvelles conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Roberto Gradnik en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Roberto Gradnik décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 3 octobre 2011 en remplacement de Monsieur Louis Champion, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe pour l'exercice en cours le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 200 000 €, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Nomination du cabinet Grant Thornton en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'expiration du mandat de Commissariat Contrôle Audit, décide de nommer :

Grant Thornton
100, rue de Courcelles – 75849 Paris Cedex 17
Représenté par Monsieur Jean-Pierre Colle

en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices.

Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de Grant Thornton prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Commissaires aux Comptes Titulaire ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Nomination du cabinet IGEC en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'expiration du mandat de Danielle Pissard, décide de nommer :

IGEC
3, rue Léon Jost – 75017 Paris
Représenté par Monsieur Vincent Papazian

en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices.

Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant d'IGEC prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Commissaires aux Comptes Suppléant ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans des limites telles que :

- le nombre d'actions que la Société achètera pendant la durée du programme de rachat n'excèdera pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital, et étant précisé également que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépassera pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de tout droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, sur tout marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé, harmonisé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

4. fixe à 100 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 131 626 350 € au 31 décembre 2011, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ; à cet égard, l'assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'effectuer les ajustements du prix maximal d'achat résultant de telles opérations sur le capital ;

5. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

Le Conseil d'administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

6. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour,

toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIXIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, membres des comités de Direction du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants, L.225-129 et suivants et L.225-138 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 375 000 euros, soit un nombre total maximum de 375 000 actions d'un nominal de un euro, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant des augmentations du capital social résultant des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- fixe à 18 mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSAAR et de réserver ce droit à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales membres des comités de Direction du Groupe. Le Conseil d'ad-

ministration arrêtera la liste des bénéficiaires autorisées à souscrire des BSAAR ainsi que le nombre maximum de BSAAR pouvant être souscrit par chacune d'elles ;

- prend acte du fait que la présente délégation emportera de plein droit renonciation par les actionnaires – au bénéfice des titulaires de BSAAR – à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSAAR ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

(i) fixer l'ensemble des caractéristiques des BSAAR, notamment leur prix de souscription qui sera déterminé, avis pris auprès d'un expert indépendant, en fonction des paramètres influençant sa valeur (à savoir, principalement : prix d'exercice, période d'inaccessibilité, période d'exercice, seuil de déclenchement et période de remboursement, taux d'intérêt, politique de distribution de dividendes, cours et volatilité de l'action de la Société) ainsi que les modalités de l'émission et les termes et conditions du contrat d'émission ;

(ii) fixer le prix de souscription ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire et (ou d'acquérir) une action de la Société à un prix égal au minimum à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société pour les 20 séances de bourse précédant la date à laquelle auront été arrêtés l'ensemble des termes et conditions des BSAAR et les modalités de leur émission, sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale d'une action ;

(iii) prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux BSAAR émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

(iv) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

(v) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par in-

corporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de BSAAR ;

(vi) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

(vii) modifier s'il estime nécessaire (et sous réserve de l'accord des titulaires de BSAAR) le contrat d'émission des BSAAR, et procéder à une nouvelle expertise indépendante sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs ; et

(viii) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des BSAAR émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicable de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à des cessions de titres réservés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux dispositions légales applicables, notamment les articles L.225-129, L.225-129-2 à L.225-129-6, L.225-138, L.225-138-1, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce et les articles L.3332-18 et suivants du Code

du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail. Le plafond du montant nominal des augmentations de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions qui seraient réalisées en vertu de la présente résolution, est fixé à 0,5 % du capital.

Dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée générale décide de supprimer au profit des bénéficiaires tels que définis ci-dessus le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions à émettre sur le fondement de la présente délégation.

L'assemblée générale décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra réduire ou ne pas consentir de décote ou décider d'attribuer gratuitement des actions aux souscripteurs d'actions nouvelles, en substitution de tout ou partie de la décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires.

L'assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions (en ce compris tout prix de souscription) ;
- déterminer les sociétés et les salariés ou anciens salariés concernés ;
- déterminer si les souscriptions pourront être effectuées directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, et notamment de fonds communs de placement d'entreprises ;
- déterminer les modalités de libération des titres émis ;
- fixer la date de jouissance des actions ;

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, et plus généralement, décider de l'ensemble des autres modalités de chaque émission ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et
- constater la réalisation d'une ou de plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites, prendre toute mesure requise pour la réalisation de telles augmentations, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts de la Société les modifications requises, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites légales, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Conformément aux dispositions légales applicables, les opérations envisagées au sein de la présente résolution pourront également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant du plafond visé au second paragraphe de la présente résolution.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, et annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Charte de l'administrateur et Code de Bonne Conduite

Charte de l'administrateur

Date de dernière mise à jour : 15 mars 2010

I – Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Sa mission doit s'exercer dans l'intérêt social commun et s'il y manque, il engage la responsabilité solidaire de tous les administrateurs.

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires, quelles que soient sa qualité ou sa compétence particulière, et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions, sauf à engager sa responsabilité personnelle.

Collégalement, le Conseil doit veiller à ce que sa composition garantisse l'impartialité de ses délibérations. À ce titre, le Conseil comportera au nombre de ses membres des administrateurs sans lien d'intérêt direct ou indirect avec la société ou les sociétés du Groupe (administrateur indépendant).

II - Connaissance des droits et obligations de l'Administrateur

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel Administrateur, les statuts de la société lui seront remis et il sera informé des dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement.

À tout moment, un Administrateur peut consulter le Secrétaire du Conseil sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'Administrateur.

III - Actions possédées à titre personnel

Conformément à l'article 16 des statuts de la société, chaque Administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir au moins 16 actions.

IV – Les réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an. Le calendrier des réunions est arrêté au plus tard en octobre pour l'année suivante.

Les Administrateurs peuvent participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

V - Les Comités du Conseil d'administration

Faisant application de la faculté ouverte par l'article R. 225-29, deuxième alinéa, du Code de commerce, le Conseil d'administration a, sur la proposition du Président, décidé, à l'unanimité, de créer en son sein un Comité d'Audit et un Comité des Nominations et des Rémunérations.

a) Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société ;
- contrôler, avant qu'ils soient rendus publics, tous les documents d'information comptable et financière émis par la Société ; si le Comité ne peut se réunir en pratique, ce contrôle sera exercé par son Président ;
- présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes individuels et des comptes consolidés semestriels et annuels ;
- procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus ;
- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et soumettre au Conseil d'administration le résultat de cette sélection ;
- se faire communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la société et les sociétés du Groupe dont elle a le contrôle aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la société et en rendre compte au Conseil.

Le rapport annuel de la société comportera un exposé sur l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité d'Audit sera composé au minimum de 3 membres. Les membres seront nommés pour une durée indéterminée, étant précisé que leur mandat viendra à expiration, en tout état de cause, lors de l'expiration de leur mandat d'administrateur.

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité d'Audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels par le Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit disposera de tous les moyens qu'il jugera nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il pourra auditionner les responsables de la comptabilité ainsi que les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le cabinet d'audit ; et ce, même en dehors de la présence de la direction de la Société.

De même, il pourra auditionner le responsable comptable et financier en dehors de la présence de la Direction Générale de la société.

Un ordre du jour et une convocation seront adressés aux membres par le Président préalablement à toute réunion. Après chaque réunion du Comité d'audit, un compte-rendu sera établi et communiqué au Conseil d'administration.

b) Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

- faire au Conseil d'administration des propositions de candidature à un mandat d'administrateur et/ou aux fonctions de Directeur Général après avoir examiné tous les éléments qu'ils doivent prendre en compte : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vue de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société notamment le nombre souhaitable d'administrateurs sans lien d'intérêt direct ou indirect avec la société ;
- proposer la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général Délégué et, le cas échéant, celle de tout Directeur Général Exécutif nommé par le Conseil d'administration, tant en ce qui concerne la part fixe que la part variable de ladite rémunération, en ce compris les avantages en nature, les régimes de retraite et, le cas échéant, les indemnités de départ ;
- définir et faire au Conseil d'administration des propositions sur les règles de fixation de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux ;
- préparer tout plan de souscription ou d'achat d'actions, en précisant notamment les bénéficiaires et le nombre d'options à attribuer à chacun d'eux ;

- définir et faire au Conseil d'administration des propositions sur les règles de performance applicables aux attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux ;
- faire au Conseil d'administration des propositions en matière de conservation des actions acquises par les mandataires sociaux ;
- formuler une recommandation au Conseil d'administration sur le montant global des jetons de présence des administrateurs qui est proposé à l'Assemblée générale de la société. Faire des propositions au Conseil d'administration sur les règles de répartition de ces jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte, conformément à l'article V de la présente charte, de leur assiduité au Conseil et dans les différents Comités ;
- procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Président du Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de 2 membres au moins qui sont nommés pour une durée indéterminée, étant précisé que leur mandat viendra à expiration, en tout état de cause, lors de l'expiration de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des Rémunérations pourra s'adjoindre les services du Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Le Comité des Rémunérations se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'examen par le Conseil d'administration de la rémunération du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué et des plans de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites ou de performance.

c) Fonctionnement des comités

Les réunions de chacun de ces comités sont valablement tenues dès lors que la moitié au moins de ses membres y participe. Ces réunions pourront avoir lieu par conférence téléphonique ou visioconférence.

Un ordre du jour et une convocation seront adressés aux membres par le Président, préalablement à toute réunion.

Après chaque réunion des Comités, un compte-rendu sera établi et communiqué au Conseil d'administration.

Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du Conseil d'administration.

VI – Jetons de présence

Le Conseil d'administration procède, sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à la répartition du montant annuel des jetons de présence alloué par l'Assemblée Générale en tenant compte notamment de la participation de chaque administrateur aux réunions du Conseil et, le cas échéant, des Comités dont il est membre.

Les principes de cette répartition sont les suivants :

- chacun des administrateurs, bénéficie d'une partie fixe d'un montant forfaitaire, défini par le Conseil d'administration ;
- les fonctions de membre d'un Comité donnent droit à une partie fixe d'un montant forfaitaire défini, pour chacun des Comités, par le Conseil d'administration ;
- le solde disponible des jetons de présence est réparti de façon égale entre chacun des administrateurs en proportion du nombre de réunions du Conseil auquel chaque administrateur a effectivement participé, étant précisé qu'il n'est pas tenu compte, pour le calcul de cette partie variable, de la participation d'un administrateur, par téléphone ou par visioconférence, à une réunion à laquelle les autres administrateurs ont assisté physiquement.

VII - Intervention sur le titre Stallergenes Transparence vis-à-vis du marché

Il est rappelé qu'il est recommandé aux Administrateurs la mise au nominatif des actions qu'ils détiennent directement ou indirectement.

Les Administrateurs s'abstiennent d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à un tiers d'effectuer, sur la base d'information privilégiée, des opérations sur les titres de la Société tant que cette information n'est pas rendue publique.

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les Administrateurs doivent s'abstenir, conformément à la réglementation, de toute opération sur les titres de la Société, il leur est recommandé de s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société au cours des périodes non autorisées ci-dessous :

- à compter du jour de la clôture de chacun des trimestres de l'exercice social jusqu'au lendemain du jour de la publication, chaque trimestre de l'exercice, du chiffre d'affaires de Stallergenes SA,
- à compter du début de la période de trente jours calendaires précédant la publication du résultat semestriel ou annuel de Stallergenes SA, jusqu'au lendemain du jour de cette publication (fixé pour chaque exercice dans le calendrier des publications publié par Stallergenes SA),

L'Administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'information privilégiée et au délit d'initié et manquement d'initié, en particulier, celles de l'article 465-1 du Code Monétaire et Financier et aux articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Conformément à la réglementation applicable, les Administrateurs et les personnes qui leur sont liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les opérations qu'ils effectuent sur les titres de la Société, telles que rappelées dans le Code de Bonne Conduite ci-après annexé et selon les modalités décrites dans ledit Code.

Les administrateurs portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Code de Bonne Conduite

Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

Date de dernière mise à jour : 15 décembre 2009

La présente circulaire décrit le code de bonne conduite de Stallergenes SA en matière d'opérations sur titres réalisées par les membres de son conseil d'administration et ses cadres-dirigeants, les cadres-dirigeants de ses filiales (ensemble, les «Dirigeants du groupe») ainsi que par certains salariés détenteurs, de par leur fonction, d'informations privilégiées (les «Salariés Détenteurs d'Information»). Elle expose également certaines des principales dispositions juridiques sur lesquelles ce Code est fondé.

Le non-respect des règles figurant dans le présent Code et, de manière générale, de la réglementation applicable

pourrait exposer Stallergenes SA et/ou les personnes concernées à des sanctions civiles, pénales ou administratives.

I - Régime juridique

Dans la mesure où les actions de Stallergenes SA sont admises aux négociations sur le marché unique d'Euronext Paris, les dispositions du droit pénal français et de la réglementation édictée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment celles relatives au délit d'initié et au manquement d'initié, sont applicables à Stallergenes SA. En vertu de ces dispositions, il est ainsi interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de :

- utiliser l'information privilégiée qu'ils détiennent en acquérant ou en cédant ou en tentant d'acquérir ou de céder pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, soit directement, soit indirectement, des instruments financiers de Stallergenes SA auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés,
- communiquer cette information privilégiée à une autre personne, en dehors du cadre normal de son travail, de sa profession ou de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle lui a été communiquée, et,
- recommander à une autre personne d'acquérir ou de céder, ou de faire acquérir ou céder par une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, les instruments financiers auxquels se rapportent cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

À cet égard :

- une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique par Stallergenes SA et qui :
- est une information qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissements, d'acheter, de vendre ou de détenir des instruments financiers de Stallergenes SA ou,
- est une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le prix ou la valeur des instruments financiers de Stallergenes SA ;
- une information est réputée précise si elle fait mention d'un ensemble de circonstances ou d'un événement qui s'est produit ou qui est susceptible de se produire et s'il est possible d'en tirer une conclusion quant à l'effet

possible de ces circonstances ou de cet événement sur le cours des instruments financiers concernés ou des instruments financiers qui leur sont liés.

S'agissant du délit pénal, il s'agit généralement d'une information portant sur des perspectives ou la situation de Stallergenes SA ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier de Stallergenes SA.

D'une manière générale, cette réglementation vise par exemple une information afférente aux résultats financiers, à l'émission par Stallergenes SA de valeurs mobilières négociées en France ou à l'étranger, à des opérations de croissance externe ou des cessions significatives, à des changements significatifs de la situation financière ou des résultats d'exploitation, à la conclusion de nouveaux contrats significatifs ou au lancement de nouveaux produits ou services ou à une modification de la politique de distribution de dividendes ... etc. L'information, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut être significative dans la mesure où elle serait susceptible d'avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur le prix des titres ou pourrait influencer sur la décision d'achat ou de cession de titres par un investisseur.

II - Politique de Stallergenes SA

Stallergenes SA a adopté le Code suivant afférent aux opérations réalisées sur ses titres visant à permettre aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de se conformer à la réglementation applicable. Outre le présent Code, il incombe à chaque Dirigeant du Groupe et Salariés Détenteurs d'Informations de s'assurer qu'il respecte l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables à raison de ses fonctions, y compris la réglementation boursière applicable en matière de délit d'initié et de manquement d'initié brièvement résumée dans le présent Code.

1 - Opération sur les titres de Stallergenes SA

Il est rappelé qu'il est recommandé aux mandataires sociaux la mise au nominatif des actions qu'ils détiennent directement ou indirectement.

La réalisation d'une ou plusieurs opérations sur la base d'information privilégiée est interdite à tout moment. Il est à tout moment interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser une ou plusieurs opérations sur des titres de Stallergenes SA (cette interdiction ne s'applique pas aux opérations effec-

tuées pour assurer l'exécution d'une obligation d'acquisition ou de cession d'instruments financiers devenue exigible, lorsque cette obligation résulte d'une convention conclue avant que la personne concernée détienne une information privilégiée) s'ils disposent d'une information privilégiée relative à Stallergenes SA ou à toute autre entité, y compris les filiales de Stallergenes SA, ses concurrents, fournisseurs, clients ou des personnes avec lesquelles Stallergenes SA ou ses filiales entretiennent une relation d'affaires. En outre, il est interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations disposant d'information privilégiée de faire acheter ou vendre par un tiers - que ce soit ou non pour leur compte - des titres de Stallergenes SA.

En cas de doute sur le caractère privilégié d'une information, la personne concernée devra contacter le Directeur Administratif et Financier du Groupe à cet effet.

La réalisation d'opérations sur les titres de Stallergenes SA n'est à nouveau autorisée qu'après l'information rendue publique.

En dehors de cette situation d'initié, il est interdit aux Dirigeants du Groupe et aux salariés Détenteurs d'Informations de réaliser une ou plusieurs opérations sur les titres de Stallergenes SA au cours des Périodes Non Autorisées (telles que définies ci-dessous).

Périodes Non Autorisées. Les Périodes Non Autorisées, hors cas d'un ensemble de circonstances, d'événements ou de décisions significatifs constitutifs d'une information privilégiée, s'étendent :

- à compter du jour de la clôture de chacun des trimestres de l'exercice social jusqu'au lendemain du jour de la publication, chaque trimestre de l'exercice, du chiffre d'affaires de Stallergenes SA,
 - à compter du début de la période de trente jours calendaires précédant la publication du résultat semestriel ou annuel de Stallergenes SA jusqu'au lendemain du jour de cette publication (fixé pour chaque exercice dans le calendrier des publications publié par Stallergenes SA).
- Bien entendu, même pendant une période qui ne constitue pas une Période Non Autorisée, il reste interdit aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser des opérations sur titres s'ils détiennent une information pouvant être qualifiée de privilégiée.

Entités dont les titres sont conservés. L'interdiction faite aux Dirigeants du Groupe et aux Salariés Détenteurs d'Informations de réaliser une ou plusieurs opérations sur titres s'ils détiennent une information privilégiée s'applique de façon identique à l'achat ou à la vente (ou opération à terme) de titres d'une autre société par les Dirigeants du Groupe ou les Salariés Détenteurs d'Informations, si ladite opération est basée sur une information privilégiée acquise par le dirigeant ou le salarié dans le cadre de ses fonctions. Ainsi par exemple, tout achat ou vente (ou opération à terme) de titres d'une société que Stallergenes SA ou ses filiales projettent d'acquérir est strictement interdit jusqu'à l'expiration d'un délai de dix jours de bourse suivant l'annonce publique de l'acquisition.

2 - Information

Toute souscription, acquisition, échange ou cession (en ce y inclus les souscriptions et achats d'actions réalisés par l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions, même non suivis d'une cession des actions obtenues) ainsi que les cessions d'actions gratuites d'instruments financiers de Stallergenes SA (titres de capital, titres donnant accès au capital ou instruments financiers à terme sur ces titres) et toute opération à terme sur ces titres doivent être déclarés à l'AMF et au Directeur Administratif et Financier du Groupe, lorsque ces opérations sont réalisées par des Dirigeants du Groupe exerçant les fonctions de Président, de Directeur Général, de Directeur Général délégué ou d'administrateur de Stallergenes SA ou par des personnes ayant des liens personnels étroits avec l'un d'eux, dans l'état actuel de la réglementation, ces derniers s'entendent essentiellement du conjoint, des enfants à charge et tout parent vivant au domicile du Dirigeant. La liste complète fait l'objet de l'article R-621-43-1 du Code Monétaire et Financier. Cette déclaration est à effectuer dans un délai de cinq jours de négociation suivant la réalisation desdites opérations.

Est assimilé à un « dirigeant », au regard de ces obligations déclaratives, « toute autre personne qui, d'une part, a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la Société et, d'autre part, a un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la Société ».

Une liste établie par Stallergenes SA doit être communiquée à l'AMF, ainsi qu'aux personnes qui y sont inscrites, et régulièrement mise à jour.

Il revient donc à chacune des personnes soumises à l'obligation déclarative de transmettre sa déclaration à l'AMF dans les cinq jours de négociation qui suivent la réalisation de la transaction.

Elle prend la forme d'un modèle-type tel que défini par l'Instruction de l'AMF n° 2006-05 du 3 février 2006.

Ces personnes - de même que leurs conjoints et enfants non émancipés - sont également tenues de détenir les actions de Stallergenes SA sous la forme nominative. D'une manière générale, Stallergenes SA recommande que toutes les actions de Stallergenes SA détenues par les Dirigeants du Groupe et les Salariés Détenteurs d'Informations le soient sous la forme nominative.

3 - Confidentialité

La communication non autorisée d'information privilégiée, même à des membres de la famille, est strictement interdite. De telles diffusions d'informations sont susceptibles d'entraîner la réalisation d'opérations répréhensibles sur des titres de Stallergenes SA, et peuvent également avoir un impact négatif sur la situation de l'entreprise.

Toute communication à la communauté financière, y compris à la presse, doit être faite par l'intermédiaire des représentants autorisés de Stallergenes SA ou avoir été préalablement autorisée par le Président-Directeur Général de Stallergenes SA.

4 - Réalisation d'une ou plusieurs opérations sur titres par des membres de la famille et autres personnes extérieures à Stallergenes SA

Si nonobstant leur devoir de confidentialité, les Dirigeants du Groupe ou les Salariés Détenteurs d'Informations venaient à partager une information privilégiée avec des personnes extérieures à Stallergenes SA, ils doivent prendre toutes mesures nécessaires afin de s'assurer que les personnes auxquelles ils ont communiqué l'information ne réalisent pas d'opérations sur les titres de Stallergenes SA. En outre, les Dirigeants du Groupe et les Salariés Détenteurs d'Informations doivent s'assurer que les membres proches de leur famille, en particulier leur époux(se), enfants, de même que toute autre personne vivant avec eux, ne réalisent pas d'opérations sur les titres de Stallergenes SA aux cours des Périodes Non Autorisées.

La violation du présent Code en matière d'opérations sur titres de Stallergenes SA pourrait provoquer la mise en cause de la responsabilité des Dirigeants du Groupe ou des Salariés Détenteurs d'Informations concernés et/ou celle de Stallergenes SA conformément à la réglementation applicable. En conséquence, Stallergenes SA considérera ladite violation comme une faute grave et initiera toute procédure légale qu'elle pourra considérer appropriée.

Renseignements de caractère général concernant la Société

Il n'y a pas de disposition statutaire ou autre qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

Capital social

Voir informations dans la partie Rapport de Gestion du présent document.

Forme Juridique

Stallergenes S.A. est une Société Anonyme.

Siège social

6, rue Alexis de Tocqueville – 92160 Antony
Téléphone : 01 55 59 20 00/20 95

Législation de l'Émetteur

Française

Activité

La société Stallergenes centralise et coordonne la stratégie de Groupe, exerce une activité de Holding au regard de ses filiales commerciales implantées à l'étranger et de sa filiale patrimoniale immobilière, ainsi qu'une activité opérationnelle commerciale spécifique à la France. La Société détient la totalité du capital de ses filiales.

Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

« Sauf prorogation ou dissolution anticipée, la durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. »

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce de PARIS en date du 24 janvier 1994, sa durée prend fin le 24 janvier 2093.

Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'étude, la préparation, la fabrication et la vente en tous pays de tous produits chimiques et pharmaceutiques ;
- plus spécialement, l'étude de toutes les questions se rapportant à l'allergologie, la fabrication, l'importation et la vente en tous pays des allergènes diagnostiques ou thérapeutiques ;
- l'étude et le dépôt de tous visas se rapportant à ces produits, le dépôt, l'achat et l'exploitation directe ou indirecte de toutes marques de fabrique ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension et le développement ;
- et plus généralement, aussi bien en France qu'en tous pays, le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. »

Immatriculation de la Société

393 709 860 RCS Nanterre

Consultation des documents relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 7, rue Alexis de Tocqueville – 92160 Antony.

Exercice social (extrait de l'article 26 des statuts)

« L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. »

Répartition statutaire des bénéfices (article 27 des statuts)

« I - Sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant du report déficitaire antérieur, il est prélevé cinq pour cent au moins pour être affectés à la réserve légale, pour autant que celle-ci n'atteint pas le dixième du capital social, ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

Sur l'excédent disponible, augmenté s'il y a lieu du report bénéficiaire antérieur, l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à un ou plusieurs fonds de

réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, ou à l'amortissement du capital.

II - Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.

III - L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider la répartition de toute somme prélevée sur les réserves dont elle a la disposition. Elle peut aussi décider la répartition de toute somme prélevée sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.

IV - Le paiement des dividendes a lieu aux époques fixées par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'administration habilité par elle, sous réserve des dispositions légales fixant un délai maximal pour cette mise en paiement. Le Conseil d'administration peut décider la distribution d'un acompte avant même l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, dans le cadre des dispositions légales.

V - L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution -ou des acomptes sur dividende- une option entre le paiement du dividende -ou de l'acompte- en numéraire ou en actions de la Société dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. »

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est régi par les dispositions légales édictées en la matière.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Seuils de détention du capital (extrait de l'article 13 des statuts)

« ...

III - Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de déclaration définis par la loi, est tenue d'en informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévus par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à chacun de ces seuils.

... »

Fiche signalétique de l'action Stallergenes :

Code ISIN : FR0000065674
 Code Reuters : GEN.PA
 Code Bloomberg : GENP FP
 Marché : Euronext compartiment B
 Place de cotation : Euronext Paris
 Indices de cotation : NEXT 150 \ CAC small 90
 Euronext Paris \ SBF 120
 Quotité : 1 action
 Valeur nominale : 1 €.

Status**TITRE I
FORME - DÉNOMINATION - OBJET
SIÈGE - DURÉE****ARTICLE 1^{er} - Forme de la société**

La société, de forme anonyme, est régie par les dispositions législatives et réglementaires, en vigueur et à venir, et par les présents statuts.

ARTICLE 2 - Dénomination

La dénomination sociale est : Stallergenes S.A.

ARTICLE 3 - Objet

La société a pour objet :

- l'étude, la préparation, la fabrication et la vente en tous pays de tous produits chimiques et pharmaceutiques à usage humain et / ou vétérinaire ;
- plus spécialement, l'étude de toutes les questions se rapportant à l'allergologie, la fabrication, l'importation et la vente en tous pays des allergènes diagnostiques ou thérapeutiques ;
- l'étude et le dépôt de tous visas se rapportant à ces produits, le dépôt, l'achat et l'exploitation directe ou indirecte de toutes marques de fabrique ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension et le développement ;
- et plus généralement, aussi bien en France qu'en tous pays, le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à Antony (92160), rue Alexis de Tocqueville, n° 6.

ARTICLE 5 - Durée

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, la durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés.

**TITRE II
APPORTS - CAPITAL SOCIAL - ACTIONS****ARTICLE 6 - Apports**

Pour la constitution de la société, il a été apporté une somme de 250 000 F (38 112,25 €).

ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à treize millions quatre cent soixante-neuf mille et trois cent dix-neuf euros (13 469 319 €) divisé en 13 469 319 actions de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

ARTICLE 8 - Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 9 - Libération des actions

- I - Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées lors de la souscription du quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé en une ou plusieurs fois dans un délai ne pouvant dépasser cinq ans.
- II - Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance.
- III - Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt dont le taux sera celui de l'intérêt légal, calculé à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 10 - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

La société se réserve le droit -dans le cadre des dispositions légales- à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom -ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination- la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 11 - Propriété des actions

Les actions font l'objet d'inscription en compte au nom de leur titulaire dans les conditions légales.

ARTICLE 12 - Cession et transmission des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

ARTICLE 13 - Droits et obligations attachés aux actions

I - Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. Cette disposition s'entend sous réserve de l'existence de plusieurs catégories d'actions, auxquelles seraient attachés des droits différents.

II - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement des actions requises.

III - Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de déclaration définis par la loi, est tenue d'en informer la société dans les délais et sous les sanctions prévus par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à chacun de ces seuils.

IV - La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

**TITRE III
ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ****ARTICLE 14 - Composition du Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et, au plus, du nombre d'administrateurs autorisé par les dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 15 - Durée des fonctions d'administrateur

Les administrateurs sont nommés pour deux ans au maximum et rééligibles.

Le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales administrateurs, âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en fonctions.

ARTICLE 16 - Actions d'administrateur

Chacun des administrateurs doit, pendant la durée de ses fonctions, être propriétaire d'au moins seize actions libérées des versements exigibles. Faute d'avoir acquis ces actions trois mois au plus tard après sa nomination, l'administrateur est démissionnaire d'office.

ARTICLE 17 – Bureau du Conseil d'administration

I - Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président, dont il fixe la durée des fonctions. Cette durée ne peut excéder le terme de son mandat d'administrateur.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil d'administration pourra renouveler le mandat du président pour une période ne pouvant aller au-delà de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui suivra. Un tel renouvellement ne pourra être effectué plus de cinq fois.

II - Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III - Le Conseil d'administration peut nommer parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents, dont il fixe la durée des fonctions.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par le ou l'un des vice-présidents et, en cas d'absence de ceux-ci, par un autre administrateur désigné par le Conseil d'administration.

IV - Le Conseil d'administration peut aussi nommer un secrétaire. Celui-ci peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

V - Le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

ARTICLE 18 – Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au siège social ou en tout autre endroit sur convocation de son président. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tout moyen, même verbalement et sans délai s'il y a lieu.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les procès-verbaux des délibérations sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

ARTICLE 19 – Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 20 – Direction générale

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration, sans que ce choix soit irrévocable.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'administration doit informer les actionnaires et les tiers du choix effectué dans les conditions réglementaires ».

ARTICLE 21 – Directeur général

1. Nomination – Révocation

En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 20 ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du directeur général prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans révolus. Toutefois, les fonctions de directeur général pourront être reconduites dans les conditions prévues au deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 17 pour la durée des fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du Conseil

d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

2. Pouvoirs

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. »

ARTICLE 22 – Directeurs généraux délégués

1. Nomination – Révocation

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assurée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Conformément aux dispositions légales, le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du ou des directeurs généraux délégués.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles leur ont été conférées, les fonctions du ou des directeurs généraux délégués prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 65 ans révolus. Toutefois, les fonctions du ou des directeurs généraux délégués pourront être reconduites dans les conditions prévues au 3^e alinéa du paragraphe I de l'article 21 pour la durée des fonctions du directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués conservent sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

Le ou les directeur généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

2. Pouvoirs

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

ARTICLE 23 – Rémunération des administrateurs

I - L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence.

Le Conseil d'administration répartit ces jetons de présence entre ses membres comme il l'entend.

II - Il peut également être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles dans les cas et dans les conditions prévus par la loi.

TITRE IV COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 24 – Nomination – Mission – Rémunération

Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Leurs honoraires sont fixés dans le cadre des dispositions légales et réglementaires ou, à défaut, par l'assemblée générale.

TITRE V ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

ARTICLE 25 – Convocation et tenue des assemblées générales

I - Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

II - Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire ou y exercer le vote par correspondance conformément à la loi, en justifiant de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans l'avis de convocation.

- III - Le Conseil peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.
- IV - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
- V - Le scrutin secret a lieu lorsqu'il est demandé par des actionnaires représentant au moins 10 % du capital social.
- VI - Les assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des vice-présidents ou, en leur absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.
- VII - Les procès-verbaux d'assemblées générales sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.
- II - Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.
- III - L'assemblée générale ordinaire peut décider la répartition de toute somme prélevée sur les réserves dont elle a la disposition. Elle peut aussi décider la répartition de toute somme prélevée sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.
- IV - Le paiement des dividendes a lieu aux époques fixées par l'assemblée générale ou par le Conseil d'administration habilité par elle, sous réserve des dispositions légales fixant un délai maximal pour cette mise en paiement. Le Conseil d'administration peut décider la distribution d'un acompte avant même l'approbation des comptes par l'assemblée générale, dans le cadre des dispositions légales.
- V - L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution – ou des acomptes sur dividende – une option entre le paiement du dividende – ou de l'acompte – en numéraire ou en actions de la société dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

TITRE VI COMPTES SOCIAUX

ARTICLE 26 – Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. L'exercice social ouvert le 1^{er} mars 1999 sera clos le 31 décembre 1999.

ARTICLE 27 – Affectation du résultat – Dividendes

I - Sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant du report déficitaire antérieur, il est prélevé cinq pour cent au moins pour être affectés à la réserve légale, pour autant que celle-ci n'atteint pas le dixième du capital social, ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.
Sur l'excédent disponible, augmenté s'il y a lieu du report bénéficiaire antérieur, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, ou à l'amortissement du capital.

TITRE VII DISSOLUTION – LIQUIDATION CONTESTATIONS

ARTICLE 28 – Dissolution – Liquidation

À la dissolution de la société, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net, subsistant après remboursement du nominal des actions, est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

ARTICLE 29 – Contestations

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes, à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social. À cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire sera tenu de faire élection de domicile dans le ressort du tribunal du lieu du siège social et toutes les assignations ou significations seront régulièrement délivrées à ce domicile élu, sans avoir égard au domicile réel. À défaut d'élection de domicile, les assignations ou significations seront valablement faites au parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

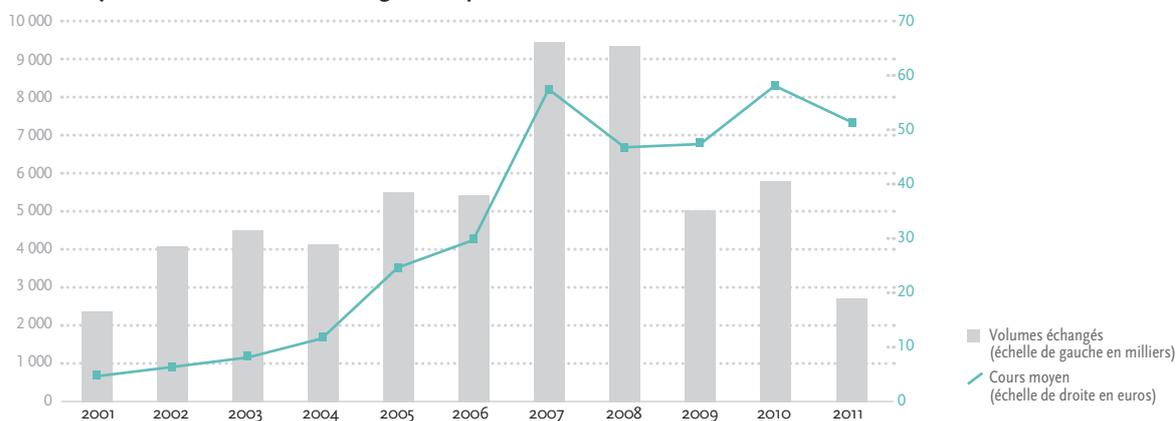
Évolution de l'action en Bourse et politique d'information

Les informations historiques antérieures au 10 juillet 2006 ont été retraitées pour tenir compte de la division par 4 du nominal : le nombre de titres échangés est multiplié par 4, le cours moyen est divisé par 4.

Année	Cours moyen (€)	Nombre de titres échangés (milliers)	Capitalisation boursière moyenne (M€)	PER
1998	9,53	NA	122	23
1999	4,53	5 204	58	16
2000	3,93	4 256	50	53
2001	5,2	2 364	67	20
2002	6,58	4 084	84	16
2003	8,63	4 520	110	15
2004	12,03	4 136	155	17
2005	24,75	5 492	312	24
2006	29,77	5 404	384	27
2007	57,26	9 438	739	48
2008	46,76	9 330	605	33
2009	48,17	5 008	633	29
2010	58,13	5 769	783	25
2011	51,82	2 847	698	19

Évolution des transactions sur le titre Stallergenes

Cours moyen annuel de l'action Stallergenes depuis dix ans :



Capitalisation boursière et PER :



L'Assemblée générale est convoquée pour le 31 mai 2012.

Les résultats du 1^{er} semestre 2011 seront présentés aux analystes financiers le 12 septembre 2012. Les résultats de l'année 2011 seront présentés aux analystes financiers à la mi-mars 2012.

Les chiffres d'affaires périodiques de l'année 2012 seront publiés aux dates suivantes :

CA du 1^{er} trimestre : le 12 avril 2012
CA du 1^{er} semestre : le 12 juillet 2012

Résultats semestriels

(au 30/06/12) :

CA du 3^e trimestre :

CA du 4^e trimestre :

le 11 septembre 2012

le 11 octobre 2012

le 14 janvier 2013 (estimation)

Les comptes et publications contenant les informations financières historiques de Stallergenes sont disponibles sur le site à l'adresse suivante : <http://finance.stallergenes.com> et sur le site de l'AMF et sont consultables au siège de la Société.

Document annuel d'information

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF. Ce document récapitule les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2010 et le 15 avril 2011 par Stallergenes pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

Informations disponibles sur le site <http://finance.stallergenes.com> et/ou sur le site de l'AMF(www.amf-france.org)

Communiqués

Dates	Communiqués
13/10/2011	Information trimestrielle
03/10/2011	Évolution de la gouvernance de Stallergenes
01/09/2011	Compte semestriel 2011
13/07/2011	1 ^{er} semestre 2011 : chiffre d'affaires + 10 %
04/07/2011	Le comité d'expert recommande l'interruption de l'étude VOo64 (Comprimés d'allergènes aux acariens chez l'enfant)
30/05/2011	Stallergenes renforce son conseil d'administration
24/05/2011	Stallergenes annonce l'inauguration de son nouveau siège administratif
18/05/2011	Obtention de l'AMM d'Oralair® en Australie
14/04/2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre
13/04/2011	Publication de la rémunération du Dirigeant Social
16/03/2011	Résultats financier 2010
20/01/2011	Stallergenes devient le premier producteur mondial de pollen de graminées et d'acariens
13/01/2011	Chiffre d'affaire 2010

Document de référence

Date	Type de document
27/04/2012	Document de référence 2011 – R. Enregistrement

Bulletins des Annonces Légales et Obligatoires (www.balo.journal-officiel.gouv.fr)

Date	Publication
25/04/2012	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 31 mai 2012
08/07/2011	Comptes annuels
11/05/2011	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011
22/04/2011	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011

Publications effectuées dans des Journaux d'Annonces Légales

Nom du Journal	Date de parution	Information
Le Quotidien Juridique	22/12/2011	Modification de gouvernance Nomination d'un administrateur Démission de deux administrateurs
Le Quotidien Juridique	23/06/2011	Nomination d'administrateurs Modification des statuts

**Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
(www.infogreffe.fr)**

Date	Type de document et objet	Date de dépôt
20/01/2012	Changement d'administrateur Nomination du directeur général	dépôt numéro 2401
04/01/2012	Démission d'un administrateur	dépôt numéro 430
06/07/2011	Augmentation de capital	dépôt numéro 20754
06/07/2011	Modification de l'objet social Nomination d'administrateurs	dépôt numéro 20755

Informations sur les responsables du contrôle des comptes

2010	Date de première nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
Titulaires			
Commissariat Contrôle Audit 43, rue de la Bourse 69002 Lyon Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.	21 février 1994	6 exercices	AGO sur comptes 2011
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.	23 juin 2005 (renouvelé)	6 exercices	AGO sur comptes 2016
Suppléants			
Danielle Pissard 43, rue de la Bourse 69002 Lyon Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Lyon.	29 mai 2009	6 exercices	AGO sur comptes 2011
Yves Nicolas 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-Sur-Seine Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Versailles.	23 juin 2005 (renouvelé)	6 exercices	AGO sur comptes 2016

Il est précisé que les mandats de Commissariat Contrôle Audit et de Madame Danielle Pissard arrivent à expiration lors de la prochaine assemblée générale mixte du 31 mai 2012 statuant notamment sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Les nominations des cabinets Grant Thornton et IGEC seront proposés à ladite assemblée générale pour six exercices.

Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux membres de leurs réseaux

<i>En milliers d'euros</i>	2009	%	2010	%	2011	%
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	64	100 %	65	100 %	65	100 %
Contrôle des comptes (a) filiales	-		-		-	
Missions accessoires (c) émetteur (b)	-		-		-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
Sous total audit	64	100 %	65	100 %	65	100 %
Juridique fiscal social (d)	-		-		-	
Autres (d)	-		-		-	
COMMISSARIAT CONTRÔLE AUDIT	64	100 %	65	100 %	65	100 %
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	138	65 %	139	64 %	129	44 %
Contrôle des comptes (a) filiales	75	35 %	77	36 %	82	28 %
Missions accessoires (c) émetteur (b)	-		-		-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
Sous total audit	213	100 %	216	100 %	211	100 %
Juridique fiscal social (d)	-		-		-	
Autres (d)	-		-		-	
PRICEWATERHOUSECOOPERS	213	100 %	216	100 %	211	100 %
Contrôle des comptes (a) émetteur (b)	203	73 %	204	73 %	194	70 %
Contrôle des comptes (a) filiales	75	27 %	77	27 %	82	30 %
Missions accessoires (c) émetteur (b)	-		-		-	
Missions accessoires (c) filiales	-		-		-	
Sous total audit	277	100 %	281	100 %	276	100 %
Juridique fiscal social (d)	-		-		-	
Autres (d)	-		-		-	
TOTAL	277	100 %	281	100 %	276	100 %

(a) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(b) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

RAPPORTS ET ATTESTATION

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Stalergenes SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, une fois par an, ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur, à un test de dépréciation des

écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 2.2.3 b) et 3.1 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.2.3 b) et 3.1 donnent une information appropriée.

Par ailleurs, parmi les principales estimations de l'exercice détaillées dans la note 2.4, le deuxième paragraphe (b) mentionne l'accord de partenariat et la méthode retenue pour affecter au compte de résultat les paiements d'étape, ainsi que les modalités de reconnaissance du revenu sur la base des plans d'activité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce suivi de l'avancement sur la base des plans d'activité, et nous avons vérifié que les notes 2.4 b) et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 25 avril 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Monsieur Cyrille Dietz

Commissariat Contrôle Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
112 rue Garibaldi
69 006 Lyon
Représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2011)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Stallergenes SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les rubriques « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » du paragraphe c de l'annexe intitulée « Règles d'évaluation » exposent les règles et méthodes comptables relatives notamment à l'évaluation du fonds commercial et aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Monsieur Cyrille Dietz

Commissariat Contrôle Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
112 rue Garibaldi
69 006 Lyon
Représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) Convention de location avec la SCI Stallergenes-Antony

La société Stallergenes-Antony donne à bail à votre société un immeuble situé 7 rue Alexis de Tocqueville à Antony depuis le 1/07/2011.

Le loyer est fixé à 720 000 € HT par an soit une charge pour l'exercice 2011 de 360 000 € HT

2) Convention d'assistance technique avec les sociétés Ares Life Sciences SA et Ares Life Sciences Fund Management Ltd

Une convention d'assistance a été signée le 12/12/2011 et remplace la convention signée le 06/05/2011.

L'entrée en vigueur de la convention est le 01/04/2011. Les mandataires conseillent et assistent votre société dans les domaines commercial, médical, clinique réglementaire, stratégique et d'organisation.

Les honoraires annuels hors frais liés à des conseillers externes et hors refacturation des employés détachés s'élèvent à 150 000 € HT soit pour l'exercice 2011, 112 500 € HT.

Les frais liés à des conseillers externes d'Ares Life Sciences s'élèvent à 425 823 € HT.

3) Convention de détachement avec la société Ares Life Science SA

Une convention de détachement a été signée le 3 octobre 2011, et entre en vigueur à cette même date.

Le conseil d'administration du 3 octobre 2011 a approuvé les conditions de détachement et de rémunération de Monsieur Roberto Gradnik pour une durée de 12 mois, pouvant être prorogée pour une durée supplémentaire de 12 mois par accord commun entre votre société, Ares Life Science SA et Monsieur Roberto Gradnik. Les termes de cette convention sont les suivants :

- Nomination le 3 octobre 2011 en tant que Directeur Général Délégué, puis nomination en tant que Directeur Général Exécutif le 1^{er} janvier 2012.
- Cooptation le 3 octobre 2011 en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2013 pour statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Stallergenes devra, à objectifs atteints et dans les conditions prévues par le droit français, verser à Monsieur Roberto Gradnik une rémunération annuelle variable déterminée par son conseil d'administration. A objectifs atteints, cette rémunération annuelle pourra

atteindre 80 % de la rémunération annuelle brute versée par Arès Life Science SA à Monsieur Roberto Gradnik, à savoir 80 % de 325 000 euros. En cas de dépassement des objectifs, cette rémunération variable annuelle pourra être supérieure à 80 % de la rémunération annuelle brute versée par Arès Life Science SA à Monsieur Roberto Gradnik. La rémunération de Monsieur Roberto Gradnik au titre du dernier trimestre de l'exercice 2011 s'établit à 83 300 euros, majorés des frais liés à l'exercice de sa fonction, soit un total de 104 394 euros.

- Octroi de primes relatives aux prises de fonction de Monsieur Roberto Gradnik pour un montant global de 100 000 euros (50 000 euros versés en mars 2012 et 50 000 euros seront versés en mars 2013).
- Attribution d'instruments de capitaux propres pour un montant total équivalent à 150 000 euros, sous réserve des conditions de marché et suivant un calendrier restant à définir.

4) Convention d'indemnité de départ avec Monsieur Albert Saporta

Le conseil d'administration du 3 octobre 2011 a approuvé les conditions de rémunération et de départ de Monsieur Albert Saporta. Les principales conditions et modalités de départ sont les suivantes :

- démission au 30/12/2011 de ses fonctions de dirigeant et de mandataire social qu'il exerce au sein du groupe à l'exception de son mandat d'administrateur et de sa fonction de président du conseil d'administration de votre société qu'il conservera jusqu'au 30 juin 2012.
- une rémunération fixe de 143 176 € au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration pour la période du 1^{er} janvier au 30/06/2012.
- une indemnité de départ de 450 000 €.
- une indemnité de 450 000 € au titre de l'engagement de non concurrence dont le terme est fixé au 31/03/2014.

5) rémunération liée à la cessation des fonctions de Monsieur Louis Champion

Votre société a versé une indemnité de rupture à Monsieur Louis Champion pour un montant de 190 323 €. Monsieur Louis Champion est soumis à un engagement de non concurrence rémunéré d'une durée de 24 mois à compter du 1^{er} décembre 2011 d'un montant de 184 434 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de gestion de trésorerie avec toutes les filiales

Votre conseil d'administration du 24 septembre 2002 a autorisé une convention cadre de trésorerie désignant votre société pour servir d'intermédiaire exclusif afin de soutenir financièrement les autres sociétés du groupe et pour collecter les excédents de trésorerie éventuels.

Les comptes courants financiers dans les comptes de votre société portent intérêt au taux EONIA -0,75 % lorsque les comptes courants sont créditeurs et au taux EONIA +0,75 % lorsqu'ils sont débiteurs.

Sociétés concernées	Montant <reçu> ou accordé au 31/12/2011	Intérêts <versés> ou reçus en 2011
Stallergenes Iberica	<956 088>	1 013
Stallergenes GMBH	<2 512 636>	<26 014>
Stallergenes Italia	<1 629 494>	<8 519>
Stallergenes Belgium	<187 021>	<1 041>
Stallergenes Autriche	390 788	
Stallergenes Portugal	211 360	
SCI Stallergenes Antony	11 919 468	109 998
Stallergenes Maroc	34 984	
TOTAL EN €	6 553 412	75 437

2) Convention de sous-location avec la SCI Stallergenes-Antony

Votre société bénéficie, depuis le 5 septembre 2002, d'un bail de sous-location de 12 ans, auprès de la SCI Stallergenes.

Montant du loyer hors taxes pris en charge par votre société sur l'exercice 2011 2 252 760 € HT.

**3) Convention de prestations de services
avec Monsieur Jean Bousquet, administrateur
de votre société**

Votre société confie, depuis janvier 2000, au Professeur Jean Bousquet, une mission de conseil scientifique auprès de la direction générale.

Les honoraires versés par votre société en 2011 se sont élevés à 55 000 € HT.

Lyon et Neuilly sur Seine, le 25 avril 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Monsieur Cyrille Dietz

Commissariat Contrôle Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
112 rue Garibaldi
69 006 Lyon
Représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Stallergenes SA Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Stallergenes SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration

et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 25 avril 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Monsieur Cyrille Dietz

Commissariat Contrôle Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
112 rue Garibaldi
69 006 Lyon
Représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'émission de bons de souscriptions
et/ou d'acquisition d'actions remboursables
avec suppression du droit préférentiel
de souscription
Assemblée Générale du 31 mai 2012
(10^e résolution)**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et de ses filiales, membres des comités de direction du groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 375 000 euros, soit un nombre total maximum de 375 000 actions d'un nominal de 1 euro.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont

consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 25 avril 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Monsieur Cyrille Dietz

Commissariat Contrôle Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
112 rue Garibaldi
69 006 Lyon
Représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise Assemblée Générale du 31 mai 2012 (11^e résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code de travail, pour un montant nominal maximum de 0,5 % du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont

consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lyon, le 25 avril 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Monsieur Cyrille Dietz

Commissariat Contrôle Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
112 rue Garibaldi
69 006 Lyon
Représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel

Attestation du Responsable du Document de Référence

Responsable du Document de Référence

Monsieur Roberto Gradnik,
Directeur Général.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au présent document selon le tableau de concordance joint ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Antony, le 27 avril 2012.

Roberto Gradnik
Directeur Général

TABLEAU DE CONCORDANCE

En application de l'article 28 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, et du paragraphe 36 de la norme IAS1, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les états financiers consolidés 2010 (pages 17 à 52) et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant (page 122), les comptes annuels 2010 (pages 91 à 102) et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant (page 123), ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion (notamment pages 52 à 61) figurant au sein du document de référence Stallergenes relatif à l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 30 avril 2010 sous le numéro D.10-0392.
- Les états financiers consolidés 2011 (pages 17 à 50) et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant (page 136), les comptes annuels 2011 (pages 87 à 98) et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant (page 137), ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion (notamment pages 51 à 62) figurant au sein du document de référence Stallergenes relatif à l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 29 avril 2011 sous le numéro D.11-0418.

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 Avril 2004.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004		Pages
1.	Personne responsable	
1.1	Nom et fonction de la personne responsable	133
1.2	Attestation de la personne responsable	133
2.	Contrôleurs légaux des comptes	123
3.	Informations financières sélectionnées	18 à 21
4.	Facteurs de risque	53 à 57, 30 à 31
5.	Informations concernant l'émetteur	
55.1	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	113
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	114
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	113-114
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur	113
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	15, 32, 91, 122
5.2	Investissements	10, 50, 51
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	
6.1.1	Opérations effectuées par l'émetteur et principales activités	4 à 10
6.1.2	Nouveaux produits ou services	9
6.2	Principaux marchés	4 à 6
6.3	Événements exceptionnels	32, 91
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	54 à 55

6.5	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	4 à 6
7.	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	11
7.2	Liste des filiales importantes	11, 97, 98
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	25, 26, 91, 93
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	55, 56
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	18, 33 à 40, 45 à 47, 49 à 52, 88, 89, 91, 99
9.2	Résultat d'exploitation	19, 41 à 44, 51, 90, 99
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux	18, 20, 89, 94
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	21, 50
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	18, 21, 38, 89
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	26, 38 à 40, 46
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	18, 21, 38, 89
11.	Recherche et Développement, brevets et licences	7 à 9
12.	Informations sur les tendances	51
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Conseil d'Administration et direction générale	
14.1	Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la direction générale	61 à 71, 78 à 86
14.2	Conflits d'intérêts	64
15.	Rémunérations et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	62 à 64, 80, 81
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	29, 94-99
16.	Fonctionnement des organes d'administration	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	64 à 70
16.2	Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	64, 129
16.3	Informations sur les Comités	78 à 86, 108 à 110
16.4	Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise	78

17. Salariés		
17.1	Nombre de salariés	42, 43, 57, 58
17.2	Participation et stock-options des mandataires sociaux	59, 60, 63, 64 à 70
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	59, 74
18. Principaux actionnaires		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	74
18.2	Existence de droits de vote différents	74
18.3	Contrôle de l'émetteur	74
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	N/A
19. Opérations avec des apparentés		12, 13, 46, 53, 97, 127 à 129
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	18 à 21, 88 à 90
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	18 à 48, 88 à 99
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	125,126
20.5	Date des dernières informations financières : 31/12/2011	N/A
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7	Politique de distribution du dividende	73
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	55
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis fin 2011	N/A
21 Informations complémentaires		
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit	73
21.1.2	Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou par ses filiales	75, 76
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion	59, 101, 105, 106, 131
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	73
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.2	Objet social	114
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration et de direction	81, 82, 108 à 113, 116 à 118
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A

21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Conditions dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	118,119
21.2.6	Description sommaire de toute disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur fixant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	116
21.2.8	Conditions composées par les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	9, 14, 15, 41, 50
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	1, 122,123
25.	Informations sur les participations	23, 52, 98

Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les informations qui constituent le Rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

N° de pages correspondantes du document de référence	Pages
1. Comptes annuels de la Société	87 à 99
2. Comptes consolidés du Groupe	17 à 48
3. Rapport de gestion	(cf. ci-dessous)
4. Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel	133
5. Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	125,126
6. Honoraires des contrôleurs légaux	124
7. Rapport du Président sur le contrôle interne	78 à 86
8. Rapports de Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne	130
9. Liste de l'ensemble des informations publiées par la société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	120 à 123

Table de concordance du rapport de gestion

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du Rapport de gestion requis à ce titre.

Table de concordance du rapport de gestion	Pages
1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	4 à 15
2. Résultats	49 à 52
3. Activités en matière de recherche et de développement	7 à 9
4. Evolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir	51/ 120-121
5. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	32,91
6. Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de direction est modifié)	61
7. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	4 à 10, 49 à 52, 55, 56, 58
8. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	30, 31, 53 à 57,
9. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	64 à 70
10. Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	59, 60, 63, 64 à 70, 74
11. Activités des filiales de la Société	11, 12, 52
12. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
13. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
14. Renseignements relatifs à la répartition du capital social	74
15. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	73

16. Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	62 à 64, 80, 81
17. Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
18. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A
19. Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	55, 56
20. Informations sur les risques encourus en cas de variations des taux d'intérêts, de taux de change ou de cours de bourse	30, 31
21. Informations prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	75, 76
22. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	71
23. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	52
24. Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	72
25. Informations prévues à l'article 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	72, 74, 77, 116 à 118
26. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société	53
27. Autocontrôle	N/A
28. Mandats des Commissaires aux Comptes	123

Tableau de
concordance

Document
de référence

Stallergenes

Photographies
© Vincent Arbelet - Christian Ganet - Fotolia

Réalisation - Direction artistique
www.profil-design.com

Impression : Advence, imprimeur titulaire de la certification ISO 14001, relative au respect de l'environnement



Les papiers utilisés pour ce document sont garantis FSC. Le label FSC distingue les imprimeurs ayant mis en place des stratégies industrielles visant à préserver leur environnement (gestion des déchets, exclusion des produits toxiques, etc.).



6, rue Alexis de Tocqueville - 92 183 Antony Cedex - France
T. : 33 (0) 1 55 59 20 00 - F. : 33 (0) 1 55 59 21 68
www.stallergenes.com